Nations Unies S/PV.9534



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9534^e séance Mardi 23 janvier 2024, à 14 heures New York

Présidents: M. Séjourné/M. de Rivière/M^{me} Broadhurst Estival/M. Olmedo . . (France)

Membres: Algérie M. Attaf

ChineM. Zhang JunÉquateurM. De La GascaÉtats-Unis d'AmériqueMme ZeyaFédération de RussieM. Lavrov

M. Uemura Mme Frazier Malte Mozambique..... M. Afonso République de Corée..... M. Hwang Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Lord Ahmad M. Sengeh Mme Fajon Slovénie Suisse M. Cassis

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 14 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président: Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentants de haut niveau présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Les membres ont devant eux la liste des orateurs et oratrices ayant demandé à participer en vertu des articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, et conformément à la pratique établie en la matière, je propose qu'ils soient invités à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je propose que, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Riad Al-Malki.

Je propose également que, conformément à son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à S. E. le Secrétaire général António Guterres.

Le Secrétaire général (parle en anglais): Plus de 100 jours se sont écoulés depuis que plus de 1200 Israéliens et ressortissants d'autres pays ont été tués dans les terribles attaques terroristes lancées par le Hamas contre Israël, lors desquelles plus de 250 personnes ont été prises en otage. Pour toutes les personnes touchées, ces 100 jours ont été marqués par la peine et l'angoisse. Rien ne peut justifier que des civils soient délibérément tués, blessés ou enlevés, qu'ils soient soumis à des violences sexuelles ou que des roquettes soient tirées aveuglément en direction

de cibles civiles. Je demande une fois de plus la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Dans l'intervalle, ils doivent être traités humainement et autorisés à recevoir des visites et de l'aide de la part de la Croix-Rouge.

La semaine dernière à Davos, j'ai eu une nouvelle rencontre émouvante avec des familles d'otages, et cette fois-ci d'anciens otages étaient même présents. Depuis le début, je maintiens des contacts étroits avec les autorités qatariennes et égyptiennes au sujet des efforts entrepris pour leur libération. Et hier, la Mission israélienne m'a transmis une liste d'une grande partie des otages restants. Il a également été indiqué hier qu'Israël proposait de suspendre les hostilités pendant deux mois en échange d'une libération progressive de tous les otages restants. Je continuerai, compte tenu de mon rôle limité, de ne ménager aucun effort pour contribuer à leur libération.

Les 100 derniers jours ont été déchirants et catastrophiques pour les civils palestiniens à Gaza. Plus de 25 000 personnes, principalement des femmes et des enfants, auraient été tuées dans les opérations lancées par les forces israéliennes. Plus de 60 000 autres auraient été blessées. Ces derniers jours, l'offensive militaire s'est intensifiée à Khan Younès, faisant de nombreuses victimes supplémentaires. La totalité de la population de Gaza subit des destructions à une échelle et à une vitesse sans précédent dans l'histoire récente. Rien ne peut justifier d'infliger un châtiment collectif au peuple palestinien.

La situation humanitaire à Gaza est déplorable. Alors que l'hiver approche à grands pas, 2,2 millions de Palestiniens vivent dans des conditions inhumaines et sordides, luttant simplement pour survivre un jour de plus, sans abris convenables, ni chauffage, ni installations sanitaires, ni nourriture, ni eau potable. Tout le monde à Gaza a faim, et un quart de la population – soit plus d'un demi-million de personnes - y est aux prises avec un niveau d'insécurité alimentaire catastrophique. Pendant ce temps, près de 1,5 million de personnes sont entassées dans la province de Rafah. Les maladies se propagent alors que le système de santé s'effondre. Seuls 16 des 36 hôpitaux de Gaza sont ne serait-ce que partiellement opérationnels. Cela signifie non seulement que les habitants de Gaza risquent d'être tués ou blessés par les bombardements incessants, mais également qu'ils risquent de contracter des maladies infectieuses telles que l'hépatite A, la dysenterie et le choléra. Sans hôpitaux opérationnels, et les possibilités pour les patients de sortir de Gaza étant limitées, des milliers de personnes qui souffrent de maladies chroniques tels que le cancer et l'insuffisance rénale risquent de mourir. Un dispositif d'évacuation sanitaire opérationnel doit être mis en place d'urgence.

Face à la souffrance humaine colossale et à l'énormité des obstacles, les opérations humanitaires des Nations Unies s'efforcent de répondre aux besoins. Tragiquement, 153 de nos collègues ont été tués, ce qui est une source de douleur indicible pour nous tous. Dans le même temps, les femmes et les hommes qui représentent l'ONU, aux côtés de nos partenaires à Gaza, déploient des efforts héroïques chaque jour pour accéder aux personnes dans le besoin. Nombreux sont ceux qui ont perdu des proches et laissé derrière eux des habitations en ruine. Ils distribuent des repas prêts à consommer et d'autres produits alimentaires aux abris. Ils apportent leur aide aux quelques boulangeries qui sont encore opérationnelles. Ils acheminent des médicaments, des fournitures médicales, de l'eau en bouteille et de l'eau livrée par camion-citerne, des trousses d'hygiène et de nettoyage, des tentes, des bâches et des couvertures, mais dans des quantités qui sont loin d'être suffisantes. Dans le sud, les distributions de nourriture contribuent à faire baisser les prix, et 250 000 Palestiniens à Gaza ont pu acheter du pain à un prix subventionné.

Je me félicite de l'accord, facilité par le Qatar et la France, portant sur une opération de livraison de médicaments et de fournitures médicales supplémentaires aux civils de Gaza, ainsi qu'aux otages détenus à Gaza.

Je me réjouis également de l'annonce faite par Israël selon laquelle il autorisera une mission d'évaluation des Nations Unies dans le nord. Cependant, cette mission a été mise en attente en raison de la reprise des combats.

La Secrétaire générale adjointe Sigrid Kaag a pris ses fonctions de coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza le 8 janvier, conformément à la résolution 2720 (2023). Elle s'est rendue à Gaza aujourd'hui et informera le Conseil la semaine prochaine de l'ensemble de ses efforts. Je demande à toutes les parties au conflit de coopérer avec elle, comme l'exige le Conseil de sécurité.

Regardons les choses en face : malgré tous les efforts que j'ai décrits, aucune opération d'aide humanitaire efficace ne saurait être menée à bien dans les conditions imposées aux Palestiniens à Gaza et à ceux qui font tout leur possible pour leur venir en aide. La quantité d'aide est largement insuffisante au regard des besoins. Il est fantaisiste de penser que 2,2 millions de personnes peuvent survivre uniquement grâce à l'aide. Les produits de première nécessité provenant du secteur privé doivent entrer en quantités suffisantes, comme cela a été le cas pendant de nombreuses années avant les affrontements actuels. C'est indispensable pour répondre aux besoins

croissants et éviter à la fois un effondrement complet et un nombre de morts toujours plus élevé. Pour notre part, nous sommes déterminés à faire beaucoup plus pour intensifier la distribution de denrées alimentaires, de tentes et de matériaux pour la construction d'abris, de médicaments, d'eau potable et de pièces détachées pour réparer les infrastructures sanitaires critiques.

L'acheminement de l'aide humanitaire ne consiste pas à compter les camions. Il s'agit de veiller à ce qu'une aide en quantité suffisante et de qualité adéquate parvienne aux personnes qui en ont besoin, conformément à la résolution 2720 (2023). Mais pour que nous puissions accomplir notre travail, un ensemble d'exigences opérationnelles doit être satisfait.

Nous avons besoin de sécurité. Nous opérons dans une zone de guerre. Les mécanismes actuels de notification humanitaire n'offrent pas une confiance suffisante pour mener à bien les opérations et planifier les interventions humanitaires. Un certain nombre d'incidents graves ont montré que ces mécanismes essentiels devaient être considérablement améliorés. La sécurité passe également par des routes fiables et dégagées à l'intérieur de Gaza, ainsi que par des passages sans entrave aux points de contrôle.

Nous devons être dotés des moyens nécessaires pour accomplir notre travail. Il s'agit notamment d'équipements de télécommunications permettant aux convois de communiquer entre eux ; de véhicules blindés et d'équipements de protection, compte tenu des hostilités en cours et de la pollution généralisée par des restes explosifs de guerre ; de capacités logistiques bien plus importantes ; de pièces détachées pour les infrastructures telles que les installations de dessalement ; et d'autres articles humanitaires critiques.

Nous remercions les États Membres de leur soutien financier. Nous observons enfin quelques signes de progrès en ce qui concerne la délivrance de permis d'entrée pour des marchandises particulières, ainsi que certaines mesures visant à réduire les temps de contrôle et de franchissement des points de passage. Nous sommes cependant toujours soumis à un processus de vérification fastidieux et à de multiples rejets injustifiés concernant des articles dont le besoin se fait cruellement sentir. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de points de passage vers Gaza pour réduire les embouteillages et éviter les goulets d'étranglement.

L'acheminement de l'aide à Gaza via le port d'Ashdod en Israël doit également reprendre. Une première cargaison de farine est arrivée à Gaza en provenance d'Ashdod, mais il en faut encore beaucoup plus.

24-01768 3/61

Nous avons besoin d'un accès vers le nord. Au cours des deux premières semaines de janvier, sur les 29 missions humanitaires prévues pour acheminer des fournitures vitales au nord de Wadi Gaza, seules sept ont été menées à bien, entièrement ou en partie. La majorité des missions se sont vu refuser l'accès par Israël. Après plus de 100 jours d'opérations dans le nord, l'insécurité subsiste et les combats se poursuivent.

Nous avons besoin de visas. Des dizaines de travailleurs humanitaires attendent depuis des mois de recevoir leur visa du Gouvernement israélien. J'appelle à un accès humanitaire rapide, sûr, sans entrave, étendu et durable à l'ensemble de Gaza.

Je renouvelle mon appel à la cessation de toutes les violations du droit international humanitaire. L'utilisation de boucliers humains est inacceptable, de même que les niveaux sans précédent de dévastation et de massacres de civils. Je suis aussi profondément préoccupé par les informations faisant état du traitement inhumain par Israël de Palestiniens capturés au cours d'opérations militaires.

Je renouvelle mon appel à un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Cela permettra d'acheminer une aide suffisante là où elle est nécessaire, facilitera la libération des otages et contribuera à apaiser les tensions au Moyen-Orient. La guerre et la détresse à Gaza alimentent les troubles à bien plus grande échelle. Nous assistons à une évolution dangereuse de la situation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, où les tensions sont à leur comble, avec une hausse spectaculaire du nombre de victimes. Des dizaines de Palestiniens sont arrêtés chaque jour. Plus de 6000 Palestiniens ont été arrêtés depuis le 7 octobre, nombre d'entre eux ayant été libérés par la suite. La violence imputable aux colons est également une autre préoccupation majeure. La démolition et la saisie de maisons et d'autres structures appartenant à des Palestiniens se poursuivent. L'économie palestinienne est en crise. La rétention par Israël d'une part importante des recettes fiscales palestiniennes, le maintien de l'interdiction d'entrée en Israël imposée à la quasi-totalité des travailleurs palestiniens depuis le 7 octobre et les fortes restrictions d'accès et de déplacement en Cisjordanie sont autant de facteurs qui contribuent à la montée en flèche du chômage et de la pauvreté. J'espère que les négociations en cours aboutiront à la rémunération intégrale des employés de l'Autorité palestinienne.

Les risques d'une escalade régionale de plus grande ampleur deviennent maintenant une réalité. Au nord, les échanges de tirs quotidiens de part et d'autre de la Ligne bleue, y compris les frappes sur des zones civiles, ont tué six Israéliens et 25 civils libanais et poussé des dizaines de milliers de personnes à fuir leurs foyers et ce, des deux côtés. Le risque d'erreur d'appréciation est dangereusement élevé. J'exhorte toutes les parties à s'abstenir de tout discours agressif et à cesser immédiatement toute activité susceptible d'attiser les tensions. Mes coordonnateurs spéciaux et moi-même poursuivons nos efforts de communication auprès de toutes les parties prenantes afin d'apaiser les tensions régionales, et je salue les efforts déployés par les États-Unis et plusieurs gouvernements européens et arabes en vue d'une désescalade négociée.

La situation en mer Rouge est aussi profondément préoccupante. Les attaques perpétrées par les houthistes perturbent le commerce mondial. Dans la foulée, les États-Unis et le Royaume-Uni ont mené des frappes aériennes sur des positions houthistes au Yémen. La désescalade est primordiale, et toutes les attaques contre les navires marchands et de commerce en mer Rouge doivent cesser immédiatement.

Dans le même temps, des attaques quasi quotidiennes sont menées contre les installations qui accueillent les forces des États-Unis et de la coalition internationale en Iraq et en Syrie. En réaction, les États-Unis ont lancé des frappes aériennes visant des individus et des groupes soupçonnés d'être à l'origine de ces actes. En Syrie, les frappes aériennes que l'Iran et la Syrie ont attribuées à Israël ont visé des responsables du Hamas et du Corps des gardiens de la révolution islamique. J'exhorte toutes les parties à s'éloigner du précipice et à tenir compte du terrible coût humain d'un conflit régional.

Au-delà de la nécessité d'une désescalade immédiate, chaque situation exige la mise en œuvre d'une feuille de route politique claire qui contribuerait à la stabilité régionale à long terme. En Syrie, il s'agit de la solution politique facilitée par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015), qui répond aux besoins de tous les Syriens. Le long de la Ligne bleue, nous devons mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006). Au Yémen, il s'agit d'établir une feuille de route de l'ONU pour concrétiser les engagements pris par les parties et élaborer un processus politique inclusif contrôlé par les Yéménites, sous les auspices de l'ONU.

Un règlement durable du conflit israélo-palestinien ne peut être assuré que par la solution des deux États. Les Israéliens doivent voir leurs besoins légitimes de sécurité satisfaits, et les Palestiniens, leurs aspirations légitimes à un État pleinement indépendant, viable et souverain se réaliser, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords précédents. L'occupation israélienne doit prendre fin.

Le rejet clair et répété, la semaine dernière, de la solution des deux États par les plus hauts responsables du Gouvernement israélien est inacceptable, un rejet qui a été exprimé en dépit des appels les plus pressants lancés même par les amis d'Israël, y compris ceux qui sont assis autour de cette table. Ce refus et le déni du droit du peuple palestinien à la création d'un État ne feraient que prolonger indéfiniment un conflit qui est devenu une menace majeure pour la paix et la sécurité dans le monde. Ils exacerberaient la polarisation et enhardiraient les extrémistes partout dans le monde. Le droit du peuple palestinien d'édifier son propre État pleinement indépendant doit être reconnu par tous, et tout refus d'accepter la solution des deux États par quelque partie que ce soit doit être fermement rejeté.

Quelle est l'autre solution ? À quoi ressemblerait la solution d'un seul État, avec un si grand nombre de Palestiniens à l'intérieur, sans aucun sentiment véritable de liberté, de respect des droits et de dignité ? Ce serait inconcevable. La solution des deux États est le seul moyen de répondre aux aspirations légitimes des Israéliens et des Palestiniens.

(l'orateur poursuit en français)

Le rôle de la communauté internationale est clair. Nous devons nous unir pour soutenir les Israéliens et les Palestiniens afin qu'ils prennent des mesures fortes en faveur d'un véritable processus de paix.

Au cours des deux dernières décennies, la solution des deux États a été critiquée, dénigrée et laissée pour morte à maintes reprises. Cependant, elle reste le seul moyen de parvenir à une paix durable et équitable en Israël, en Palestine et dans la région tout entière.

Comme nous l'avons tragiquement vu au cours des trois derniers mois, c'est aussi la seule voie pour sortir des cycles sans fin de peur, de haine et de violence. Cette période terrible pour les Israéliens et les Palestiniens doit inciter les parties au conflit, ainsi que la communauté internationale, à agir avec courage et détermination pour parvenir à une paix juste et durable.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine.

M. Al-Malki (État de Palestine) (parle en anglais): Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier la France et de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité au niveau ministériel, alors que nous nous réunissons une fois de plus dans l'ombre de l'agression israélienne meurtrière contre le peuple palestinien, qui se poursuit sans relâche, coûtant la vie à des milliers de civils innocents, détruisant tout sur son passage et menaçant la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé, mais, surtout, des efforts inlassables qu'il déploie pour qu'un cessez-le-feu humanitaire immédiat soit instauré, pour que la protection des civils soit assurée et pour que l'aide humanitaire qui fait cruellement défaut soit fournie. Sous sa direction, les organismes des Nations Unies présents sur le terrain poursuivent leurs courageux efforts pour s'acquitter de leur mission sacrée dans les circonstances les plus impossibles qui soient.

Ces circonstances ont été rendues impossibles de manière délibérée. Elles ne sont pas le résultat d'une catastrophe naturelle ni une conséquence regrettable de la guerre. Il s'agit au contraire d'un effort prémédité visant à causer un maximum de souffrances à la population palestinienne en combinant trois facteurs : premièrement, la campagne de bombardement la plus sauvage et la plus aveugle depuis la Seconde Guerre mondiale; deuxièmement, les destructions massives et le siège cruel, privant la population des biens indispensables à sa survie et entraînant la propagation de la famine, de la déshydratation, des maladies, de la misère et du désespoir ; et troisièmement, les déplacements forcés d'une ampleur et d'un rythme sans précédent dans l'histoire moderne, la quasi-totalité des Palestiniens de la bande de Gaza, dont 70 % sont des réfugiés de la Nakba de 1948, ayant été déplacés, souvent à de multiples reprises, en quête désespérée de sécurité n'importe où, mais confrontée à la mort et à la dévastation partout.

Aucun hôpital, aucune école, aucune mosquée, aucune église ni aucun refuge de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient n'est à l'abri des bombardements israéliens, des bombes d'un poids de 2 000 tonnes ayant été larguées sans qu'il soit nullement tenu compte des vies civiles. Plus de 25 000 civils ont été tués, dont plus de 11 000 enfants. Plus de 63 000 civils ont été blessés, dont des milliers de personnes mutilées et handicapées à vie, et plus de 7 000 personnes sont ensevelies sous les décombres. Des dizaines de personnes supplémentaires seront tuées alors même que le Conseil se réunit, et des milliers d'autres seront tuées tandis que l'on continue d'empêcher le Conseil d'appeler à un cessez-le-feu immédiat.

C'est une agression atroce, qui heurte la conscience humaine et qui lui fait honte. Dans ce jugement qui est porté, la foi des auteurs de ces actes n'importe pas. La

24-01768 5/61

foi des victimes n'importe pas. Seules comptent les innombrables vies innocentes qui ont été détruites et l'effondrement violent des lois promulguées après la Seconde Guerre mondiale pour préserver l'humanité.

De Kampala, où les pays du Sud se sont réunis, à Bruxelles, où les ministres arabes ont rencontré leurs homologues européens, en passant par l'ONU à New York, le monde appelle à un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Un cessez-le-feu est indispensable pour obtenir ce que le Conseil de sécurité a demandé, à savoir la protection des civils, un accès humanitaire sûr et sans entrave, une assistance humanitaire à grande échelle dans toute la bande de Gaza, la libération des personnes retenues captives, le rejet des déplacements forcés et l'instauration d'une paix qui soit conforme au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

D'un côté, il y a la volonté de la communauté internationale, et de l'autre, les caprices d'un Premier Ministre israélien animé par un seul objectif, à savoir sa survie politique, aux dépens de la survie de millions de Palestiniens vivant sous l'occupation illégale d'Israël et de la paix et de la sécurité pour tous. Il y a une ligne de fracture entre celles et ceux qui veulent la paix et celles et ceux qui sont déterminés à l'empêcher. Les derniers estiment qu'il y a un peuple de trop dans notre région, tandis que les premiers estiment qu'il existe un État indépendant, qui se voit refuser depuis trop longtemps la place qui lui revient au sein de la communauté des nations et dont le peuple se voit refuser depuis trop longtemps son droit inaliénable à l'autodétermination. Pour les dirigeants qui sont aux commandes d'Israël, le peuple palestinien est un peuple de trop. Ils nient son existence, ses droits et son humanité, que ce soit à Gaza ou en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et qu'il s'agisse de réfugiés palestiniens ou de prisonniers palestiniens. Ils ne considèrent pas notre peuple comme une réalité empirique et politique avec laquelle il faut coexister, mais comme une menace démographique dont il faut se débarrasser par la mort, le déplacement ou l'assujettissement. Telles sont les options qu'ils nous proposent : le génocide, le nettoyage ethnique ou l'apartheid. Je sais que certaines personnes ici présentes ne sont pas à l'aise avec ces mots, mais c'est la réalité dans laquelle nous vivons. Et il faut me croire, ces personnes devraient être bien plus préoccupées par l'existence de cette réalité que par les mots employés pour la décrire.

Il n'y a que deux voies possibles. L'une commence par la liberté des Palestiniens et conduit à une paix et à une sécurité partagées dans notre région. L'autre continue à nier cette liberté et condamne notre région à de nouvelles effusions de sang et à des conflits interminables. Le monde arabe a clairement choisi la première voie, celle qui bénéficie de l'appui de l'ensemble de la communauté internationale. Pendant ce temps, Netanyahu se vante publiquement, encore et encore, d'avoir joué un rôle déterminant pour empêcher l'indépendance de l'État palestinien et la paix dans notre région, et il s'engage à poursuivre sur cette voie. Israël ne doit plus entretenir l'illusion qu'il existerait une troisième voie lui permettant de choisir la poursuite de l'occupation, du colonialisme et de l'apartheid tout en parvenant d'une façon ou d'une autre à garantir la paix et à la sécurité régionales. Il ne s'agit pas d'une voie viable ni d'une voie légitime. Notre peuple ne mérite pas moins la liberté, la sécurité ou la paix. Les vies de nos enfants ne sont pas moins sacrées. Notre cause est juste, et la résilience et la fermeté de notre peuple, sa soumoud, sont immenses et méritent la solidarité internationale dont elles bénéficient dans le monde entier.

Mais comme l'a dit le poète Mahmoud Darwish, les Palestiniens espèrent mener une vie normale où ils ne seront ni héros ni victimes, une vie où ils pourront vivre, s'épanouir, voir leurs enfants grandir et devenir ce qu'ils souhaitent être. Ils ne devraient pas avoir à se battre chaque jour pour leur survie, pour leurs droits les plus élémentaires et les plus fondamentaux ou pour leur simple rêve de vivre dans la liberté et la dignité, sur la terre de leurs ancêtres. La Nakba ne doit pas être prolongée, ni répétée encore et encore. Elle doit prendre fin immédiatement. Le temps est venu de respecter pleinement le droit international et les résolutions de l'ONU et de sanctionner leur non-respect. Le temps est venu d'appliquer le principe de responsabilité. La justice est primordiale. C'est le fondement de toute paix durable. Les tentatives visant à présenter la quête de justice comme étant contraire à la paix doivent cesser. Le temps est venu d'organiser une conférence de paix internationale avec un objectif clair : faire respecter le droit international et mettre en œuvre les résolutions de l'ONU grâce à une action résolue de la part de tous les États, de toutes les organisations et de l'ONU. Le temps est venu d'approuver l'accession de l'État de Palestine au statut de Membre de l'ONU. Nous n'avons pas été autorisés à opposer un veto à l'admission d'Israël à l'ONU il y a 75 ans. Israël n'a pas le droit d'opposer son veto à l'admission de l'État de Palestine 75 ans plus tard.

Le consensus international sur la création de deux États sur cette terre doit être respecté en paroles et en actes. Il ne peut plus y avoir de prétexte à des retards et à des obstructions sans fin. Ce mépris pour la vie des Palestiniens, pour le droit international et pour la volonté régionale et internationale d'instaurer une paix juste et

durable ne doit plus être toléré. Le temps presse. Deux choix s'offrent à nous : propager l'incendie ou accepter un cessez-le-feu. L'autre option que la liberté, la justice et la paix est ce qui se passe actuellement. Nous devons faire en sorte que cette situation cesse au plus vite et nous assurer qu'elle ne se reproduise plus jamais.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (parle en anglais): Tout d'abord, je tiens à remercier la France et à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre récente nomination. Je vous souhaite plein succès à ce poste crucial.

Aujourd'hui, les membres du Conseil ont une occasion historique de réorienter leur action vers les menaces réelles et graves qui pèsent sur la sécurité. Le Moyen-Orient souffre d'un cancer et, jusqu'à aujourd'hui, le Conseil de sécurité n'a parlé que de donner de l'aspirine. On ne traite pas un cancer avec de l'aspirine. Le temps est venu pour le Conseil de s'attaquer non plus aux effets secondaires de ce cancer mais à ses causes profondes afin de les éliminer.

Nous vivons dans un monde à l'envers. Il y a 18 ans, Israël s'est entièrement retiré de Gaza dans l'espoir d'instaurer un climat de confiance avec les Palestiniens et de tracer la voie vers un avenir commun. Au lieu de cela, les Palestiniens ont choisi de mettre au pouvoir une organisation terroriste, le Hamas, et depuis lors, sous le nez de l'ONU et de ses organismes, le Hamas a exploité l'aide internationale et transformé Gaza en une machine de guerre. Le Hamas a creusé des centaines de kilomètres de tunnels terroristes et fabriqué des dizaines de milliers de roquettes. Il n'a pas caché ses objectifs génocidaires visant à anéantir Israël. Le monde entier le savait. L'ONU le savait.

Le 7 octobre, le programme de génocide juif du Hamas est devenu une réalité. Mon peuple a été délibérément massacré, 1 200 personnes assassinées en une seule journée, 240 enfants, hommes, femmes et personnes âgées pris en otage. Cet acte, ce mal absolu, est proportionnellement 20 fois plus important que le 11 septembre, et les dirigeants du Hamas ont publiquement juré de commettre à nouveau des massacres tels que celui-là jusqu'à ce qu'Israël soit détruit. Pourtant, il est choquant de constater que de nombreux membres du Conseil de sécurité plaident en faveur d'un cessez-le-feu permanent sans se soucier des conséquences. Que se passerait-il, selon eux, en cas de cessez-le-feu ? Voici ce qui se passerait. Le Hamas resterait au pouvoir, se regrouperait et se réarmerait, et les Israéliens seraient bientôt confrontés à une nouvelle tentative d'Holocauste. Est-ce là l'avenir que les membres

du Conseil recherchent pour nous tous, qu'Israël soit de nouveau contraint de mener une nouvelle opération défensive à Gaza? Pensent-ils vraiment que nous allons laisser nos otages dans les tunnels terroristes du Hamas?

Tant que le Hamas restera au pouvoir, un avenir très sombre est inévitable pour nous tous. Comment les membres du Conseil peuvent-ils à la fois demander un cessez-le-feu et évoquer une solution au conflit ? Il s'agit là d'un véritable oxymore. Il n'est pas possible d'avoir les deux. C'est impossible. Le Hamas cherche à anéantir Israël, et si les membres appuient une position qui laisse le Hamas au pouvoir, ils ne peuvent pas prétendre vouloir trouver une solution au conflit. Les 18 dernières années l'ont prouvé. Mais il existe une formule qui peut mettre fin à l'effusion de sang, et si les membres du Conseil se rallient à cette formule, elle se concrétisera. Si le Hamas acceptait de remettre à Israël les responsables de l'attaque du 7 octobre et de libérer tous les otages, la guerre prendrait immédiatement fin. Israël n'a pas choisi de mener cette guerre, mais nous défendrons notre avenir comme tout membre du Conseil défendrait l'avenir de son pays.

La séance d'aujourd'hui illustre le summum de l'absurdité de l'ONU. Le Hamas et le Jihad islamique palestinien sont d'ignobles terroristes, mais ces forces de terreur ne sont qu'un symptôme de la véritable menace qui pèse sur la sécurité de la région et au-delà. Un régime finance à 90% le budget terroriste du Hamas, lui fournit des armes et forme ses membres. Ce même régime fournit au Hezbollah des missiles de précision et aux houthistes des missiles balistiques. Son unique objectif est de semer le chaos et l'instabilité au Moyen-Orient, et bientôt ces actes de terreur seront perpétrés sous un parapluie nucléaire. Pourtant, le Conseil fait fi de cette énorme menace qu'est le régime des ayatollahs en Iran. N'est-il pas absurde que le Ministre des affaires étrangères du principal État parrain du terrorisme qui aspire à déstabiliser le Moyen-Orient soit ici aujourd'hui pour prendre la parole devant le Conseil? Peut-on imaginer le Ministre des affaires étrangères d'Hitler participant à un débat sérieux sur la manière de défendre les Juifs pendant l'Holocauste? C'est le monde à l'envers. Le représentant d'un régime qui appelle publiquement à l'anéantissement de l'État d'Israël donne des conseils sur la manière de régler le conflit israélo-palestinien. C'est vraiment le monde à l'envers.

Nous entendons des appels à éviter la propagation du conflit. Je tiens à préciser que cette propagation ne se produit pas par magie. Elle a été planifiée et ordonnée. La personne directement responsable des attaques terroristes dans toute la région et de leurs répercussions depuis

24-01768 7/61

le 7 octobre sera bientôt assise ici. M. Amir-Abdollahian représente le régime qui arme le Hezbollah et lui ordonne de prendre nos civils pour cible. Il représente le régime qui transfère des armes et des renseignements aux houthistes. Sans l'Iran, les houthistes ne disposeraient pas de missiles de croisière avancés ni de drones pour attaquer les navires marchands en mer Rouge. Sur cette photographie que je montre aux membres du Conseil, on voit des armes iraniennes destinées aux houthistes qui ont été saisies par la marine américaine. Il s'agit là d'une preuve flagrante de l'identité de ceux qui orchestrent cette prétendue propagation. Le Ministre iranien des affaires étrangères est-il venu ici pour répondre de ces actes ? Nous connaissons tous la réponse. L'Iran reste toujours dans l'ombre et tire les ficelles. Il clame toujours son innocence, mais les preuves sont là, comme dans beaucoup d'autres cas. Le Conseil va-t-il enfin s'attaquer à la véritable menace qui pèse sur la sécurité régionale ?

Tous les pays de la région ont été touchés par les tentacules de terreur de l'Iran. L'Arabie saoudite a été attaquée à l'aide de drones aériens et de missiles balistiques fournis par l'Iran. Les Émirats arabes unis ont subi plusieurs attaques de drones et de missiles sur leur sol, notamment une frappe sur l'aéroport d'Abou Dhabi. Les récentes frappes iraniennes en Iraq, en Syrie et au Pakistan prouvent une fois de plus que l'Iran ne recule devant rien pour étendre son hégémonie chiite.

Au Liban, comme au Yémen, en Iraq et en Syrie, l'Iran provoque l'instabilité. Même le peuple iranien luimême souffre au quotidien, et les membres du Conseil le savent. Le régime iranien assassine des femmes, des manifestants innocents et, hier encore, un autre Iranien innocent, Muhammad Ghobadlou, a été exécuté. Et pendant que des Iraniens innocents meurent sur l'échafaud, le Ministre Amir-Abdollahian est assis ici et nous fait la leçon sur le caractère sacré de la vie humaine. L'Iran a même armé et entraîné le Front POLISARIO pour qu'il mène des attaques terroristes au Maroc, et ses ambitions hégémoniques se font également sentir au Soudan, au Mali et au Niger.

Mais la terreur iranienne ne se limite pas au Moyen-Orient ou à l'Afrique. L'Albanie a été victime d'une cyberattaque iranienne. Et comme nous le savons tous, des drones iraniens sont utilisés par la Russie pour tuer des civils en Ukraine. La terreur iranienne touchera tous les membres du Conseil. Nous le savons tous. Elle touchera même la Russie, qui collabore avec l'Iran.

Si le Conseil continue à concentrer ses efforts uniquement sur la fourniture de l'aide à Gaza, ce qui est vraiment important, mais ne tient pas compte des racines de la terrible menace qui pèse sur le Moyen-Orient et le monde – la menace iranienne –, alors notre avenir collectif sera un avenir très sombre, un avenir chiite radical.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France.

J'ai pris l'initiative de tenir ce débat du Conseil de sécurité au niveau ministériel, sous notre présidence. Je remercie le Secrétaire général de son discours fort et souhaiterais, à titre national, revenir également sur la situation, tragique, à Gaza et sur le risque d'embrasement dans la région, car ce risque est réel.

Face à ce qui se joue entre Israéliens et Palestiniens, deux chemins sont possibles pour le Conseil. Il y a d'une part, le choix de ceux qui font le choix de la division, de la polémique, de la surenchère. Le choix de souffler sur les braises. Le choix de ceux qui envahissent leur voisin, bafouent sa souveraineté, en Ukraine comme au Moyen-Orient, et recherchent ici la division plutôt que l'unité.

Je ferai pour ma part un autre choix, en disant deux choses : nous pouvons, nous devons, être solidaires à la fois des Israéliens et des Palestiniens. Nous pouvons, nous devons, dire à chacun les choses difficiles.

La France agit au nom du bien des deux peuples, au nom de la paix. Elle est amie d'Israël comme elle est amie du peuple palestinien. Ainsi je dois dire à Israël, qui connaît l'amitié du peuple français, qu'il faut un État palestinien, que les violences envers le peuple palestinien, notamment celles des colons extrémistes, doivent cesser et que le droit international s'impose à tous. Je dois dire aux représentants palestiniens, qui connaissent l'engagement historique de la France en faveur d'un État palestinien, que nous continuerons à lutter contre le terrorisme, avec fermeté et détermination, qu'il ne peut y avoir d'ambiguïté sur le droit d'Israël à vivre en paix et en sécurité et à exercer son droit à la légitime défense face au terrorisme. C'est en ami que la France dit aux deux parties que le chemin sera difficile pour tous.

Trois principes guideront l'action de la France au sein du Conseil dans les jours et les semaines qui viennent. Je veux les énoncer ici.

D'abord, le principe d'humanité. Tous les otages doivent être libérés, immédiatement et sans conditions. C'est un besoin impérieux. Nous n'avons cessé de le demander. Le Conseil aussi l'a demandé de manière très claire. Au nom de ce principe d'humanité, nous devons condamner, sans équivoque et sans tarder davantage, les

attaques terroristes du 7 octobre : des attaques massives, barbares, abominables, des attaques commises par des terroristes. Le Conseil doit aussi ouvrir les yeux sur les violences sexuelles que ces terroristes ont utilisées comme armes de guerre.

Au nom de ce principe d'humanité encore, nous devons agir en faveur de la population civile à Gaza et d'œuvrer à un cessez-le feu. Les souffrances qu'elle subit sont épouvantables. La France fait partie de ceux qui, au sein du Conseil, agissent. Le Président de la République, Emmanuel Macron, a pris l'initiative d'une conférence internationale humanitaire. Un milliard d'euros d'aide humanitaire aux civils de Gaza y ont été annoncés. Je passe à nouveau un appel aujourd'hui à l'ensemble des partenaires internationaux : restons mobilisés.

La France est désormais l'un des principaux soutiens des civils de Gaza, notamment parce que nous avons augmenté massivement la contribution française à l' Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Sur les 100 millions d'euros d'aide humanitaire annoncés pour Gaza par la France en novembre, plus de la moitié passera par cette agence. En 2024, nous appuierons encore davantage les Palestiniens, en mobilisant 100 millions d'euros supplémentaires. Nos actions sont également concrètes dans la région : 1000 tonnes de fret transitant par l'Égypte, 1000 actes médicaux pratiqués en pleine coopération avec l'Égypte à bord du Dixmude et du fret humanitaire parachuté sur Gaza avec l'aide de la Jordanie notamment.

Le Conseil, dans ses deux résolutions humanitaires (résolution 2712 (2023) et résolution 2720 (2023)), a posé des exigences. Elles doivent être respectées. Entendons les souffrances des femmes, des hommes et des enfants de Gaza. Entendons le sentiment d'impuissance des acteurs humanitaires. Les civils, les infrastructures civiles, les hôpitaux, les écoles doivent être protégés. Les travailleurs humanitaires de l'ONU, du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations de terrain doivent eux aussi être protégés. Je veux saluer leur courage, leur engagement et leur dévouement. Je veux leur dire que la France continuera à les soutenir, sans relâche ni renoncement. Je veux leur dire également qu'ils doivent pouvoir emprunter tous les points de passage nécessaires et acheminer les cargaisons vitales jusque dans le nord de la bande, au-delà de Wadi Gaza. Il nous faut œuvrer immédiatement à un cessez-lefeu durable, qui seul mettra fin à ces souffrances.

Le deuxième principe qui guide l'action de la France est celui de justice. Cette guerre et ces atroces souffrances nous obligent et obligent le Conseil. Nous avons le devoir de déployer tous les efforts possibles en vue d'une solution politique au conflit israélo-palestinien. Pour y parvenir, il faut une relance du processus de paix. Et cette relance doit être décisive et crédible.

Nous connaissons les paramètres de la solution : deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité, dans des frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967, et ayant l'un et l'autre pour capitale Jérusalem. C'est le cadre fixé par le droit international. C'est aussi la position, constante, de la France. Et c'est la raison pour laquelle il ne revient pas, ni à Israël, ni à quiconque, de décider, pour les Palestiniens, comment ils seront demain gouvernés, ni l'étendue de leur souveraineté.

Dans le cadre de cette solution à deux États, il faut aussi penser, dès à présent, au futur de Gaza. Comme je le disais, il ne revient pas à Israël de décider du sort des populations palestiniennes de Gaza. Gaza est une terre palestinienne. Et il revient à l'Autorité palestinienne, que nous soutenons, de pouvoir y exercer sa pleine autorité. Pour que cela devienne une réalité, les Nations Unies ont et auront un rôle important à jouer. À cet égard, je veux également féliciter Mme Sigrid Kaag pour sa nomination comme Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza. Toute la communauté internationale devra se mobiliser pour reconstruire Gaza. La situation en Cisjordanie requiert toute notre attention. Les violences perpétrées par des colons violents contre la population civile palestinienne sont aujourd'hui inacceptables. À nouveau, nous les condamnons avec la plus grande fermeté. Elles doivent cesser immédiatement. Avec ses partenaires, la France prendra, le moment venu, des initiatives pour que le Conseil se saisisse de l'ensemble de ces questions politiques.

Enfin, le troisième principe de notre action sera le principe de responsabilité face aux risques d'escalade. Nous devons tout faire pour éviter un embrasement de la région et une extension du conflit. Certains sont tentés d'utiliser les groupes qui leur sont inféodés pour ajouter au chaos et porter atteinte à la stabilité de la région. Nous leur adressons un avertissement. Nous sommes, notamment, gravement préoccupés par la montée des tensions autour de la Ligne bleue. Nous appelons les parties à une stricte retenue et à tout mettre en œuvre pour mettre un terme définitif à l'escalade. Il faut permettre à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban d'exercer son mandat dans de bonnes conditions.

Nous sommes également préoccupés par les attaques commises par les houthistes en mer Rouge. Ce sont des atteintes extrêmement graves au droit et au

24-01768 **9/61**

commerce international. La France continuera d'assumer ses responsabilités. Nous condamnons de la même manière les violations de la souveraineté de l'Iraq.

La France restera à l'œuvre et à l'initiative pour que le Conseil s'exprime sur tous les volets de la crise, pour qu'il condamne enfin les attaques barbares du 7 octobre 2023, pour que le droit international humanitaire soit respecté et réponde aux besoins des populations civiles de Gaza, et pour faire avancer, enfin, de manière décisive, la solution à deux États. Le Conseil peut compter sur notre engagement.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger de l'Algérie.

M. Attaf (Algérie) (parle en arabe): Je ne saurais entamer mon intervention sans transmettre, dans le cadre du débat de ce jour du Conseil de sécurité, le message que m'a confié mon président, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'intention du Secrétaire général, M. António Guterres, et des diverses entités du système des Nations Unies, faisant part de sa reconnaissance et de sa gratitude pour tous les efforts qu'ils déploient afin d'atténuer les souffrances de Gaza, de panser ses blessures et de mettre fin à l'effusion de sang. Il s'agit d'un message d'appréciation et de soutien à leurs efforts inlassables malgré les tentatives de porter atteinte à leur crédibilité et à leur autorité, et malgré les provocations et le chantage d'une puissance occupante dont la tyrannie ne connaît pas de limites.

Le Secrétaire général peut être assuré de notre plus grand respect et de tous nos encouragements. Dans le même temps, nous rendons hommage à tous ceux qui ont servi l'humanité sous la bannière de l'ONU et qui sont tombés à Gaza en défendant les idéaux les plus nobles. De même, nous portons un message de miséricorde pour les âmes des martyrs qui sont morts pour leur patrie et pour leur cause, une patrie qui était la leur et une cause qui est autant la leur que la nôtre.

L'agression contre Gaza va bientôt entrer dans son cinquième mois, et l'espoir de dissuader l'occupant israélien de poursuivre cette agression est inexistant. Une telle situation fait surgir trois principaux défis. Premièrement, il faut veiller à ce que les résolutions des organes de l'ONU soient respectées. Il est inacceptable que soient tolérées des violations graves des résolutions que l'Organisation adopte aux fins d'une coexistence civilisée entre ses Membres. Deuxièmement, il faut veiller à ce qu'aucun Membre ne s'estime être au-dessus des autres ou bénéficie d'un traitement particulier, sous la forme de dérogations, d'exceptions, de privilèges ou d'immunités injustifiées et inacceptables. Troisièmement, il faut assujettir Israël, Puissance occupante et colonisatrice, à des contrôles juridiques internationaux et mettre une fin péremptoire à son impunité et au fait qu'il n'est jamais tenu de rendre des comptes.

L'Algérie accueillerait favorablement et saluerait tout effort visant à faire cesser le traitement privilégié dont certains bénéficient. Nous prenons acte des initiatives louables et courageuses visant à contraindre la Puissance occupante israélienne à assumer ses responsabilités. J'évoquerai en particulier l'initiative du Président Abdelmadjid Tebboune de réunir des juristes et diverses organisations judiciaires internationales pour traduire Israël, Puissance occupante, en justice devant les instances internationales et mettre fin aux décennies d'impunité et d'absence d'obligation de rendre des comptes dont il a bénéficié. Je voudrais également mentionner l'initiative de la République sud-africaine, qui a saisi la Cour internationale de Justice concernant la guerre génocidaire livrée par la Puissance occupante israélienne contre Gaza.

D'autres initiatives sont menées, comme celle du Chili et du Mexique de saisir la Cour pénale internationale des divers crimes commis dans le cadre de l'agression israélienne contre la bande de Gaza. Toutes doivent être soutenues, louées et encouragées comme autant de pas dans la bonne direction.

Nous appelons les instances judiciaires internationales à prendre leurs responsabilités et à honorer pleinement leur mandat. Nous soulignons également que le Conseil de sécurité doit assumer les responsabilités qui lui échoient, du point de vue tant politique que de la sécurité, en tant qu'organe principal chargé de protéger et d'assurer la paix et la sécurité internationales.

S'agissant des responsabilités et des obligations liées à la situation actuelle à Gaza, il ne fait aucun doute que la priorité absolue est d'instaurer un cessez-le-feu. Tous les jours, un désaveu et un ressentiment croissants s'expriment face au report du cessez-le-feu et au fait qu'il ne reçoit pas l'attention qu'il mérite. Aujourd'hui, il n'y a pas d'objectif plus important que celui de mettre fin à l'agression, au génocide, au déplacement, à la famine délibérée, à la destruction, au saccage et aux profanations en cours.

Ce n'est qu'une fois que ces objectifs auront été atteints que les discussions sur les arrangements d'aprèsguerre auront un sens. Alors et seulement alors, nous pourrons mener des efforts diplomatiques efficaces en vue de régler le conflit israélo-arabe. Il ne fait aucun doute que

ce qui se passe aujourd'hui à Gaza met plus que jamais en évidence la nécessité urgente de s'attaquer aux causes profondes du conflit en intensifiant et en réaffirmant notre engagement collectif en faveur de la solution des deux États, à laquelle la communauté internationale s'est ralliée en tant que solution juste, durable et définitive. Le Conseil de sécurité et l'Organisation doivent répondre avec la plus grande fermeté aux voix qui en Israël rejettent haut et fort cette solution, une position qui sous-estime le consensus mondial et n'exprime rien d'autre que le déni et le mépris de la légitimité internationale.

Depuis cette salle, l'Algérie réaffirme son soutien à l'octroi à l'État de Palestine du statut de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, se faisant l'écho de l'appel qui a été lancé au dernier sommet du Mouvement des pays non alignés. Il s'agit d'une mesure urgente pour préserver les fondements de la solution des deux États et d'une étape essentielle pour maintenir les éléments juridiques nécessaires à la création d'un État palestinien indépendant et souverain dans les frontières de 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale. Nous demandons également qu'on adopte une nouvelle approche afin de faire prévaloir l'option de la paix et de parvenir à une solution juste et globale à la question palestinienne.

En ces heures décisives, il est vital que nous nous opposions à l'illusion de l'occupation coloniale israélienne selon laquelle la sécurité peut être obtenue en éliminant le projet national palestinien. Il est essentiel que nous fassions échec et mettions un terme à la campagne d'occupation continue visant à saisir et à annexer des terres palestiniennes et à encourager la construction et l'expansion des colonies israéliennes, dans le but de rendre impossible la création d'un État palestinien indépendant et souverain. Il est vital que nous résistions à l'occupation israélienne et à ses fantasmes de relance du projet de construction d'un Grand Israël sur les décombres, les cendres et les ruines du projet national palestinien.

Au vu de l'ensemble de ces considérations, l'Algérie renouvelle la demande faite de longue date de convoquer une conférence internationale de paix sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en vue de parvenir à un accord mettant définitivement fin au conflit israélo-arabe, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et au concept de la solution des deux États, sous la stricte supervision, le suivi attentif et les garanties assurées de la communauté internationale.

Après Gaza, nous ne pouvons pas revenir à la situation antérieure. Après Gaza, nous ne pouvons pas remettre la question palestinienne dans un tiroir et l'y laisser enfermée pour une nouvelle période indéfinie. Après Gaza, nous ne pouvons pas limiter les efforts internationaux aux séquelles de la guerre et fermer les yeux sur ses causes. Surtout, nous ne pouvons pas permettre que l'objectif de paix et de sécurité au Moyen-Orient soit pris en otage par l'occupation israélienne, qui fait ce qu'elle veut en jouant des coudes, en flattant les uns et en faisant pression sur les autres. Que Gaza soit une leçon pour nous tous, une leçon à retenir, une leçon qui nous inspire et nous pousse à intensifier nos efforts futurs. Mais surtout, que ce soit une leçon que nous n'oublierons pas.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères et européennes de la Slovénie.

M^{me} Fajon (Slovénie) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son exposé et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat de haut niveau.

Je n'ai aujourd'hui qu'un seul message et il est très clair : nous avons besoin d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza et dans la région. Qu'il me soit donc permis d'essayer d'expliquer le raisonnement qui sous-tend notre appel à un cessez-le-feu.

Seul un cessez-le-feu respecté par toutes les parties au conflit permettra de protéger les civils. Plus de 100 jours de conflit ont fait trop de victimes civiles de part et d'autre : un Palestinien sur 100 à Gaza a été tué. Cela suffit ! La grande majorité des personnes tuées à Gaza sont des femmes et des enfants. La population est affamée et vit dans des abris surpeuplés et dangereux, et le système de santé s'est effondré. Seul un cessez-le-feu permettra d'acheminer l'aide humanitaire à l'échelle requise. La communauté humanitaire a une mission impossible et doit faire face à une multitude de défis. Si nous voulons que l'humanité l'emporte, nous devons jeter les bases d'une action humanitaire digne de ce nom – cela relève de notre responsabilité collective.

Seul un cessez-le-feu permettra de créer les conditions propices au retour en toute sécurité des populations déplacées. Je tiens à être claire : nous rejetons et condamnons les déclarations des responsables israéliens qui proposent le déplacement massif des Palestiniens de Gaza. Nous sommes toutefois également très préoccupés par les conditions de vie des Palestiniens déplacés à l'intérieur de Gaza, qui sont contraints de fuir encore et encore, poussés vers des zones sûres qui sont ensuite bombardées. Nous avons besoin de conditions permettant le retour des populations en toute sécurité de tous les côtés : à Gaza, en Cisjordanie, en Israël et au Liban.

24-01768 11/61

Seuls un cessez-le-feu et une vision renouvelée de la solution des deux États empêcheront la prolifération de l'extrémisme et des idéologies extrémistes. La Slovénie condamne toute forme de terreur, y compris les attaques terroristes du Hamas du 7 octobre et celles qu'il continue de mener contre Israël. Nous réitérons notre appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et demandons à nouveau que le Comité international de la Croix-Rouge puisse avoir accès à eux. Un cessez-le-feu doit permettre de les ramener à la maison. Seul un cessez-le-feu permettra de créer les conditions de la paix. Les hostilités actuelles et les décennies de tensions n'apportent ni paix ni sécurité à qui que ce soit dans la région. Il n'y a pas de solution militaire au conflit ; la seule voie vers la paix est la solution des deux États. Je réitère donc mon appel à la préparation d'une conférence internationale de paix pour aborder de manière globale toutes les pièces du puzzle d'une solution prévoyant deux États. Nous devons prendre cette question au sérieux. Nous, membres du Conseil de sécurité, devons promouvoir les discussions sur le jour d'après. Gaza et la Cisjordanie appartiennent aux Palestiniens.

Un cessez-le-feu permettra également l'application du principe de responsabilité. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur toutes les violations qui ont été commises ces derniers mois, de l'attaque terroriste du 7 octobre et des violences sexuelles perpétrées par le Hamas à toutes les autres violations du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Un système juridique international solide est une garantie de la paix et de la sécurité internationales.

Seul un cessez-le-feu permettra d'apaiser la région. Dans ma dernière intervention devant le Conseil (voir S/PV.9489), j'ai parlé du risque de débordement. Je crains que ce conflit n'ait déjà provoqué une nouvelle escalade en Cisjordanie, le long de la Ligne bleue et en mer Rouge, ou n'y ait servi de prétexte.

Nous condamnons les attaques des houthistes en mer Rouge, qui doivent cesser immédiatement. La liberté de navigation et la sûreté maritime sont d'une importance capitale pour la circulation des biens essentiels, notamment les denrées alimentaires, le carburant et l'aide humanitaire cruciale destinée aux populations à travers le monde. Les tensions dans la région augmentent et nous atteindrons bientôt un point de non-retour. Un cessez-lefeu permettra la reconstruction de Gaza sous la direction d'une Autorité palestinienne revitalisée, avec le soutien ferme de l'ONU et de la communauté internationale. Par « cessez-le-feu », j'entends un processus commençant par la cessation des hostilités, respecté par toutes les parties

au conflit et intégrant tous les éléments susmentionnés, et devant conduire à un État palestinien indépendant, à un Israël vivant dans la sécurité, à une région en paix et, dans tous les pays de cette région, à des populations vivant à l'abri de la peur et de la terreur.

Les 26000 victimes – palestiniennes et israéliennes – ne sont pas des statistiques. Chacune d'entre elles avait une vie, une famille, des rêves, des espoirs et des projets. La meilleure manière pour nous de témoigner notre respect à celles et ceux qui ont perdu la vie dans ce conflit est d'ouvrir la voie à la paix. L'heure du cessez-le-feu est venue.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse.

M. Cassis (Suisse): J'aimerais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour sa présentation et lui exprimer également mes sincères condoléances pour la perte de ses 153 collaborateurs humanitaires.

La Suisse partage les principes d'humanité et de paix qui guident l'action du Conseil de sécurité. Nous réitérons la condamnation sans appel des attaques du Hamas contre Israël et exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas. Les prises de parole qui s'enchaînent dans cette salle nous rappellent que nous avons atteint un niveau de haine et de souffrance extrême au Proche-Orient. Alors que depuis le 7 octobre dernier la violence ne semble plus avoir de limites en Israël, à Gaza, comme dans tout le Territoire palestinien occupé, une question me préoccupe particulièrement : que pouvons-nous faire ? Le Conseil a certes adopté deux résolutions essentielles (résolution 2712 (2023) et résolution 2720 (2023)), mais nous ne parvenons pas à les mettre en œuvre. En effet, seule une partie des otages a été libérée; des civils continuent chaque jour d'être victimes des combats ; le droit international humanitaire est violé de manière continue, et ceci au moment du septante-cinquième anniversaire des Conventions de Genève.

Lorsqu'on constate que, malgré tous nos efforts, malgré toute l'énergie mise par le Conseil dans l'adoption de ces deux résolutions, la violence se poursuit, il n'y a qu'un mot qui me vient à l'esprit, c'est le mot « frustration ». Mais nous ne pouvons pas céder à la frustration. Nous ne pouvons pas nous laisser décourager. Face à un tel degré d'inhumanité, nous n'en avons pas le droit. Pour parvenir à dégager ensemble une piste de solution à la hauteur de nos responsabilités, nous devons prendre du recul et affronter sans tabou les blocages qui empêchent le Conseil de faire son travail.

Je souhaite souligner trois points essentiels à prendre en compte sur le chemin d'une paix durable au Proche-Orient.

Premièrement, le monde a changé. Le Moyen-Orient n'est plus ce qu'il était au moment des Accords de Camp David ou d'Oslo. Les États de cette région ont beaucoup évolué. Ils expriment des aspirations légitimes. Ces États veulent aujourd'hui jouer un rôle clef. Aucune paix durable au Proche-Orient ne sera ainsi possible sans un consensus politique régional.

Deuxièmement, Israël a développé une nouvelle dynamique diplomatique régionale. J'y vois là un signe que des terrains d'entente politique existent, que des intérêts communs sont mutuellement reconnus, aussi bien pour le peuple israélien que pour le peuple palestinien.

Enfin, troisièmement, le fondement d'une paix durable reste la création d'une solution à deux États. C'est la solution qui donnera tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens la perspective de vivre en paix et en sécurité.

Il y a une citation d'Eleanor Roosevelt que j'aimerais lire :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Il ne suffit pas de parler de la paix. Il faut y croire. Et il ne suffit pas d'y croire. Il faut y travailler. »

(l'orateur reprend en français)

Nous ne pouvons plus nous contenter de gérer ce conflit. L'impasse dans laquelle nous sommes aujourd'hui à Gaza nous le prouve. Nous avons atteint un point de bascule. Nous devons désormais faire de nouveaux pas concrets vers la résolution politique de ce conflit qui a déjà coûté la vie à beaucoup trop de personnes.

Comment agir concrètement ? Je plaide pour une approche commune. Nous devons tous y travailler : les parties au conflit, les États de la région – je souligne –, et les membres du Conseil. Nous devons imaginer ensemble le futur sur la base d'une approche globale qui contienne tous les éléments clefs du conflit. J'entends ici la libération des otages restants, le cessez-le-feu humanitaire, l'accès sans entrave à l'aide humanitaire, le respect sans entrave du droit international humanitaire ; le tout sur la toile de fond d'une solution politique. Je suis bien conscient que ces éléments font partie des préoccupations du Conseil, mais nous devons les penser dans une nouvelle « géographie » de la paix.

Votre pays, la France, est le berceau des Lumières, Monsieur le Président. Vous comprendrez certainement ma démarche qui voit dans la critique et la remise en question, le moteur qui nous permettra d'avancer au-delà des obstacles, pour atteindre cette lumière qu'est la paix. Je suis convaincu que nous tous, ici à l'ONU, avons la capacité de nous retrouver, de changer de regard. Certains trouverons cela utopique. Moi, je préfère l'utopie à la dystopie. Aux côtés de tous, avec les Israéliens, les Palestiniens et les États de la région, la Suisse est prête à jouer son rôle dans ce processus difficile mais indispensable pour la paix. Nous nous tenons prêts à réunir les acteurs clefs de ce conflit et à soutenir tout effort à même de bâtir le chemin vers la paix, comme, par exemple, celui annoncé hier par l'Union européenne.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (parle en russe): La séance et nos discussions d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris – surtout – la question palestinienne intervient à un moment véritablement dramatique. Des considérations politiques de tout premier ordre, mais aussi la morale universelle, font que nous prenions des mesures urgentes pour instaurer un cessezle-feu et mettre fin aux souffrances humaines en Palestine. Il faut également prendre des mesures pour éviter de déstabiliser davantage d'autres parties du Moyen-Orient. Jusqu'à présent, le Conseil de sécurité a été incapable de trouver une solution adéquate à ce problème historique. La raison en est bien connue : la position des États-Unis bloque tous les efforts et toutes les initiatives visant à mettre fin au massacre dans les territoires occupés. Nous sommes sidérés par les manœuvres de la diplomatie américaine, qui, d'une part, met son veto aux résolutions appelant au cessez-le-feu, et, d'autre part, appelle à une réduction de l'intensité des hostilités à Gaza. Il s'agit clairement d'une carte blanche qu'elle donne à la poursuite de la peine collective infligée aux Palestiniens.

Hier, nous avons tenté une nouvelle fois d'obtenir une réponse unie du Conseil aux événements actuels et proposé un projet de déclaration de la présidence du Conseil de sécurité exigeant un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Cependant, les États-Unis et leurs alliés ont entravé l'adoption de ce document également, confirmant ainsi que sauver la vie des civils palestiniens n'est pas une de leurs priorités. Les conséquences humanitaires d'une telle politique sont catastrophiques : près de 30 000 civils, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, ont été tués. Pratiquement tout le nord de la bande de Gaza est détruit et inhabitable, et 80 % de la population totale de la bande de Gaza est composée de personnes déplacées. Il s'agit d'une véritable tragédie humanitaire dont on ne voit pas la fin.

24-01768 **13/61**

La pénurie de toutes les commodités de base a atteint des proportions alarmantes. Je souhaite également appeler l'attention des membres sur un article du Jerusalem Post daté du 5 janvier, consacré à l'interview d'un professeur de l'Université Ben-Gurion, Mme Nitzan, qui a travaillé comme Coordonnatrice des situations d'urgence à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'article s'appuie sur les évaluations de spécialistes de l'environnement, y compris d'experts israéliens. Selon ces évaluations, il n'est pas certain que Gaza soit habitable après le conflit. Le sol, le sous-sol, les eaux côtières et l'air ont tous été pollués à une échelle sans précédent par les bombardements, les produits chimiques issus des explosions et des incendies, par le matériel et les munitions détruits et par la biomasse en phase de putréfaction – aussi terrible que cela puisse paraître - en plus des déchets ménagers et des eaux usées. Il n'y a plus de sources d'eau naturelles. Pratiquement toutes les infrastructures sanitaires ont été détruites. On estime que près de 22 % des terres agricoles de Gaza ne pourront jamais être restaurées. On recense des dizaines de milliers de cas de diarrhée, d'infections respiratoires aiguës, de gale, de maladies de la peau et autres. Il existe un risque accru d'épidémie. Selon l'OMS, l'absence d'accès humanitaire est le principal obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire. En effet, depuis la fin décembre 2023, l'OMS a dû annuler six de ses missions humanitaires prévues dans le nord de la bande de Gaza parce qu'elle n'a pas été autorisée à y entrer.

Afin d'alléger les souffrances de la population de Gaza, la Russie, à l'instar de plusieurs autres pays, a envoyé des centaines de tonnes de denrées alimentaires, de matériel médical et de médicaments dans la bande de Gaza. Nous appuyons l'action menée par les organismes humanitaires de l'ONU sur le terrain, lesquels, malheureusement, ont également été victimes de la guerre, avec la mort d'environ 150 de leurs agents. Le Secrétaire général vient de le mentionner, en affirmant que c'est un fait sans précédent dans l'histoire de la participation de l'ONU aux opérations menées dans des zones de conflit.

La diffusion d'idées abominables telles que le déplacement forcé et massif des Palestiniens de leurs foyers est particulièrement préoccupante. Un tel scénario est inacceptable et ne doit en aucun cas être validé. Les violences massives commises par l'armée israélienne et les colons juifs en Cisjordanie doivent cesser immédiatement, et toute tentative de remettre en cause le statu quo autour des Lieux saints à Jérusalem doit être contrecarrée.

L'incapacité du Conseil de prendre des mesures de portée générale a permis à l'escalade actuelle du conflit en Palestine de se propager dans toute la région. Encore une fois, ce n'est pas sans la participation néfaste des États-Unis et de leurs alliés, dont la présence militaire au Moyen-Orient, comme dans d'autres parties de la région eurasienne, crée de nouveaux risques inacceptables pour la sécurité internationale. Nous condamnons fermement l'agression totalement injustifiée contre le Yémen, menée par les États-Unis et le Royaume-Uni, sans l'aval du Conseil. Les agissements des Anglo-Saxons font peser une menace directe sur la paix internationale et fragilisent l'ordre mondial, qui ne repose pas sur leurs règles, mais sur le droit international et le rôle central de l'ONU. De plus, nous condamnons les frappes israéliennes en Syrie, dont les cibles déclarées sont les structures légalement installées en Syrie à l'invitation de son gouvernement légitime. Les assassinats politiques doivent cesser.

De plus, la situation à la frontière israélo-libanaise est particulièrement dangereuse. Il est évident que les actions militaires unilatérales ne font qu'exacerber la situation déjà précaire au Moyen-Orient. Une situation qui ne date pas d'aujourd'hui et qui reflète une longue histoire. Nous parlons des invasions répétées d'États indépendants par les États-Unis et leurs satellites, qui ont causé des centaines de milliers de morts en Iraq, la destruction de l'État en Libye, la guerre en Syrie, des flux massifs de réfugiés et une recrudescence sans précédent du terrorisme international.

La Russie n'acceptera aucune forme de terrorisme. Nous avons condamné catégoriquement les attaques menées contre des civils en Israël le 7 octobre 2023. Contrairement à certains de nos collègues occidentaux, qui professent la politique du deux poids, deux mesures, nous ne classons pas les extrémistes en « mauvais » ou « bons », en « nôtres » et « étrangers ». Nous insistons sur la libération de tous les otages détenus à Gaza, quelles que soient leur nationalité ou leur origine.

Aujourd'hui, nous entendons, notamment de la part de nos collègues occidentaux, de plus en plus d'appels à se focaliser non pas sur la situation actuelle, mais sur la période après la fin du conflit israélo-palestinien, comme si l'escalade à Gaza avait déjà cessé et que la situation n'exigeait plus l'attention du Conseil. Toutefois, la logique pernicieuse des délégations occidentales est évidente : en entravant tous les efforts que le Conseil déploie pour appeler les parties à un cessez-le-feu, les États-Unis et leurs alliés veulent tourner au plus vite cette page extrêmement inconfortable de leur histoire, se rendant ainsi complices du carnage commis contre la population civile pacifique de Gaza.

Je tiens à souligner que le Conseil de sécurité doit continuer de s'acquitter de son mandat et de demander un cessez-le-feu. Dans le cas contraire, rien ne garantit que les hostilités ne reprendront pas de plus belle. En l'absence d'une telle garantie et de l'application inconditionnelle des décisions de l'ONU concernant la création d'un État palestinien, toute discussion sur l'après-conflit est non seulement prématurée, mais également dénuée de sens. Les donateurs potentiels qui pourraient investir dans la reconstruction future de Gaza l'ont bien compris. S'agissant de la discussion sur les paramètres de « demain », les deux facteurs suivants, qui sont d'une importance capitale, doivent être pris en considération.

Tout d'abord, la volonté collective du peuple palestinien lui-même. Les Palestiniens, qui sont privés de la possibilité d'avoir un État depuis des décennies, méritent que cette question soit enfin résolue. La première et principale condition en est l'unité de la nation palestinienne. Nous sommes convaincus que nos frères et sœurs palestiniens feront preuve de sagesse stratégique et renonceront à toutes les considérations opportunistes et aux querelles intestines qui entravent l'édification de leur nation. Ils doivent euxmêmes décider à quoi doit ressembler leur futur État, qui doit gouverner et comment. Je pense que c'est ce que nos collègues occidentaux appellent la démocratie.

L'imposition de solutions de l'extérieur et l'ingénierie sociale si chère à nos collègues occidentaux sont totalement inacceptables ici. Tout aussi importante est l'unité des positions de tous les acteurs extérieurs, qui doivent être guidés non pas par leurs intérêts et projets politiques dans la région, en essayant de les diffuser par l'intermédiaire de l'une ou l'autre faction palestinienne, mais par l'impératif de trouver une solution rapide à ce conflit séculaire. La Russie a fait des propositions sur les moyens d'atteindre cet objectif. Elles pourraient être un élément important dans le cadre d'un nouveau mécanisme de médiation efficace qui bénéficierait de la confiance des Palestiniens et des Israéliens. Nous continuerons de travailler dans ce sens.

L'autre facteur clef est le caractère inaltérable de la solution des deux États pour un règlement du conflit palestino-israélien, et il est crucial que cette solution se concrétise dans les meilleurs délais. Nous sommes extrêmement préoccupés par les déclarations de dirigeants israéliens la remettant publiquement en question. Nous appelons également l'attention sur les déclarations très vagues que le Département d'État a faites à cet égard. Nous ne voulons pas voir les États-Unis compter une fois encore sur leur diplomatie bilatérale censément efficace, mais en réalité totalement improductive, dans l'espoir

qu'ils pourront d'une manière ou d'une autre, avant leurs élections en novembre, arrêter des paramètres pour un règlement qui leur convienne au Moyen-Orient, sans se soucier le moins du monde des conséquences à long terme.

Nous l'avons vu maintes fois, chaque nouvelle phase de la politique arrogante et partisane des États-Unis au Moyen-Orient et chaque nouvelle série de négociations par navette diplomatique distincte avec les acteurs régionaux, assorties de promesses financières, aboutissent à une escalade toujours plus sanglante, exactement comme cela s'est passé cette fois-ci. Washington a d'abord enterré les travaux du Quatuor pour le Moyen-Orient et bloque constamment depuis lors tous les efforts internationaux déployés dans le cadre du Conseil de sécurité en faveur d'une désescalade. Le cynisme de l'approche à courte vue des États-Unis a trouvé une illustration flagrante, une semaine seulement avant le 7 octobre, dans les propos de Jake Sullivan, conseiller à la sécurité nationale du Président, lorsqu'il a déclaré que le Moyen-Orient était plus calme aujourd'hui qui ne l'avait jamais été depuis deux décennies.

Je tiens à dire à mes collègues occidentaux que le monde entier attend d'eux qu'ils comprennent que leur mépris borné et leur sabotage pur et simple de la diplomatie multilatérale produisent encore et toujours des résultats tragiques. Pour la Russie, et pour une majorité écrasante des pays du monde, il est évident que la logique de la confrontation sur la question palestinienne ne peut être dépassée qu'au moyen d'efforts collectifs guidés d'abord et avant tout par les intérêts des États de la région. Ce sont ces derniers qui devraient en fin de compte décider du sort de la Palestine. Les germes de ces processus encourageants apparaissent déjà. La normalisation des relations entre l'Iran et l'Arabie saoudite a commencé, avec l'aide de la Chine, la Syrie a retrouvé sa place au sein de la Ligue des États arabes, et un nouveau dialogue est en train de se nouer entre Damas et Ankara. Il appartient à la médiation internationale de ne pas interférer avec ces processus ni transformer la région en terrain d'affrontements géopolitiques, mais de créer au contraire les conditions extérieures les plus favorables possibles pour restaurer la confiance entre les pays de la région.

Tel est le but des initiatives menées par la Russie en vue d'un règlement au Moyen-Orient. Une fois que la phase aiguë de la crise actuelle sera terminée, ce que devrait favoriser un appel uni du Conseil de sécurité en faveur d'un cessez-le-feu, nous proposons d'organiser des consultations au niveau ministériel afin de rapprocher les positions des principaux acteurs régionaux et de définir sur cette base des mesures concrètes pour contribuer

24-01768 15/61

au rétablissement de l'unité palestinienne. La prochaine étape devrait prendre la forme d'une conférence internationale sur un règlement au Moyen-Orient, comme l'ont dit nombre des orateurs et oratrices qui se sont exprimés avant moi. La conférence aurait pour objectif de proclamer un État palestinien et de définir des mesures permettant de garantir durablement la sécurité d'Israël et de normaliser ses relations avec tous les États arabes et les États musulmans en général. D'ailleurs, il me semble que c'est il y a 15 ans que la Russie avait avancé ici dans cette salle l'idée d'organiser une telle conférence, et j'espère que cette idée recevra l'attention voulue. Reste également sur la table l'idée plus large de créer un système de sécurité collective dans le golfe Persique et au Moyen-Orient dans son ensemble, afin de consolider les mesures de confiance et de transparence et de garantir une sécurité égale pour tous les pays de la région. Comme le Conseil le sait, la Russie a sur ce point des propositions précises dont nous discutons depuis longtemps avec toutes les parties intéressées. Tout cela représente notre vision pour l'avenir, mais d'abord, je le répète, nous devons obtenir sans plus tarder un cessez-le-feu dans les territoires palestiniens.

Pour finir, j'appelle une fois de plus les membres du Conseil à ne pas croire les États-Unis sur parole quand ils affirment que tout est sous contrôle et qu'ils sont en train de régler les problèmes sur le terrain, et à ne pas mettre à nouveau de côté la question de la création d'un État palestinien en attendant que les choses s'améliorent. Il importe non seulement que le Conseil de sécurité réaffirme que rien ne peut remplacer le cadre juridique international existant sur cette question primordiale, mais aussi qu'il prévoie des moyens et un calendrier concrets pour sa mise en œuvre. Il ne s'agit pas seulement d'une obligation découlant des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil, du Mandat de Madrid et d'autres décisions. C'est un impératif moral pour la communauté internationale, et nous demandons qu'il soit satisfait.

Certaines délégations ont vu dans la séance d'aujourd'hui une occasion de réitérer des accusations contre la Russie à propos de notre opération militaire spéciale contre le régime nazi de Kiev. Je les laisse s'arranger avec leur conscience au sujet de ces déclarations, même si bien sûr je n'ignore pas que leur conscience ne leur parle guère. Je voudrais juste souligne une chose vitale à cet égard. Nous n'avons pas le droit de permettre qu'une décision de l'ONU sur la création d'un État palestinien soit enterrée comme l'ont été en 2015 les Accords de Minsk, pourtant approuvés par le Conseil à l'unanimité. La France et l'Allemagne, qui en étaient pourtant les garantes, ayant reconnu par la suite qu'elles n'avaient jamais eu l'intention de les appliquer. Nous

ne pouvons pas permettre qu'un tel comportement criminel se reproduise, cette fois-ci contre le peuple palestinien.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre principal de la Sierra Leone.

M. Sengeh (Sierra Leone) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance tenue au niveau ministériel. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général António Guterres de son exposé.

Il y a longtemps que la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La récente escalade faisant suite aux événements du 7 octobre 2023 montre qu'il est extrêmement urgent de parvenir à une solution définitive. De plus, il est on ne peut plus clair que la situation continue d'avoir de lourdes conséquences sur la stabilité régionale et la paix et la sécurité mondiales.

La paix dans le monde est possible, et nous devons tous y travailler ensemble. Ce conflit prolongé doit être analysé dans le contexte de l'occupation israélienne persistante des territoires palestiniens. Nous devons rechercher avec énergie et acharnement un consensus fondé sur une solution juste et mutuellement acceptable, qui soit conforme au droit international et aux résolutions de l'ONU.

S'agissant de l'escalade actuelle, la Sierra Leone condamne avec la plus grande fermeté l'attaque odieuse perpétrée par le Hamas le 7 octobre contre des civils israéliens, les assaillants ayant tué plus de 1 200 Israéliens et nationaux étrangers, dont 36 enfants, selon les chiffres du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, s'étant livré à des actes de violence sexuelle, d'après les informations recueillies, et ayant pris des otages parmi les civils. Nous soulignons que les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes. La Sierra Leone demande la libération de tous les otages, immédiatement et sans condition.

La Sierra Leone s'inquiète vivement de l'escalade de la violence dans la bande de Gaza au cours des 100 derniers jours, qui a entraîné la mort de plus de 25 000 civils palestiniens et le déplacement de 1,9 million d'autres, les femmes et les enfants étant les plus gravement touchés. Nous déplorons profondément le coût humain inacceptable de cette situation, y compris le prix ultime payé par des soignants, des membres du personnel des Nations Unies et d'autres agents humanitaires et des journalistes. Nous adressons nos condoléances aux familles des plus de 150 membres du personnel des Nations Unies, dont la majorité travaillaient pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

La Sierra Leone salue la mobilisation du Conseil de sécurité depuis le début du conflit et les efforts notables déployés pour l'adoption des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Ces résolutions réaffirment la nécessité pour les parties au conflit de respecter leurs obligations en vertu du droit international et de veiller à la protection des civils, en particulier les enfants. Entre l'adoption des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), le Secrétaire général a invoqué l'Article 99 de la Charte des Nations Unies (S/2023/962), ce qui n'avait pas été fait depuis plus de 50 ans, avertissant le Conseil de sécurité d'une catastrophe humanitaire imminente à Gaza et appelant à un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Bien que le Conseil n'ait pas réussi à exiger un cessez-le-feu, la Sierra Leone a salué le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2712 (2023) (voir S/2024/26), conformément à la résolution 2720 (2023). Le rapport nous a informé de la nomination de M^{me} Sigrid Kaag en tant que Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, et a également présenté certains des progrès accomplis pour remédier à la catastrophe humanitaire actuelle dans la bande de Gaza. Nous nous félicitons de la nomination de Mme Kaag, et la Sierra Leone se réjouit à la perspective de collaborer avec elle dans un avenir proche.

Pour les nombreuses vies civiles perdues, en danger ou gravement affectées, la Sierra Leone appelle à un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza. Cela garantira la sécurité de tous les civils, protégera les biens de caractère civil et permettra l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Pour mener à bien n'importe quelle opération humanitaire dans la bande de Gaza, le minimum est d'obtenir un cessez-le-feu total et complet.

Avant de terminer, et en plus d'appeler à un cessez-le-feu humanitaire immédiat, je voudrais faire les observations suivantes, qui sont d'une importance capitale.

Premièrement, la Sierra Leone est profondément préoccupée par le fait que l'opération militaire que mène Israël est accompagnée d'un discours axé sur le déplacement forcé des Palestiniens, véhiculé par des acteurs politiques israéliens. La Sierra Leone condamne ce discours et rejette toute tentative de déplacer les Palestiniens de la bande de Gaza ou de la Cisjordanie, que ce soit de manière temporaire ou permanente.

Deuxièmement, la Sierra Leone demande que tous les responsables de violations du droit international, en particulier du droit international humanitaire, et de crimes graves qui préoccupent la communauté internationale en répondent.

Troisièmement, la Sierra Leone note avec inquiétude la montée des tensions en Cisjordanie, de l'autre côté de la Ligne bleue au Liban, en mer Rouge, y compris au Yémen, et dans d'autres parties de la région. La Sierra Leone engage les parties concernées à s'abstenir de toute action susceptible de mettre encore plus en danger la vie des civils, d'aggraver les tensions régionales ou de menacer la paix et la sécurité mondiales.

Pour terminer, la Sierra Leone souligne qu'il importe de continuer à explorer toutes les voies diplomatiques et politiques pour trouver au conflit une solution juste et pérenne, fondée sur la solution prévoyant deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la stabilité.

Lord Ahmad (Royaume-Uni) (parle en anglais) : Je voudrais à mon tour commencer par remercier le Secrétaire général d'avoir introduit de manière très détaillée le débat crucial d'aujourd'hui.

Il est clair que la crise humanitaire à Gaza s'aggrave de jour en jour. Des personnes ont perdu leur famille et leur maison. Des centaines de milliers de Palestiniens sont maintenant confrontés au risque de famine. Leurs souffrances sont franchement inacceptables, et notre priorité doit être de les soulager.

Le mois dernier, en compagnie du Ministre des affaires étrangères de mon pays, Lord Cameron, je me suis rendu à El-Arich, près du point de passage de Rafah. Nous avons notamment eu le privilège, entre autres échanges, de rencontrer des membres du personnel de la Société du Croissant-Rouge égyptien qui, avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de nombreuses autres organisations internationales, travaillent sans relâche pour qu'une aide vitale soit acheminée dans la bande de Gaza. Je tiens à préciser que nous félicitons sincèrement l'ensemble du personnel des Nations Unies et les autres équipes humanitaires pour le travail qu'ils accomplissent dans des conditions extrêmement difficiles sur le terrain. Comme nous l'avons entendu, beaucoup l'ont déjà payé de leur vie. J'ai également entendu des témoignages directs faisant état d'opérations et de procédures médicales pour le moins choquantes et atroces, pratiquées notamment sur de jeunes enfants, dans des conditions désespérées sans anesthésie, sur fond d'enterrements collectifs. Pour le dire de manière concise et direct, cela doit cesser.

Il est urgent de parvenir à des accords. Le Royaume-Uni appelle à une pause humanitaire immédiate, nécessaire pour permettre l'acheminement d'une

24-01768 **17/61**

aide vitale et la libération des otages. Nous devons alléger la douleur et la souffrance de tous. Dans le même temps, et conformément à la résolution 2720 (2023), nous appelons d'urgence Israël à augmenter de manière significative le flux d'aide vers Gaza, notamment en ouvrant le port d'Ashdod et en facilitant l'accès par Kerem Shalom. Il faut le faire, et il faut le faire maintenant.

Le Royaume-Uni a triplé son aide financière en faveur des civils palestiniens dans les territoires palestiniens occupés cette année. Je tiens à assurer au Conseil que nous continuerons à faire tout notre possible pour que davantage d'aide soit acheminée et pour que de nouveaux points de passage soient ouverts.

Oui, le Royaume-Uni soutient le droit de légitime défense d'Israël, mais cela doit se faire dans le respect du droit humanitaire international. Et nous condamnons bien sûr, comme d'autres, toutes les formes de terrorisme. Les attaques terroristes effroyables perpétrées par le Hamas ont eu des conséquences irréversibles sur des vies innocentes. Je l'ai constaté de mes propres yeux, notamment la semaine dernière au cours de mes rencontres, en compagnie du Ministre des affaires étrangères, avec des familles de certaines personnes encore détenues en otage à Gaza.

Mais une chose est on ne peut plus claire, le conflit ne doit pas durer un instant de plus que nécessaire. Nous devons œuvrer de concert à l'instauration d'un cessez-le-feu durable qui mettra fin à ces destructions choquantes, aux combats et aux pertes humaines, et empêchera une reprise des hostilités. Que devons-nous faire pour y parve-nir? Le Hamas devra accepter de libérer tous les otages. Il ne peut plus diriger la bande de Gaza, et il ne doit plus représenter une menace pour Israël par ses attaques terroristes. Il faut également qu'un accord soit conclu pour le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza, et rejeter tota-lement tout déplacement forcé des Palestiniens de Gaza.

La paix reste le seul moyen de mettre fin une fois pour toutes à cette tragédie et aux souffrances dont souffrent les Israéliens et les Palestiniens. La stabilité, la paix, la justice et la sécurité sont la seule voie à suivre. Pour parvenir à un règlement pacifique, quatre conditions doivent également être réunies. Il faut un Gouvernement dirigé par les Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie ; il faut un plan concret pour aider à revitaliser et à soutenir l'Autorité palestinienne ; il faut un plan de reconstruction massive pour Gaza ; et, surtout, il faut un horizon politique qui permette la concrétisation de la solution des deux États.

Dans la tragédie qui nous accable, il est temps de nous montrer à la hauteur de la situation, de choisir l'espoir plutôt que le désespoir, la paix plutôt que le conflit, et de nous engager une fois encore à œuvrer de concert pour faire de cette vision de la paix une réalité bien vivante, celle de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte au Moyen-Orient.

M^{me} Zeya (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je vous remercie de nous avoir réunis, Monsieur le Président, et je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé d'aujourd'hui.

En novembre, je me suis rendue à El-Arich, où j'ai pu constater le travail et les efforts déployés par l'ONU et ses partenaires humanitaires pour sauver des vies. À la suite de cette visite, les États-Unis ont contribué à l'instauration d'une pause humanitaire prolongée, qui a permis aux otages de retrouver leurs proches et aux Palestiniens de Gaza de recevoir davantage d'aide. Depuis, Israël, l'Égypte et la Jordanie, avec l'appui et les encouragements des États-Unis, ont également pris des mesures pour accroître l'acheminement de l'aide à Gaza, en ouvrant le point de passage de Kerem Shalom et une nouvelle voie d'accès depuis la Jordanie. Il faut cependant redoubler d'efforts pour fournir rapidement une aide à grande échelle aux civils de l'ensemble de Gaza.

Nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général de Sigrid Kaag en tant que nouvelle Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, chargée de cette mission. Elle doit disposer des ressources et du soutien dont elle a besoin, car sa réussite est celle de l'ONU à Gaza. Le rôle de l'Organisation est irremplaçable.

Le Secrétaire d'État Blinken s'est félicité d'avoir obtenu le soutien d'Israël pour qu'une équipe d'évaluation des Nations Unies se rende dans le nord de Gaza, et notamment pour qu'une aide accrue soit apportée aux civils du nord, qui n'ont pratiquement pas accès à l'aide depuis plus d'un mois et qui sont de plus en plus désespérés. Nous demandons instamment que cette visite ait lieu dès que possible, car il s'agit d'une étape cruciale pour évaluer la situation humanitaire et permettre le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées par les combats. Les conditions de sécurité précaires dans le nord de Gaza, dues à la recrudescence des tirs de roquettes du Hamas sur Israël et des attaques, ont retardé cette évaluation.

Nous réaffirmons qu'il ne saurait y avoir de réinstallation forcée de Palestiniens et que les civils palestiniens doivent être autorisés à rentrer chez eux de leur plein gré et en toute sécurité, dans le respect de leur dignité, dès que les conditions le permettront. En outre, nous rejetons les appels

à la réinstallation des Palestiniens en dehors de Gaza et les propos déshumanisants tenus par certains responsables de toutes les parties au conflit. Nous continuons de faire savoir aux dirigeants israéliens qu'ils doivent faire davantage pour protéger les civils et prendre les précautions nécessaires pour réduire au minimum les dommages causés aux civils, conformément au droit international humanitaire.

Beaucoup trop de civils palestiniens ont été blessés ou tués à Gaza depuis le 7 octobre 2023. Il faut faire davantage pour les protéger. Le personnel des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires fait preuve d'un courage remarquable et a lui aussi besoin d'une plus grande protection. Nombre de ces personnes sont elles-mêmes déplacées. Nous déplorons la perte de plus de 150 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la plus importante perte collective de personnel dans l'histoire de l'Organisation.

La poursuite des attaques au cours de la semaine écoulée montre que la désescalade du conflit reste un problème grave. Cela doit changer. Les États-Unis se joignent aux autres membres du Conseil pour réaffirmer que les travailleurs humanitaires doivent être protégés afin de pouvoir sauver d'autres vies. De plus, ils ont besoin d'un accès fiable aux services de télécommunications à Gaza pour accomplir leur mission en toute sécurité.

Nous demeurons également préoccupés par les combats intenses qui se déroulent actuellement à proximité des principaux hôpitaux situés dans l'ouest de Khan Younès. Le caractère protégé de ces installations doit être respecté de sorte qu'elles puissent continuer d'apporter une aide médicale aux civils. Le Hamas et les autres groupes terroristes ne doivent pas utiliser les hôpitaux ou d'autres infrastructures civiles pour lancer des attaques, et les civils doivent être autorisés à se rendre dans les hôpitaux.

Nous ne devons pas oublier que ce sont les attaques terroristes sanglantes lancées par le Hamas contre Israël qui ont déclenché ce conflit. Les récits des témoins oculaires des atrocités commises par le Hamas et des violences sexuelles liées au conflit contre des femmes innocentes sont incontestables et horribles. Le Hamas continue de se servir de manière odieuse des civils palestiniens et des otages comme boucliers humains, et ses déclarations répétées affirmant son intention de répéter les attaques du 7 octobre 2023 montrent bien pourquoi nous ne pourrons jamais revenir à la réalité qui prévalait à Gaza avant cette date.

Il ne saurait non plus y avoir de progrès vers une paix durable sans un règlement de la crise des otages. Plus de 100 personnes sont toujours détenues à Gaza par le Hamas et d'autres groupes armés. Les otages continuent d'être séparés de leurs proches et se voient refuser l'accès aux services humanitaires. Depuis plus de 100 jours, les otages et leurs familles vivent dans l'angoisse. Personne ne devrait avoir à endurer ne serait-ce qu'un jour ce qu'ils ont vécu, et encore moins plus de 100 jours. Il est temps que le Conseil condamne sans équivoque les atrocités et les actes de terrorisme commis par le Hamas et demande de nouveau au Hamas de libérer immédiatement tous les otages et d'autoriser l'accès aux soins médicaux. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite par le Qatar et la France d'un accord visant à fournir des médicaments aux otages et aux installations médicales de Gaza.

Les États-Unis ont à plusieurs reprises mis en garde l'Iran et ses mandataires contre les attaques opportunistes qui risquent de déclencher un conflit plus large. Nous condamnons les attaques perpétrées par l'Iran, qui ont blessé et tué des civils, sur des sites en Iraq et au Pakistan. Nous condamnons aussi les attaques menées par les houthistes contre des navires marchands en mer Rouge, qui doivent cesser, comme l'exige à juste titre la résolution 2722 (2024). Nous savons que sans le soutien de l'Iran, les houthistes auraient du mal à suivre et à frapper les navires marchands. Nous recherchons une solution diplomatique le long de la Ligne bleue qui permettrait aux civils en Israël et au Liban de rentrer chez eux. Nous appelons une nouvelle fois à la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Soyons clairs : les États-Unis continueront de prendre des mesures défensives, le cas échéant et conformément au droit international, pour protéger leur personnel et leurs intérêts dans la région.

Nous sommes par ailleurs très préoccupés par la situation en Cisjordanie, où les déplacements forcés et les niveaux de violence sans précédent des colons extrémistes constituent une menace urgente pour la paix et la stabilité. Nous condamnons le meurtre de civils palestiniens et exhortons Israël à prévenir les violences commises par les colons, à enquêter sur ces violences et à faire en sorte que leurs auteurs répondent de leurs actes.

Dans le cadre de notre riposte à la crise de Gaza, l'un des éléments essentiels de la diplomatie des États-Unis est la recherche d'une voie menant à la fois à un État palestinien et à la normalisation des relations et à un rapprochement entre Israël et d'autres États de la région, dont certains se sont joints à nous aujourd'hui à l'occasion du présent débat public. L'objectif est un avenir où Gaza ne sera plus jamais utilisée comme plateforme du terrorisme, où les Palestiniens auront leur propre État, où la sécurité d'Israël sera garantie et où Israéliens et Arabes pourront vivre en paix.

24-01768 **19/61**

Le Secrétaire d'État Blinken a récemment entendu les pays de la région exprimer leur volonté de participer à la reconstruction de Gaza s'il existe une voie vers un État palestinien. Une Autorité palestinienne plus forte, réformée et revitalisée, capable de répondre plus efficacement aux besoins de son peuple et de la Cisjordanie et de Gaza, doit également faire partie de l'équation. J'ai conscience que cela peut être difficile à imaginer en ces temps difficiles, mais le Président Biden est fermement convaincu que deux États, avec la sécurité d'Israël garantie, sont la seule voie vers une paix durable, ainsi que le seul moyen de garantir un Israël sûr et démocratique et les aspirations légitimes des Palestiniens à vivre dans un État qui leur soit propre. C'est la seule façon de mettre fin à cette violence une fois pour toutes.

Pour que cet avenir devienne réalité, les peuples israélien et palestinien, ainsi que leurs dirigeants, doivent faire des choix difficiles. Nous ne prétendons pas prendre ces décisions à leur place. Nous sommes toutefois convaincus que s'ils sont prêts à atteindre ces objectifs, ils peuvent contribuer à l'avènement d'une ère où les Palestiniens et les Israéliens pourront vivre côte à côte dans la paix.

Enfin, nous déplorons que la Russie ait fait fi des demandes formulées par plusieurs membres du Conseil de condamner les attaques perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023 dans le projet de déclaration de la présidence du Conseil distribué à la fin de la semaine dernière. Il est déconcertant que le Conseil ne puisse toujours pas condamner l'attaque terroriste odieuse du Hamas qui a tué plus de 1 200 personnes de plus de 30 nations en Israël le 7 octobre 2023, ou qu'il ne puisse pas, sans réserve, renouveler son appel à la libération des plus de 100 otages détenus par le Hamas et d'autres groupes terroristes.

Nous avons, avec d'autres, contribué à ce texte en toute bonne foi, et notre contribution est conforme à ce que nous préconisons depuis le 7 octobre 2023. Le choix de la Russie de rejeter ces modifications ne fait que souligner son approche cynique des travaux du Conseil, puisqu'elle choisit d'essayer de diviser les membres du Conseil plutôt que de les rassembler pour relever les défis mondiaux.

M. Hwang (République de Corée) (parle en anglais): Je tiens à remercier la France d'avoir organisé cette importante séance du Conseil de sécurité, et j'adresse mes remerciements au Secrétaire général António Guterres pour son exposé sur la catastrophe actuelle à Gaza.

Cent neuf jours se sont écoulés depuis le 7 octobre 2023, date à laquelle 1 200 femmes et hommes, filles et garçons, jeunes et vieux civils israéliens ont été sauvagement massacrés par le Hamas. Nous condamnons une fois de plus les attaques terroristes odieuses du Hamas

et demandons instamment la libération immédiate et sans condition de tous les otages restants. Les violences sexuelles commises par le Hamas qui ont été rapportées doivent faire l'objet d'une enquête approfondie, et tous les auteurs doivent répondre de leurs actes.

Nous avons également été témoins de l'extrême souffrance des Palestiniens de Gaza. Plus de 25 000 personnes auraient été tuées au cours des opérations militaires israéliennes à Gaza. Soixante-dix pour cent des personnes tuées sont des femmes et des enfants. Chaque jour, nous voyons et entendons leurs larmes, leurs craintes, leurs cris et leurs appels à la protection dans un contexte marqué par des frappes aériennes, une famine imminente et des déplacements. Il est tragique de constater qu'on s'habitue et se désensibilise facilement à un nombre toujours croissant de victimes : 100 paraît différent de 200, alors que 24 000 et 25 000 semblent proches. C'est faux. Ces gens aussi ont connu le bonheur et avaient des rêves, comme nous. Tout ce pour quoi ils se sont battus est maintenant sous les décombres. Le personnel des Nations Unies n'a pas non plus été épargné par ce conflit. Les trois premiers mois du conflit ont fait plus de morts parmi le personnel des Nations Unies que toutes les zones de conflit et les attaques terroristes à travers le monde au cours des 12 dernières années.

Pour ceux qui ont survécu à Gaza, les conditions sont plus que désespérées. Au total, 85 % de la population de Gaza sont déplacés, de nombreuses familles ayant été déplacées à plusieurs reprises. D'autre part, les hôpitaux et les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient étant assiégés ou faisant l'objet d'attaques constantes, il n'y a pas d'endroit sûr, même dans les zones dites sûres. L'aide humanitaire n'est pas suffisante, et même l'acheminement de ce volume insuffisant d'aide humanitaire se heurte en permanence à des obstacles et à des entraves. Le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions (résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023)) à ce sujet. Mais il y a eu peu de progrès sur le terrain. Nous appelons une fois de plus à un accès humanitaire rapide, sûr, sans entrave, élargi et durable à toute la bande de Gaza, conformément à la résolution 2720 (2023).

Le Conseil a exhorté maintes fois au respect du droit international humanitaire, dont le pilier central est la protection des civils. Toutefois, cet appel n'a pas été entendu au cours de ce conflit. Nous appelons donc à un cessez-le-feu humanitaire durable. Toutes les parties doivent cesser les hostilités. Tous les otages doivent être libérés, et une aide humanitaire et des biens commerciaux en quantités suffisantes doivent pouvoir être acheminés à Gaza. Ce n'est qu'à ces conditions qu'on pourra

remédier à l'agonie des Palestiniens et à l'insécurité des Israéliens et que des pourparlers sincères pourront s'engager en vue de réaliser la solution des deux États. Pour atteindre cet objectif, tous les acteurs non étatiques de la région doivent également cesser leurs provocations. Les houthistes doivent cesser immédiatement et sans condition d'entraver les droits et la liberté de navigation. Dans le même temps, les parties situées de part et d'autre de la Ligne bleue entre Israël et le Liban doivent faire preuve de la plus grande retenue et tenir compte des efforts diplomatiques en cours.

Le droit d'Israël à la sécurité et le droit du peuple palestinien de vivre sur ses propres terres sont intrinsèquement liés. La sécurité permanente d'Israël ne pourra être garantie que lorsque les Israéliens et les Palestiniens vivront côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Dans ce contexte, le transfert forcé des Palestiniens ou la réinstallation de Gaza sont tout simplement inacceptables. Les activités de colonisation et la violence des colons doivent également cesser en Cisjordanie. Toute tentative d'empêcher la réalisation de la solution des deux États doit être rejetée. En cette période dangereuse pour la région, un cessez-le-feu humanitaire durable peut servir de point de départ à la reprise de pourparlers indispensables en vue de concrétiser l'aspiration commune des Palestiniens, des Israéliens et des peuples du monde entier.

M. Afonso (Mozambique) (parle en anglais) : Le Mozambique tient à féliciter la présidence française du Conseil d'avoir organisé cet important débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. L'initiative française est particulièrement opportune, car elle traduit notre préoccupation collective face à la catastrophe qui se déroule dans la bande de Gaza, en particulier dans sa dimension humanitaire. Nous remercions sincèrement le Secrétaire général, M. António Guterres, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil. Sur ces questions et sur d'autres, il a été la voix et la conscience non seulement de l'Organisation, mais aussi de la communauté internationale dans son ensemble, en particulier lorsqu'il a invoqué l'Article 99 de la Charte, appelant l'attention des Membres de l'ONU et du monde entier sur la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouve le peuple palestinien.

Le conflit entre Israël et la Palestine est au cœur de nos préoccupations aujourd'hui. Ce conflit est encore aggravé par les activités de colonisation illégales d'Israël, qui sont contraires au droit international et compromettent les perspectives d'un État de Palestine indépendant et souverain. Nous déplorons profondément ce conflit persistant, qui a entraîné la perte de nombreuses vies et causé d'immenses souffrances tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens. La situation exige notre attention objective et urgente. Guidés par la Charte et les décisions pertinentes de cet organe, nous devons trouver les moyens d'instaurer une paix durable et à long terme dans la région.

Après plus de 100 jours de guerre, le Mozambique se fait l'écho de la profonde inquiétude exprimée par plusieurs États Membres de l'ONU, y compris au sein du Conseil, ainsi que par diverses entités et organisations internationales concernant la situation catastrophique à laquelle est confrontée la population de Gaza. À la suite des attaques commises par le Hamas le 7 octobre 2023, qui ont causé la mort de 1 200 Israéliens, nous ne pouvons rester indifférents à ce qui se passe à Gaza, où les Forces de défense israéliennes auraient tué près de 25 000 personnes, dont 70 % de femmes et d'enfants.

Comme l'a récemment déclaré le Secrétaire général, « les habitants de Gaza meurent non seulement sous les bombes et les balles, mais aussi par manque de nourriture et d'eau potable, et parce que les hôpitaux sont privés d'électricité et de médicaments ». Et comme le précise un document du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il s'agit d'une catastrophe humanitaire majeure provoquée par l'homme. Refuser de l'eau, de la nourriture et des médicaments à des civils et à des innocents en période de guerre est contraire aux principes fondamentaux de la dignité humaine. Le droit moderne de la guerre et nos propres normes morales n'acceptent pas une telle situation. Les attaques incessantes contre la population civile de Gaza doivent cesser, car elles constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. À cet égard, la situation actuelle exige un cessez-le-feu humanitaire immédiat et urgent, une cessation des hostilités et, à terme, un cessez-le-feu, non seulement pour que l'aide humanitaire puisse être acheminée sans restriction ni entrave à ceux qui en ont besoin à Gaza, mais aussi pour permettre la libération de tous les otages et pour que le processus de paix puisse être engagé et se poursuivre.

À mesure que les opérations militaires s'intensifient sur le terrain, et alors qu'il n'y a plus d'endroit sûr à Gaza, la guerre en cours aura des conséquences majeures sur la sécurité des peuples israélien et palestinien. Elle exacerbera les tensions entre les communautés et apportera de l'eau au moulin des extrémistes. En outre, une escalade régionale du conflit représente un danger bien réel et immédiat. Dans une région en proie à des troubles comme le Moyen-Orient, où

24-01768 **21/61**

chaque conflit engendre un autre conflit, nous devons faire preuve de prudence et de circonspection dans chacun de nos gestes, dans chacune de nos actions. Nous devons éviter des conséquences inimaginables sur le plan politique et en matière de sécurité, qui pourraient mettre en péril la paix et la sécurité mondiales. Nous avons dès lors le devoir, en tant que membres du Conseil, d'unir nos efforts afin de maintenir la paix et la sécurité internationale et de mettre un terme à la catastrophe à Gaza. Notre action et notre influence sur les parties au conflit revêtent une importance extrême. Dans la mesure de nos capacités individuelles, nous devons contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient.

Vers la fin de l'année 2023, le Conseil a adopté deux résolutions humanitaires (résolution 2712 (2023) et résolution 2720 (2023)) d'une importance cruciale, qui doivent être respectées et appliquées. Dans ce contexte, nous renouvelons notre appel en faveur d'une trêve humanitaire immédiate et durable et de la cessation des hostilités afin que les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) puissent être mises en œuvre avec la collaboration et sous la supervision de l'ONU et d'autres organes compétents.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté. Il s'agit d'un droit propre à chaque peuple et à chaque nation de la planète. Il est aussi consacré par la Charte des Nations Unies, et constitue le fondement de l'ordre juridique international actuel.

Je voudrais conclure ma déclaration en réaffirmant la position du Mozambique, qui est ancrée dans les principes. Nous sommes fermement convaincus que le fondement de notre paix et de notre sécurité durables dans la région réside dans une solution prévoyant deux États pour Israël et la Palestine, les deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité dans un esprit de bon voisinage, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Uemura (Japon) (parle en anglais): Je remercie le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France, S. E. M. Séjourné, de son initiative. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé détaillé.

Plus de 100 jours se sont écoulés depuis le 7 octobre. Avant toute chose, je tiens à adresser mes sincères condoléances aux proches de toutes les victimes qui ont perdu la vie dans ce conflit, y compris les membres du personnel des Nations Unies et leurs familles.

De ce conflit, qui a débuté par l'attaque odieuse du Hamas, quel bilan pouvons-nous dresser ? De nombreux

innocents ont été pris en otage et leurs familles et proches passent encore des nuits blanches à espérer leur libération. D'innombrables enfants et femmes ont perdu la vie à Gaza, la peur au ventre, en entendant le bruit incessant des raids et des bombardements aériens.

Telle est la cruelle réalité à Gaza, à laquelle nous devons faire face. Quelle est la mesure la plus réaliste que nous puissions prendre pour changer la situation ?

Le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions (résolution 2712 (2023) et résolution 2720 (2023)), au terme d'intenses négociations, afin d'améliorer la situation humanitaire à Gaza. Ces résolutions sont le fruit des efforts intenses et du dur labeur des membres du Conseil qui souhaitaient mettre fin au cycle du chagrin et de la haine. Nous ne voulons plus de sang ni de larmes, c'est pourquoi ces résolutions ne doivent jamais rester lettre morte. Et nous devons soutenir les négociations sérieuses qui sont menées par plusieurs pays concernés en dehors de cette salle. Il nous faut réfléchir inlassablement à ce que nous devons faire pour qu'une plus grande quantité d'aide humanitaire parvienne à la bande de Gaza et que le personnel humanitaire des Nations Unies puisse travailler dans un environnement sûr. À cet égard, le Conseil doit appuyer sans réserve l'action de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, M^{me} Kaag, qui vient d'entamer sa mission ce moisci, conformément à la résolution 2720 (2023).

Le Hamas doit libérer tous les otages immédiatement et sans condition. C'est le point de départ de toute action. Les actes terroristes sont inacceptables, quelle qu'en soit la raison.

Dans le même temps, il nous faut aussi continuer à penser à la vie et aux moyens de subsistance de la population de Gaza. Si un fils ou une fille se fait tuer ou si un parent est tué, il ne reste dans le cœur de la personne endeuillée qu'un profond chagrin et une haine qui ne peuvent pas guérir facilement. Il faut mettre un terme à cette catastrophe humanitaire. Et toutes les parties au conflit doivent respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire.

J'espère que le débat d'aujourd'hui débouchera sur des actes. Nous avons une responsabilité indéniable à l'égard de nombreuses vies fragiles, mais aussi à l'égard de l'histoire. Nous assistons à un effet de contagion en Cisjordanie, au Liban, en mer Rouge, au Yémen et même dans d'autres régions, ce qui est extrêmement préoccupant. Nous nous trouvons à un tournant qui déterminera si ces conflits se transformeront en un affrontement régional à plus grande échelle. Nous devons empêcher que cela ne se produise.

Afin de tenter de venir à bout de tous ces problèmes graves, la solution des deux États est plus importante que jamais. L'essentiel est que les peuples d'Israël et de Palestine puissent mener une vie normale sans craindre pour leur sécurité et leur survie.

Le Japon œuvrera sans relâche à l'instauration de la confiance entre les parties dans le cadre de ses propres initiatives.

Enfin, je voudrais répéter ce que j'ai dit ici il y a 45 jours (voir S/PV.9489). Dans les bons comme dans les mauvais moments, le Japon reste aux côtés de la Palestine, d'Israël et de tous les habitants et les peuples du Moyen-Orient.

M. Zhang Jun (Chine) (parle en chinois): Je tiens tout d'abord à remercier M. Séjourné d'être spécialement venu à New York pour présider la séance d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Guterres de l'exposé qu'il a présenté tout à l'heure. La Chine se félicite de la participation des Ministres des affaires étrangères de la Palestine, de pays arabes et d'autres pays à la présente séance.

Plus de 100 jours se sont écoulés depuis le début du nouveau cycle du conflit israélo-palestinien. La communauté internationale déploie des efforts inlassables pour parvenir à un cessez-le-feu, mettre fin aux hostilités, protéger les civils, libérer les otages et éviter une catastrophe humanitaire. À cet égard, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Malheureusement, les combats à Gaza se poursuivent sans relâche, et le nombre de victimes civiles augmente chaque jour, le peuple palestinien continue de souffrir et le risque d'une nouvelle escalade des tensions dans la région est toujours présent. Il ne fait aucun doute que la tragédie qui se déroule à Gaza viole la conscience de l'humanité et les principes fondamentaux du droit international. Rien ne justifie cette situation, et nous devons absolument y mettre un terme. La séance du Conseil d'aujourd'hui doit envoyer un message d'unité et de clarté. En fait, il existe depuis longtemps un consensus écrasant au sein de la communauté internationale en faveur d'un cessez-lefeu immédiat, et il est regrettable qu'en raison du recours répété au droit de veto par un pays, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité n'aient pas pu être adoptées.

L'histoire du conflit israélo-palestinien, longue de plus de 70 ans, indique depuis longtemps la voie fondamentale à suivre pour parvenir à la paix. Ce qui fait défaut, c'est la volonté politique et la détermination. Désormais, la communauté internationale, en particulier l'ONU et le Conseil de sécurité, doit faire preuve de la plus grande

volonté, prendre les initiatives les plus vigoureuses et les plus efficaces, avec le plus grand sentiment d'urgence, et prendre des mesures concrètes pour éteindre les flammes de la guerre et rétablir la paix. Un cessez-le-feu immédiat doit être considéré comme étant la priorité absolue. Au lieu de donner un sentiment de sécurité accru à l'une ou l'autre des parties, une guerre prolongée ne fera qu'alourdir le bilan des morts et éloigner davantage les perspectives de paix. Un cessez-le-feu immédiat ne signifie pas seulement la retenue de la part d'une partie en particulier. Il s'agit au contraire d'une exigence pour toutes les parties. C'est la condition sine qua non pour sauver des vies, secourir des otages, accroître l'aide humanitaire et instaurer la paix. Israël doit immédiatement faire marche arrière et mettre fin à ses attaques militaires aveugles et à sa destruction de Gaza. Tous les acteurs de la communauté internationale doivent déployer des efforts diplomatiques pour promouvoir un cessez-le-feu immédiat. Tout en préconisant un cessez-le-feu à Gaza, il convient de tout mettre en œuvre pour éviter que la situation à Gaza ne se propage à la mer Rouge et à l'ensemble de la région. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à éviter toute action susceptible d'entraîner une escalade des tensions.

Nous devons éliminer tous les obstacles à l'élargissement de l'aide humanitaire. Comme l'a souligné le Secrétaire général Guterres, les habitants de Gaza ne meurent pas seulement en raison des bombardements, mais aussi en raison de la faim et de la propagation accélérée des maladies infectieuses, qui font de plus en plus de victimes, en particulier parmi les enfants. Les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) doivent être pleinement mises en œuvre, et Israël doit coopérer pleinement à cette fin. Les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire par les points de passage de Rafah et de Kerem Shalom doivent être levés dès que possible, et les points de passage directs entre Israël et le nord de Gaza doivent être ouverts sans attendre. La résolution 2712 (2023) demande la mise en place d'un mécanisme de désescalade pour protéger les organisations humanitaires. À cet égard, des dispositions concrètes doivent être prises dès que possible pour faire en sorte, à titre prioritaire, que les hôpitaux et les organismes des Nations Unies ne deviennent pas les cibles d'opérations militaires. La Chine appuie l'action menée par la Secrétaire générale adjointe Kaag et attend avec intérêt son rapport au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2720 (2023) et sur les obstacles qu'elle rencontrés après ses échanges avec toutes les parties. Le Conseil de sécurité doit se tenir prêt à prendre de nouvelles mesures pour garantir l'accès sûr, rapide et sans entrave d'une aide humanitaire suffisante à Gaza.

24-01768 **23/61**

La solution des deux États doit être revitalisée. Il s'agit du seul moyen viable de parvenir à la paix pour la Palestine et pour Israël, et c'est aussi une exigence solennelle en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes gravement préoccupés par les déclarations faites la semaine dernière par les dirigeants israéliens, qui rejettent la solution des deux États et nient le droit de la Palestine au statut d'État. C'est inadmissible. Toute discussion sur un accord d'après-guerre pour Gaza qui s'écarte de la solution des deux États revient à construire une maison sur des sables mouvants. Le plus important à l'heure actuelle, c'est de cesser de saper davantage les fondements de la solution des deux Etats, ce qui passe avant tout par la fin du déplacement forcé par Israël de la population palestinienne de Gaza, la fin de l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie et la fin des perquisitions, des arrestations et des attaques visant les Palestiniens.

La Chine appelle à une intensification des efforts diplomatiques en vue d'organiser une conférence internationale et de lancer des processus multilatéraux sérieux dès que possible, afin de redynamiser la perspective politique de la solution des deux États. La création d'un État palestinien indépendant doit être un processus irréversible, et nous appuyons, dans un premier temps, l'admission, dès que possible, de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. Dans les circonstances actuelles, le Conseil de sécurité doit envoyer des signaux clairs et sans équivoque réaffirmant le caractère urgent de la solution des deux Etats en tant que seule issue possible. En novembre de l'année dernière, la Chine a soumis au Conseil de sécurité un projet de déclaration de la présidence sur la solution des deux États. Le projet de déclaration de la présidence soumis par la Russie la semaine dernière comprenait également des éléments importants relatifs à la solution des deux États. Il est regrettable que ces projets n'aient pas été adoptés. Toutefois, cela ne nous empêchera pas de continuer à inciter le Conseil à prendre les mesures qui s'imposent. Nous continuerons à oeuvrer sans relâche dans ce sens.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance très importante sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui tombe à point nommé. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé sur la situation à Gaza et du point qu'il a fait sur l'application de la résolution 2712 (2023). Les informations qui nous ont été fournies ont dressé un tableau très sombre de la dure réalité à laquelle sont confrontés les hommes, les femmes et les enfants palestiniens, une réalité qui s'est progressivement assombrie depuis les événements

du 7 octobre 2023. Le Guyana condamne sans ambiguïté le traitement violent et inhumain auquel la population palestinienne continue d'être soumise.

La situation humanitaire désespérée à Gaza a suscité à juste titre l'indignation et la condamnation du monde entier, et le Guyana souligne notre responsabilité collective, en tant que membres du Conseil, d'y répondre de manière adéquate pour assurer la protection du peuple palestinien et lui porter secours. Dans ce contexte, le Guyana se félicite de la nomination par le Secrétaire général de Mme Sigrid Kaag comme Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, conformément à la résolution 2720 (2023). Nous attendons avec intérêt la mise en place de toute urgence d'un mécanisme des Nations Unies destiné à accélérer l'acheminement des secours humanitaires à Gaza, et nous demandons instamment à toutes les parties prenantes de coopérer pleinement avec la Coordonnatrice et avec le mécanisme, une fois qu'il sera mis en place.

Si le Guyana reconnaît qu'il s'agit là de mesures importantes pour venir en aide au peuple palestinien, nous insistons sur le fait que leurs effets ne pourront s'inscrire dans la durée en l'absence d'un cessez-le-feu durable. Le Guyana a pris note de l'observation du Secrétaire général selon laquelle une intervention humanitaire efficace exige « des conditions de sécurité, des garanties de sûreté pour le personnel humanitaire, des capacités logistiques et la reprise des activités commerciales ». Ces conditions ne sont pas réunies actuellement et ne pourront jamais l'être dans un contexte de bombardements constants et effrénés. Le Guyana exhorte donc à redoubler d'efforts en vue de parvenir à un cessez-le-feu, et il se déclare prêt à collaborer avec d'autres membres du Conseil, voire avec tous, à cette fin.

Les violations constantes du droit international, y compris du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie occupée, ne doivent jamais être passées sous silence. Le Guyana déplore ces violations commises par toutes les parties, et souligne l'obligation d'adhérer au droit international et de le respecter. Nous condamnons les attaques incessantes et sans discrimination menées contre des hôpitaux, des camps de réfugiés et des installations de l'ONU, et demandons aux Forces de défense israéliennes de cesser de tuer des civils innocents. Ces actions ne sont pas conformes aux obligations des États Membres de l'ONU et sont contraires aux buts et principes de l'Organisation, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte. Ces actions illégales ne doivent pas rester sans conséquences.

Comme c'est le cas pour toutes les guerres, le conflit à Gaza est dévastateur à bien des égards. L'enseignement est compromis. La prestation de services de soins de santé de qualité est sérieusement compromise, et le système de santé est à genoux. Les rares perspectives économiques qui s'offraient auparavant aux Palestiniens sont aujourd'hui encore plus réduites. La quasi-totalité de la population de Gaza est déplacée à l'intérieur de l'enclave. L'ampleur de la crise à Gaza est exponentielle, et le peuple palestinien accuse désormais un retard encore plus grand dans la quête mondiale de développement durable. Les prévisions des effets à long terme de la guerre le confirment.

Les hostilités doivent cesser pour que le peuple palestinien puisse se reconstruire. À ce sujet, nous devons sérieusement réfléchir à la forme que pourraient prendre ces efforts de reconstruction après la fin de la guerre. Nous devons sérieusement envisager les mesures à prendre pour remédier à la détérioration de la situation que la population de Gaza, et en fait l'ensemble du peuple palestinien, subit depuis plus de sept décennies. Il s'agit d'une question difficile, dont la réponse repose sur la modification de certaines idéologies profondément enracinées qui justifient les politiques de discrimination à l'égard du peuple palestinien. Franchement, cette approche discriminatoire est incompatible avec la Charte des Nations Unies, qui appelle les États Membres à pratiquer la tolérance et à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. Je voudrais également souligner que le Guyana rejette tout projet de réinstallation forcée de la population de Gaza dans des pays étrangers. Une telle démarche serait contraire au droit international humanitaire et violerait le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Le Guyana demande donc instamment au Conseil et à la communauté internationale de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher qu'une telle situation ne se produise.

Je voudrais terminer mon intervention en réaffirmant la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Par ailleurs, des mesures concrètes doivent être prises pour améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et faciliter l'exercice de ses droits humains, y compris de son droit inaliénable à l'autodétermination, et, surtout, pour concrétiser la solution des deux États. La violence et les conflits ne permettront jamais de parvenir à la paix. L'insécurité et le chaos ne permettront jamais d'obtenir la sécurité. Les outils de guerre doivent être mis de côté, et nous devons travailler à la mise en œuvre d'une solution pacifique et durable à la question palestinienne. Nous ne pouvons pas laisser passer l'occasion qui nous est offerte de promouvoir la solution des deux États. Le Guyana est prêt à contribuer de manière constructive à tout effort sincère en ce sens.

M. De La Gasca (Équateur) (parle en espagnol): Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son exposé. Je réaffirme la reconnaissance de l'Équateur pour son travail et celui de l'ensemble du personnel des Nations Unies, et j'exprime nos condoléances pour les nombreux membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu la vie au cours des derniers mois.

Le présent débat public est l'occasion pour le Conseil d'entendre les vues des États Membres de l'ONU. Je serai donc bref.

Plus de 100 jours se sont écoulés depuis les terribles attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023. L'Équateur saisit cette occasion pour condamner une nouvelle fois ces attaques avec la plus grande fermeté et sans équivoque. Nous n'avons pas oublié les horreurs de cette journée, le massacre de civils innocents, les tirs de roquettes sans discrimination et les violences sexuelles, ni les otages qui n'ont toujours pas retrouvé la liberté. C'est pourquoi nous insistons pour exiger leur libération immédiate et inconditionnelle.

De même, après plus de 100 jours de guerre, la situation humanitaire à Gaza est déchirante. Nous venons d'entendre des exposés qui l'attestent. Le nombre de morts et de blessés ne cesse d'augmenter. La faim, la surpopulation et les maladies gagnent du terrain, tandis que l'humanité en perd. La mise en œuvre intégrale des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) est essentielle pour améliorer les conditions de vie de la population civile à Gaza. Il est essentiel de faciliter l'acheminement en toute sécurité d'une aide humanitaire suffisante et opportune à tous ceux qui en ont besoin. À cette fin, un cessez-le-feu humanitaire est impératif.

Prévenir la souffrance et la mort causées par les guerres est la raison pour laquelle l'Organisation a été créée il y a plus de 78 ans. Ce doit être la dernière guerre de ce long conflit. Notre objectif doit être de créer des conditions propices à une solution pacifique, négociée, définitive et juste pour les parties, sur la base de l'existence de deux États, la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes, y compris la résolution 2334 (2016).

Chaque mot ou acte qui compromet la viabilité de la solution des deux États contribue à perpétuer le conflit et n'améliore en rien les conditions de sécurité. Cela devrait être évident pour tout le monde, après tant d'années de violence et de mort. Je termine donc en appelant tous les acteurs à faire preuve de retenue, à éviter d'exacerber les tensions et à prévenir la propagation de la violence à d'autres zones. Il est temps de se concentrer sur l'instauration définitive de la paix tant attendue.

24-01768 **25/61**

M^{me} Frazier (Malte) (parle en anglais): Je remercie le Secrétaire général de ses précieuses remarques.

Plus de 100 jours se sont écoulés depuis que le Hamas a lancé son attaque brutale et meurtrière contre des civils innocents en Israël, au cours de laquelle des centaines de personnes ont été prises en otage. De nombreux Israéliens vivent encore le cauchemar de savoir que leurs proches continuent de souffrir en captivité. Cela fait également plus de 100 jours que des millions de civils à Gaza vivent dans des conditions intolérables et périlleuses, soumis à un siège implacable. Plus de 24 000 Palestiniens ont été tués et plus de 60 000 ont été blessés au cours de la campagne militaire israélienne, dont deux tiers sont des femmes et des enfants. Une génération entière d'enfants palestiniens sera physiquement et psychologiquement marquée par cette guerre.

Malte a toujours condamné les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023 et les tirs incessants de roquettes contre des agglomérations israéliennes. Nous sommes également très préoccupés par les informations faisant état de violences sexuelles commises le 7 octobre, et nous demandons qu'elles fassent l'objet d'une enquête approfondie. Nous répétons que rien ne saurait justifier la terreur. Malte continuera de demander la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages qui restent détenus par le Hamas.

Toutefois, la peine collective infligée à l'ensemble de la population de Gaza n'est pas non plus justifiée. Les actions d'Israël doivent être strictement conformes aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et de ses principes fondateurs, notamment la distinction, la proportionnalité et la précaution. Toutes les parties sont tenues de veiller à la protection des civils et des infrastructures civiles. Pourtant, à Gaza, aucun endroit ni aucune personne n'est en sécurité : ni les installations de l'ONU, ni les hôpitaux, ni les écoles, ni les lieux de culte. Qu'ils soient sous un drapeau blanc ou bleu, civils, médecins et journalistes sont confrontés à l'horreur de cette guerre sans les protections qui leur sont garanties par le droit international.

Les récentes informations faisant état d'une intensification des bombardements dans le sud de la bande de Gaza, y compris autour des hôpitaux où des milliers de personnes cherchent refuge, sont très inquiétantes. La population vit avec le spectre redoutable d'une famine provoquée par les activités humaines, ce à quoi s'ajoutent les menaces imminentes de maladies, de malnutrition et d'autres crises sanitaires. Une action urgente est nécessaire pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire tant à destination qu'à l'intérieur de la bande de Gaza. Il

faut ouvrir de nouveaux points de passage. Les obstacles bureaucratiques arbitraires qui entravent l'efficacité des opérations humanitaires doivent être levés. En outre, il est impératif de respecter l'inviolabilité des locaux, du personnel médical et des installations de l'ONU, ainsi que la notification et la déconfliction humanitaires. Un trop grand nombre de membres du personnel des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution ont déjà été tués ou continuent de travailler dans des conditions périlleuses. Nous saluons leur héroïsme. La mise en œuvre immédiate des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) est essentielle pour répondre à ces préoccupations.

Malte reste convaincue que seul un cessez-le-feu humanitaire permettra de mener à bien une intervention humanitaire suffisante et efficace. Cela permettrait également de mettre en place les conditions propices à un retour au dialogue et, à terme, à la paix. Les Palestiniens et les Israéliens méritent tous vivre dans la paix, la dignité et la sécurité. C'est d'autant plus urgent que ce conflit est également à l'origine de troubles au Moyen-Orient. Nous continuons d'assister à une détérioration rapide de la situation en Cisjordanie. Nous sommes préoccupés par les récentes informations signalant une intensification des échanges de tirs, la destruction d'infrastructures de base, l'imposition de restrictions généralisées à la circulation et des détentions massives dans l'ensemble de la Cisjordanie occupée, y compris dans les camps de réfugiés. La démolition de biens appartenant à des Palestiniens et les déplacements dont ils sont victimes à Jérusalem-Est, notamment dans la vieille ville, doivent également être condamnés. Nous rappelons en outre que les colonies de peuplement illégales constituent une violation du droit international et que la violence des colons israéliens doit être combattue efficacement et sans impunité. Malte condamne le déplacement et le transfert forcés des Palestiniens de leurs terres et de leurs maisons.

En ce qui concerne l'ensemble de la région, nous sommes alarmés par les accrochages provocateurs le long de la frontière israélo-libanaise et en mer Rouge. Malte condamne toutes les violations de la Ligne bleue, y compris les attaques contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et les attaques des houthistes contre la navigation commerciale en mer Rouge. Nous appelons fermement toutes les parties, y compris les acteurs non étatiques de la région, à faire preuve de retenue, à désamorcer les tensions et à respecter les normes du droit international. C'est dans des moments comme celui-ci, où les menaces de guerre se font pressantes, que nous devons travailler ensemble à un avenir plus stable et plus pacifique pour le Moyen-Orient – une paix fondée sur la solution des deux

États sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale de deux États, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

Le Président : Je donne à présent la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie.

M. Safadi (Jordanie) (parle en anglais) : Le temps presse. L'agression israélienne à Gaza dure depuis bien trop longtemps et a massacré bien trop de vies : 109 jours de violence, plus de 25 000 victimes innocentes, des milliers d'enfants ensevelis sous les décombres, des mères et des pères qui assistent impuissants à la mort de leurs fils et de leurs filles dans la douleur et la malnutrition, et des personnes qui transportent les dépouilles de leurs proches dans des sacs en plastique. Israël se moque du droit international et le Conseil de sécurité n'a toujours pas exigé de cessez-le-feu. Il doit encore faire appliquer sa propre résolution (résolution 2712 (2023)) exigeant que de la nourriture parvienne à ceux qui sont affamés, des médicaments à ceux qui sont malades ou blessés et des produits anesthésiants aux enfants qui subissent une intervention chirurgicale pour soigner les blessures causées par les bombardements israéliens aveugles sur leurs maisons, leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs mosquées, leurs églises et leurs refuges. Dans quel monde un oncle devrait-il être contraint d'opérer sa nièce adolescente sans anesthésie? C'est ce qu'a fait le docteur Hani Beseiso. Au 101e jour de l'horreur, assiégé dans sa maison, il a amputé le pied de sa nièce de 16 ans, sans anesthésie, sur la table de sa salle à manger. Un hôpital se trouvait à cinq minutes de là, mais la guerre d'Israël l'a empêché de s'y rendre. Selon Save the Children, sa nièce A'hed est l'un des 10 enfants qui perdent un membre chaque jour à Gaza. Le directeur de Save the Children pour le Territoire palestinien occupé a déclaré,

> « Même dans une zone de guerre, il est impossible de faire rentrer, et encore moins de comprendre, les images et les sons d'un jeune enfant mutilé par les bombes, dans les limites de l'humanité. »

Arrêtez le massacre. Chaque jour qui passe sans mettre fin à cette agression signifie plus de vies innocentes perdues à cause de la puissance de feu israélienne, de la faim et de la maladie. La menace d'un débordement régional dévastateur est réelle. La Cisjordanie est en ébullition. Les tensions ailleurs dans la région montent dangereusement. Le Secrétaire général, M. Guterres, a déclaré que la bande de Gaza était devenue un cimetière pour enfants. Aucun endroit de Gaza n'est sûr. Même les morts n'ont pas

échappé à cet assaut inhumain. Les soldats israéliens les ont littéralement déterrés de leurs tombes dans 16 cimetières. Ce ne sont pas les actes d'unités isolées. C'est l'expression du programme extrémiste et raciste qui alimente la guerre et qui a systématiquement déshumanisé près de 5,5 millions de Palestiniens sous occupation israélienne à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Cette idéologie de la haine, embrassée ouvertement par des ministres israéliens, normalise le massacre des Palestiniens.

Israël a détruit une communauté entière. Il a déplacé plus des deux tiers de la population de Gaza, soit 1,9 million de personnes, qui souffrent aujourd'hui de l'indignité d'abris surpeuplés et se voient refuser l'accès à l'eau, à la nourriture et aux médicaments. Il a affamé les civils en entravant délibérément l'aide humanitaire. L'évaluation menée par le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour Gaza, publiée le mois dernier, a confirmé que l'ensemble de la population de Gaza est confrontée à des niveaux aigus de faim. Parmi eux, plus d'un demi-million de personnes souffrent du stade le plus extrême de la faim (niveau 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire), ce qui signifie qu'un demi-million de Palestiniens sont affamés par Israël. Le nombre de personnes entrant dans cette catégorie à Gaza est quatre fois plus élevé que dans le reste du monde. Aucune analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire n'a jamais enregistré de tels niveaux d'insécurité alimentaire dans le monde au cours de l'histoire récente. Cette atrocité ne peut être tolérée plus longtemps. Le Conseil doit y mettre un terme. L'adoption d'une résolution contraignante du Conseil de sécurité pour mettre fin cette souffrance est le moins qu'il puisse faire.

L'occupation, la violence et la guerre ne doivent pas continuer à sévir dans notre région. La paix est le seul gage de la sécurité et de la sûreté pour les Israéliens, pour les Palestiniens et pour l'ensemble de la région. Les solutions partielles ne permettront pas de parvenir à cette paix. Tous les discours sur des approches qui traiteront de la question de Gaza sans une solution globale qui mettra également fin à l'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de Gaza n'aboutiront pas à l'objectif souhaité. La situation ne peut pas rester la même. Il ne saurait être question de plus de sièges et de plus d'oppression. On ne peut pas dire aux Gazaouites qu'ils doivent à nouveau vivre dans cette prison à ciel ouvert qu'est Gaza depuis des décennies du fait des actions d'Israël.

La seule voie qui mène à la paix passe par la création d'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem occupée pour capitale et sur la base des frontières du 4 juin 1967, qui vivra côte à côte avec un

24-01768 **27/61**

Israël reconnu et en sécurité. Tous les membres appuient la solution des deux États, mais le Gouvernement israélien la sape. Israël défie tous les membres ouvertement. Le Premier Ministre israélien a juré qu'il ne permettra jamais au peuple palestinien d'exercer son droit à la liberté et à la création d'un État. Autrement dit, il continuera d'opprimer le peuple palestinien. Ses politiques et ses actions rendent impossible l'instauration de la paix. Cette attitude de défi ne peut pas continuer sans conséquences. Israël doit rendre des comptes pour ses actes, ses crimes de guerre et les obstacles qu'il dresse sur la voie de la paix. L'avenir de la région ne peut être pris en otage par les ambitions politiques et les programmes radicaux des extrémistes israéliens qui décrivent les Palestiniens comme des animaux humains, indignes de vivre, et qui encouragent les actes de terrorisme commis par les colons contre le peuple palestinien.

Nous sommes face à un moment de vérité décisif. L'ensemble de la communauté internationale doit faire un choix, de toute urgence : laisser le Gouvernement israélien condamner la région à plus de conflits ou reconnaître l'État palestinien et engager notre région sur la voie irréversible de la paix. Ce ne sont pas les idées qui manquent s'agissant du plan qui apportera la paix. C'est plutôt la volonté qui fait défaut, la volonté du Gouvernement israélien de permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits inaliénables et la volonté de la communauté internationale de ne pas se contenter de défendre uniquement en paroles la solution des deux États.

Le temps presse. Les enjeux sont trop importants. Ce qu'il faut, ce sont des mesures porteuses de transformation en faveur de la paix. Il faut prendre ces mesures. La première de ces mesures consiste à mettre fin à cette agression inhumaine. Et ces mesures doivent aboutir, assez rapidement, à la fin de l'occupation, cause première de tous les maux. Les membres doivent imposer la paix, car s'ils ne le font pas, le Gouvernement israélien continuera d'imposer plus de guerres, plus de morts et plus de haine à notre région.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Türkiye.

M. Fidan (Türkiye) (parle en anglais): Nous nous sommes réunis dans cette salle il y a environ trois mois (voir S/PV.9451). Nous avons mis en garde contre les risques que les attaques israéliennes font peser sur la paix et la sécurité régionales et mondiales. Cent neuf jours après le début du conflit, c'est une honte que la communauté internationale soit toujours incapable de mettre fin à l'effusion de sang dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Gaza était une prison à ciel ouvert. Aujourd'hui, c'est un champ de bataille, où le Premier Ministre israélien mène des opérations militaires pour tuer des civils en vue de prolonger sa carrière politique. L'argument selon lequel la guerre actuelle vise à assurer la sécurité d'Israël est loin d'être convaincant, mais ceux qui appuient cet argument ne parlent jamais de la sécurité des Palestiniens ni du droit de légitime défense des Palestiniens. La situation à Gaza et en Cisjordanie montre clairement qui a le plus besoin de sécurité et du droit de légitime défense.

Israël commet de graves crimes de guerre. Il faut amener les responsables à rendre des comptes pour rétablir la confiance dans le droit international et l'ordre fondé sur des règles. Nous sommes très préoccupés par les informations selon lesquelles les crimes de guerre commis par Israël à Gaza pourraient constituer un génocide. Nous accueillons positivement la requête déposée devant la Cour internationale de justice concernant les violations par Israël de ses obligations au titre de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide. Il s'agit d'une tentative qui arrive à point nommé pour protéger le peuple palestinien contre d'autres préjudices.

Nous soulignons également la nécessité de prévenir une escalade géographique du conflit. La Türkiye a toujours mis en garde contre le risque de débordement. Aujourd'hui, ce risque est devenu réalité. Les incidents survenus récemment en mer Rouge, au Yémen, au Liban, en Iraq, en Syrie, en Iran et au Pakistan sont très alarmants. Cette escalade peut se transformer en un maelström géostratégique auquel il sera difficile d'échapper. J'exhorte Israël et ses soutiens à rechercher une solution diplomatique, tant qu'il est encore possible d'y parvenir. La guerre en cours à Gaza et au-delà ne peut pas conduire à la paix ou à la soumission. Nous avons la responsabilité historique de faire cesser cette guerre. Le Conseil de sécurité a, à maintes reprises, échoué à maintenir la paix et la sécurité internationales. Un cessez-le-feu immédiat et permanent, la libération de tous les détenus par les deux parties et l'acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire à Gaza sont des conditions indispensables sur la voie de la paix.

À cette fin, il faut qu'Israël se conforme à toutes les exigences en matière de paix et de sécurité. Il faut que les dirigeants palestiniens s'unissent pour mener à bien les efforts nationaux visant à assurer la dignité, l'indépendance et la souveraineté de cette nation résiliente. Nous savons tous et toutes aujourd'hui que les mesures temporaires ne fonctionneront pas. Les scénarios pour le jour d'après ne devraient pas porter sur la question de savoir

qui gouvernera Gaza – l'avenir de Gaza dépend des Palestiniens et d'eux seuls. La seule question concernant le jour d'après qui mérite notre attention est la suivante : comment pourrons-nous préserver une paix juste et durable fondée sur la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967 ? L'accent doit être mis sur la création d'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale. À cette fin, je voudrais réitérer notre appel à la mise en place d'un mécanisme de garantie chargé de superviser et d'assurer la paix entre Israéliens et Palestiniens.

La plupart des membres de la communauté internationale s'accordent sur l'urgence d'un cessez-le-feu, de l'aide humanitaire et de la solution des deux États. Mais il n'existe pas de mécanisme efficace pour amener Israël à mettre en œuvre ces mesures. La poursuite de la situation actuelle à Gaza ébranlera davantage les fondements mêmes des principes et des valeurs morales du système international. Par conséquent, nous devons agir maintenant pour arrêter l'érosion de ces valeurs dont nous aurons besoin pour l'avenir de l'humanité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

M. Amir-Abdollahian (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance fort opportune.

Nous sommes tous réunis aujourd'hui dans la salle du Conseil de sécurité alors que le régime d'occupation et d'apartheid d'Israël ne respecte aucune ligne rouge en ce qui concerne le génocide contre les Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie. Les États-Unis, qui appuient concrètement le régime israélien dans ses crimes, ont empêché cet organe de s'acquitter effectivement de ses obligations inhérentes de mettre fin à ce qui est manifestement le génocide d'une nation et d'instaurer un cessez-le-feu dans la bande de Gaza.

D'autre part, les États-Unis ne cessent d'exprimer leurs vives préoccupations quant au risque que les tensions ne se propagent dans la région, et pourtant, ils continuent d'apporter un appui sans faille à la machine de guerre du régime israélien et ont même violé la souveraineté du Yémen et étendu la portée du conflit. Les États-Unis doivent assumer la responsabilité de ce qu'ils ont provoqué. Au lieu d'appeler les autres à la retenue, les États-Unis doivent contraindre le régime israélien à cesser la guerre, et s'extraire du piège qu'il leur a tendu pour les entraîner dans un conflit direct.

Nous pensons que l'avenir de la Palestine appartient à tous les Palestiniens. J'insiste sur le fait que le meurtre de civils innocents, en particulier des femmes et des enfants, doit être stoppé immédiatement. La guerre n'est pas la solution. La sécurité ne peut être instaurée en employant la force ni en commettant un crime de génocide à Gaza. Le meurtre de civils à Gaza et en Cisjordanie ne peut continuer jusqu'à une prétendue destruction totale du Hamas, parce que ce moment n'arrivera jamais et parce que, au fil des 80 dernières années, la volonté de fer de la nation palestinienne n'a jamais faibli. Le Conseil de sécurité doit donc s'acquitter de sa responsabilité juridique en vertu de la Charte, en mettant fin à son inaction prolongée et en adoptant une résolution énergique sur la question.

Je tiens à souligner qu'il faut lever intégralement le blocus imposé à la population gazaouite et garantir l'acheminement sans restriction d'une aide humanitaire dans toutes les zones du nord et du sud de la bande de Gaza. Je tiens également à souligner qu'il est urgent de mettre en place les installations nécessaires pour que la population de Gaza puisse réintégrer les zones qui sont les siennes et pour accueillir les déplacés et les sans-abri, et de faciliter l'aide de la communauté internationale à la reconstruction des infrastructures. Dans ce contexte, nous sommes favorables à l'initiative qu'a récemment prise l'Afrique du Sud d'intenter une action contre Israël devant la Cour internationale de Justice. Aujourd'hui, certaines idées politiques sont discutées concernant l'avenir de la Palestine. En tout état de cause, les dirigeants des groupes palestiniens et le peuple palestinien doivent avoir le droit de choisir leur propre destin.

Les États-Unis et le Royaume-Uni ont commis une erreur stratégique en procédant à leur attaque militaire contre le Yémen, qui risque d'étendre encore la portée de la guerre dans la région. Nous considérons tous que la sécurité et la sûreté maritimes sont vitales pour le commerce mondial et la sécurité énergétique. Mais la sécurité est un concept imbriqué. L'évolution de la situation montre que mettre un terme au génocide de Gaza est la principale clef du rétablissement de la sécurité dans la région.

Netanyahu cherche à prolonger sa propre vie politique dans la guerre, et la survie du régime israélien est tributaire des crises régionales et d'un débordement du conflit. La République islamique d'Iran appuie énergiquement le retour de la sécurité dans la région.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des émigrés du Liban.

M. Bouhabib (Liban) (parle en arabe): Je suis heureux que nous nous réunissions dans cette instance internationale aujourd'hui, si difficiles que soient les circonstances, pour un débat et un échange de vues sur la situation au Moyen-Orient, à l'invitation de la France,

24-01768 **29/61**

que nous remercions et qui s'efforce constamment, avec d'autres pays amis, de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région.

On me permettra de saisir l'occasion d'exprimer la profonde reconnaissance du Liban à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), pour le rôle qu'elle joue et les sacrifices qu'elle consent. Mon pays apprécie à leur juste mesure son action et sa contribution à l'établissement de la sécurité et de la stabilité dans le sud du Liban. Les problèmes auxquels la région est actuellement confrontée réaffirment le rôle important et constructif que joue l'ONU auprès des petits États qui y recourent pour protéger leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale, comme c'est le cas du Liban avec la FINUL.

Nous nous réunissons aujourd'hui plus de 75 ans après le début de la crise la plus importante survenue au Moyen-Orient, à savoir l'établissement d'Israël sur la terre de Palestine et le déplacement de plus de la moitié de la population palestinienne vers les pays voisins. Nous ne cessons depuis de rechercher des solutions temporaires à chaque fois que le conflit s'envenime, comme dernièrement, avec les événements dont la région est le théâtre depuis le 7 octobre 2023. D'une génération à l'autre, depuis des décennies, notre région ne connaît ni la paix ni la sécurité. Ce conflit porte avec lui un lourd héritage de haine, d'amertume et de violence croissante, transmis de génération en génération.

Force est de nous demander, compte tenu de la situation explosive actuelle au Moyen-Orient, si nous avons retenu quoi que ce soit des enseignements du passé. N'estil pas temps d'admettre que nous ne pouvons pas nous annuler les uns les autres? Quand commencerons-nous à travailler sur une solution durable à ce conflit? Laisserons-nous cette tâche aux générations futures? La persistance des guerres, des rancunes et des afflictions prouve depuis au moins 75 ans que nous devons trouver une solution définitive à la question palestinienne : c'est la clef de la paix et la voie qui mène à la sécurité au Moyen-Orient.

Depuis cette salle, j'appelle les peuples sages et rationnels du monde à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à son occupation des territoires palestiniens, libanais et syriens, afin que nous puissions vivre ensemble et nous reconnaître mutuellement, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe élaborée par le Conseil de la Ligue des États arabes à Beyrouth en 2002. L'Initiative proposait la reconnaissance d'Israël en échange de la fin de l'occupation et de la mise en œuvre de la solution des deux États, fondée sur le droit du

peuple palestinien de créer un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. Il ne pourra pas y avoir de paix durable s'il n'y a pas de justice pour les Palestiniens. Les demi-mesures et les règlements temporaires n'engendrent que davantage de guerres et de destructions.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui tandis qu'Israël menace de poursuivre sa guerre absurde, sans horizon politique clair ni perspective de paix durable. Israël réduit Gaza en cendres pour éliminer le Hamas, mais s'il y parvient, cela n'aboutira qu'à la naissance de nouveaux groupes extrémistes toujours plus déterminés à annihiler Israël. Le meurtre de plus de 25 000 Palestiniens à Gaza, dont la plupart sont des femmes, des enfants et des personnes âgées, n'est-il pas suffisant ? Cela représente plus de 1 % de la population de Gaza, soit l'équivalent de 3,5 millions de citoyens des États-Unis ou de 4,5 millions d'Européens. Quelle incidence cette carte blanche donnée à Israël pour tuer aveuglément des gens aura-t-elle sur l'image de l'Occident, cet Occident qui continue d'appeler au respect des droits humains ? Aux yeux de nombreux peuples du monde, c'est l'Occident qui, après avoir fermé les yeux sur le massacre de femmes, d'enfants et de personnes âgées à Gaza, est le grand perdant, et avec lui, sa défense des droits humains.

Nous suivons avec une vive préoccupation l'escalade en mer Rouge et les menaces qui pèsent sur la liberté de navigation, l'économie mondiale et la paix et la sécurité régionales. Nous observons également avec inquiétude la situation en Iraq, en Syrie et plus particulièrement dans le sud du Liban. Nous redoutons toute erreur d'appréciation qui ramènerait toute la région à l'âge de pierre, alors que de hauts responsables israéliens continuent de menacer le Liban. Nous nous efforçons inlassablement d'empêcher une guerre et nous exhortons toutes les parties prenantes à ne pas tomber dans le piège d'Israël, qui cherche à étendre le conflit. Selon nous, une telle guerre serait sans précédent en termes d'expansion géographique, de fronts multiples et d'implication transfrontalière. Nous craignons que l'ensemble du Moyen-Orient ne soit englouti par ses conséquences. Une telle guerre ne serait pas une promenade de santé pour les Israéliens, comme veulent le croire certains partisans de la guerre dont la survie politique est liée à la poursuite du conflit.

Bien que nous craignions d'assister à l'effet domino de ce conflit au Moyen-Orient et en particulier au Liban, nous voyons également une occasion historique d'instaurer un calme durable le long de la frontière méridionale du Liban. Le Liban ne veut pas la guerre. Nous n'avons jamais cherché la guerre et nous ne la chercherons jamais, parce que nous avons enduré une guerre de 15 ans et appris

de ses tragédies et de ses fléaux. Les guerres et les invasions d'Israël ont semé la destruction et fait des milliers de morts et de blessés. C'est pourquoi nous choisissons aujourd'hui la paix et la stabilité, car c'est le chemin le plus court et le plus efficace vers la prospérité.

La résolution 1701 (2006) a permis d'assurer une relative stabilité depuis la fin de la guerre en juillet 2006. Jusqu'au 7 octobre 2023, aucune opération militaire n'avait été menée pour menacer la paix et la sécurité régionales le long de la ligne de retrait d'Israël du sud du Liban en 2000, connue sous le nom de Ligne bleue. Cependant, la guerre à Gaza a ébranlé la stabilité relative du sud du Liban et provoqué le déplacement de dizaines de milliers de Libanais des villes du sud vers les régions sûres du nord.

Notre vision d'une sécurité et d'une stabilité durables dans le sud du Liban repose sur la mise en œuvre complète et intégrale de la résolution 1701 (2006) dans le cadre d'une solution exhaustive assortie de garanties internationales claires, promouvant une sécurité et une stabilité globales et durables. Les points suivants doivent être respectés.

Premièrement, la reconnaissance de la frontière internationale méridionale délimitée en 1923 entre le Liban et la Palestine, qui a été entérinée dans l'accord d'armistice signé entre le Liban et Israël à Rhodes, en Grèce, en 1949, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et l'engagement total et exprès des deux pays à respecter ces frontières. Cela nécessite un accord sur les 13 autres points frontaliers contestés, après l'accord initial sur sept points, sous la supervision de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Cela débouchera sur le retrait d'Israël jusqu'à ses frontières internationalement reconnues, à partir du point B1 à Ras-Naqoura, qui se trouve à l'intérieur des frontières libanaises, vers la périphérie de la ville de Mari, qui est en partie une expansion urbaine de la ville de Ghajar. Israël doit également retirer complètement ses forces des fermes de Chebaa et des collines de Kfarchouba.

Deuxièmement, les violations aériennes, terrestres et maritimes par Israël de la souveraineté du Liban et de ses frontières internationalement reconnues doivent cesser une fois pour toutes. Près de 30 000 violations de ce type ont été recensées depuis 2006. Israël ne doit pas utiliser l'espace aérien libanais pour viser les territoires syriens.

Troisièmement, l'ONU et les pays amis peuvent aider le Gouvernement libanais à étendre son autorité sur tous les territoires libanais en renforçant les forces armées libanaises, en encourageant le déploiement de l'Armée libanaise au sud du fleuve Litani et en lui fournissant tout l'équipement nécessaire en coopération avec la FINUL afin qu'il n'y ait aucune arme qui n'ait été approuvée par le Gouvernement libanais et aucune autorité au-delà de celle du Gouvernement libanais.

Quatrièmement, il faut faciliter le retour en toute sécurité et dans la dignité, depuis les zones frontalières, des personnes qui ont été déplacées après le 7 octobre.

Cinquièmement, la guerre contre Gaza doit cesser afin de permettre la mise en œuvre de cette vision. Un mécanisme doit être rapidement mis en place pour trouver une solution à long terme au conflit israélo-palestinien, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Pour terminer, donnons une vraie chance à la paix avant qu'il ne soit trop tard. Nous en avons assez des guerres, des conflits, des massacres et des destructions. Cessons de travailler sur des demi-solutions qui n'ont conduit qu'aux tragédies que nous vivons aujourd'hui. Ce qui s'est passé le 7 octobre n'est pas le fruit du hasard. Ces tragédies se reproduiront, mais elles seront encore plus violentes et terribles si nous ne parvenons pas à une solution globale, juste et durable en vertu de laquelle Israël mette en œuvre toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Malgré les événements douloureux qui se poursuivent au Moyen-Orient, nous avons aujourd'hui une occasion historique d'instaurer la paix, la sécurité et la prospérité. Saisissons-la, car pareille occasion ne se représentera peut-être pas dans un avenir prévisible. Si nous ne le faisons pas, ce qui s'est passé le 7 octobre et avant se reproduira, mais en pire et ce, tant qu'Israël n'aura pas accepté que le peuple palestinien ne se volatilisera pas, ne disparaîtra pas ou même ne se noiera pas dans la mer. Le peuple palestinien aura son État : c'est inéluctable.

Cessons de perdre du temps, épargnons des souffrances aux deux parties et ouvrons la voie à un avenir meilleur pour les peuples de notre région. Débarrassons le monde entier des conséquences de ce conflit pour les générations à venir.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

M. Eide (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la France de nous avoir réunis aujourd'hui à un moment crucial pour le Moyen-Orient.

Mes pensées vont à la population de Gaza, qui non seulement fuit les bombardements, les combats et les affrontements militaires, mais qui souffre également d'une malnutrition croissante, de la faim et du manque d'installations médicales et d'eau potable. Il s'agit d'une

24-01768 31/61

crise humanitaire profonde, l'une des plus tragiques de ces derniers temps, comme nous l'ont dit le Secrétaire général et tous les organismes des Nations Unies impliqués dans le processus. Mes pensées les accompagnent.

Mes pensées vont également au peuple israélien, qui a subi l'attaque terrible et odieuse commise par le Hamas le 7 octobre 2023 dans un déchaînement de violences sexuelles et autres types de violence. Mes pensées vont aux otages et à leurs proches et je demande leur libération immédiate.

Mes pensées vont en outre aux habitants de la Cisjordanie, qui subissent une violence croissante, notamment de la part des colons, et dont la vie est de plus en plus menacée. Rien ne serait plus tragique dans notre quête d'une voie pacifique que d'assister également à un effondrement en Cisjordanie. Et enfin, mes pensées vont à tous les travailleurs des Nations Unies et à tous les membres de la communauté humanitaire qui s'efforcent de continuer à fournir des services et dont un nombre effarant a perdu la vie.

Le droit international humanitaire doit être respecté. Les violations sont inacceptables. Si nous commençons à accepter des violations de règles claires du droit humanitaire, ces règles perdront leur sens et il sera plus difficile de les faire respecter dans les conflits futurs. Et ces règles doivent être respectées de la même manière dans des situations similaires.

La Norvège a été un des premiers pays occidentaux à demander un cessez-le-feu humanitaire durable. Nous continuons à le faire et je suis satisfait de voir que d'autres pays nous rejoignent. Nous appelons à une intensification radicale des efforts humanitaires, et pas seulement en termes de volume. Je me joins au Secrétaire général pour souligner que nous ne pouvons pas nous contenter de compter les camions, mais que nous devons également examiner le contenu, l'efficacité de la livraison et l'accès à cette aide sur l'ensemble du territoire de Gaza, et assurer une meilleure coordination.

Comme beaucoup l'ont fait aujourd'hui, la Norvège salue la nomination de Sigrid Kaag dans son nouveau rôle, d'une importance cruciale et vraiment difficile. Ce sont des impératifs, et nous devons les réaliser. Ils constituent un préalable à toute action ultérieure. Mais je suis également d'accord avec tous ceux qui disent que ce ne sont pas des solutions en soi, mais des conditions préalables ; ils sont nécessaires ; ce sont des impératifs, mais la solution doit être politique. La solution passe par un retour à la voie politique, que la Norvège s'efforce de soutenir depuis plus de trois décennies, depuis le processus d'Oslo. En tant que Président du Comité spécial de liaison, nous avons besoin d'une voie politique vers la création d'un État palestinien.

La Norvège reconnaît le droit inaliénable du peuple palestinien à disposer de son propre État, non seulement en théorie, mais aussi en pratique. Nous pensons que la quête d'un État palestinien est une bonne chose pour le peuple palestinien, mais aussi pour le peuple d'Israël car nous pensons que c'est la seule voie par laquelle les deux communautés et sociétés peuvent vivre en paix avec ellesmêmes et l'une avec l'autre. Nous soulignons, comme nous l'avons toujours fait, qu'Israël a droit aux garanties de sécurité nécessaires, tout comme le peuple palestinien.

Il doit y avoir une gouvernance palestinienne unie de l'ancien territoire de Gaza et de la Cisjordanie sous l'égide de l'Autorité palestinienne. Pour y parvenir, nous devons également veiller à renforcer l'Autorité palestinienne et l'aider à se développer. La Norvège s'est mise à disposition pour voir si nous pouvons aider à transférer de l'argent à l'Autorité palestinienne, car avant de la renforcer, il faut la financer pour qu'elle puisse survivre à cette situation terriblement difficile. C'est important pour nous. Parallèlement aux efforts de coordination avec d'autres sur le plan humanitaire, nous avons besoin d'institutions légitimes et crédibles pour gérer l'ensemble du territoire palestinien à l'avenir. Je tiens à saluer le bon travail réalisé par plusieurs ministres, dont beaucoup sont présents dans cette salle, des pays arabes et d'autres pays de l'Organisation de la coopération islamique pour tenter d'élaborer un plan global, car je pense qu'il est très important que nous réfléchissions à l'avenir immédiat, à l'avenir proche et à l'avenir à plus long terme.

Nous ne pouvons sauter aucune de ces étapes, car nous devons avoir une vision et un horizon crédibles en ce qui concerne la création d'un État palestinien. La Norvège estime que l'ouverture d'une voie vers un État palestinien devrait et doit être liée à l'idée d'une paix régionale plus large et d'un règlement régional plus large, avec les garanties de sécurité nécessaires et légitimes tant pour Israël que pour la Palestine.

Les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont créé le Conseil de sécurité pour traiter exactement ce type de questions et de défis. J'appelle avec force tous les membres du Conseil à agir et à prendre cette responsabilité au sérieux au milieu de cette crise profonde, où nous voyons d'immenses souffrances à Gaza, des attaques terroristes contre Israël, la marée montante de la violence au Moyen-Orient et le risque qu'elle s'étende à la mer Rouge, au Liban et à l'ensemble de la région.

C'est aussi l'occasion pour la communauté internationale de s'unir et de mettre fin aux combats immédiatement, de répondre aux préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité, d'aider à la

construction d'un État palestinien et de nous amener tous à une solution des deux États, qui résoudrait bon nombre des problèmes d'Israël, de la Palestine et de la région.

J'appelle donc les membres à s'acquitter de la responsabilité qui leur a été confiée, y compris les pays pour lesquels nous avons voté lorsque nous avons élu les membres du Conseil de sécurité. Il s'agit véritablement d'une opportunité à ne pas manquer.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M^{me} Marsudi (Indonésie) (parle en anglais): Je suis ici aujourd'hui, pour la troisième fois en trois mois, pour participer au débat du Conseil sur la Palestine afin de réaffirmer l'engagement inébranlable de l'Indonésie à se tenir aux côtés de la Palestine, et de déclarer que l'Indonésie ne se reposera pas tant que nous n'aurons pas vu la justice et la dignité restaurées pour le peuple palestinien. Je suis également ici pour rappeler aux membres du Conseil qu'ils ont un mandat important, celui de maintenir la paix et la sécurité internationales et de ne pas tolérer les guerres, en particulier le génocide.

La Charte des Nations Unies est claire : les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes et doivent être appliquées. Ma question aujourd'hui est la suivante : combien de résolutions ont été adoptées sur la Palestine ? Combien d'entre elles sont appliquées ? Où la Palestine doit-elle aller lorsque, pendant des décennies, le Conseil ne donne pas suite à ses propres résolutions alors qu'Israël tue des Palestiniens en toute impunité ?

J'exhorte une nouvelle fois les membres du Conseil à mettre un terme aux horreurs quotidiennes auxquelles sont confrontés les Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie. La mort de plus de 25 000 personnes, dont un nombre croissant de bébés et d'enfants tués par la faim et le froid glacial, est-elle trop peu pour que nous agissions ? Nous avons tous la responsabilité de faire respecter le droit international humanitaire, sans exception, face à la situation à Gaza.

Le 18 janvier, le Premier Ministre Netanyahu a ouvertement déclaré qu'il ne permettrait pas l'existence d'un État palestinien. L'Indonésie rejette avec force cette déclaration, qui est inacceptable et confirme l'objectif ultime d'Israël de rayer la Palestine de la carte du monde. Le Conseil restera-t-il silencieux face à une telle intention? La menace d'une guerre totale au Moyen-Orient est un danger réel et bien présent.

Dans ce contexte, j'insiste sur plusieurs points.

Premièrement, nous exigeons un cessez-le-feu immédiat et permanent, qui changera totalement la situation. Plus important encore, cela permettra de faire face à la situation humanitaire à Gaza et de commencer à travailler sur la reconstruction post-conflit et sur le processus d'une solution prévoyant deux États. Dans le même temps, il est essentiel de soutenir les efforts de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza afin d'ouvrir la voie à l'acheminement d'une aide humanitaire vitale à Gaza.

Deuxièmement, la Palestine doit se voir accorder immédiatement le statut de Membre à part entière de l'ONU. C'est essentiel pour entamer un travail juste et équilibré sur la solution des deux États et pour mettre fin à l'agression brutale d'Israël.

Troisièmement, le flux d'armes vers Israël doit cesser. Chaque arme envoyée à Israël peut être utilisée pour tuer des civils innocents.

Israël doit être tenu responsable de ses actes, y compris les atrocités commises à Gaza. Aucune nation n'est au-dessus des lois. Le mois prochain, l'Indonésie présentera sa déclaration orale devant la Cour internationale de Justice et demandera un avis consultatif à la Cour, saisie de la question en vertu du mandat de l'Assemblée générale. L'Indonésie utilisera toutes les voies possibles pour soutenir la Palestine.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au Ministre fédéral des affaires européennes et internationales de la République d'Autriche.

M. Schallenberg (Autriche) (parle en anglais): Dans une région qui a plus que suffisamment souffert, ces 109 derniers jours ont apporté une nouvelle dimension de dévastation pour les Israéliens traumatisés par les massacres, les tortures et les violences sexuelles du 7 octobre, qui craignent toujours pour la vie des plus de 130 otages innocents détenus à Gaza, dont un citoyen autrichien. Il en est de même pour les Juifs du monde entier confrontés à la montée de l'antisémitisme et pour les Palestiniens de Gaza, qui ont perdu d'innombrables êtres chers et qui n'ont pas d'abri, de nourriture et d'assistance médicale. Tout cela est à briser le cœur. Les attaques terroristes barbares du Hamas ont conduit Gaza et toute la région au bord de l'abîme.

Je voudrais être clair. Aucun pays au monde ne tolérerait la présence de cette bande d'extrémistes meurtriers dans son voisinage, et nous devrions tous et toutes le reconnaître. Israël a non seulement le droit, mais également le devoir de défendre son peuple. Dans le même

24-01768 33/61

temps, il ne fait aucun doute qu'il faut faire bien davantage pour protéger les civils dans la bande de Gaza. Il faut acheminer davantage d'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. En fin de compte, cela renforcera la sécurité d'Israël, au lieu de l'affaiblir. En tant que pays ayant une responsabilité historique particulière, la sécurité d'Israël est le principe qui nous guide. Le Hamas constitue une menace pour la sécurité des Israéliens et des Palestiniens, tout comme les supplétifs de l'Iran au Liban, au Yémen et en Iraq. Une lutte résolue et efficace contre le terrorisme est essentielle pour la sécurité d'Israël. Il est tout aussi essentiel de ne pas semer les graines de la prochaine génération de terroristes. Je voudrais en outre être clair quant au fait que les colonies de peuplement, les actes de violence commis par des colons, les actes de provocation dans les Lieux saints et les discours concernant les déplacements forcés sapent également la sécurité. Nous les rejetons catégoriquement.

On dit que le Moyen-Orient est un lieu cruel pour les optimistes. Et pourtant, je demeure convaincu que la paix est possible. La normalisation apporte des dividendes politiques et économiques à tout le monde. Les partenaires arabes ne doivent pas se laisser prendre en otage par le Hamas. La sécurité à long terme d'Israël sera mieux garantie par la coexistence pacifique de deux États. L'Autorité palestinienne doit enfin être à la hauteur des attentes légitimes de son peuple. En tant que communauté internationale, nous devons également faire davantage en veillant à ce que tous les otages puissent rentrer chez eux, en atténuant les souffrances humanitaires à Gaza, en luttant collectivement contre le terrorisme et en jetant les fondements d'une vie dans la paix et la dignité pour tous, Israéliens et Palestiniens.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

M. Hasan (Malaisie) (parle en anglais): La Malaisie voudrait tout d'abord remercier votre délégation, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat, ainsi que le Secrétaire général de son exposé de cet après-midi.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La Malaisie voudrait également féliciter les nouveaux membres du Conseil et leur souhaiter la bienvenue dans le cadre de notre responsabilité commune de maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

La semaine dernière, le Secrétaire général adjoint Martin Griffith a déclaré que ce qui se passe à Gaza entache notre conscience collective et que si nous n'agissons pas, cela deviendra une souillure indélébile sur nos prétentions d'humanité. De fait, l'incapacité du Conseil d'exiger un cessez-le-feu explique en partie le carnage en cours à Gaza, qui dure maintenant depuis plus de 100 jours. Cela fait plus de 100 jours que des enfants deviennent orphelins, que des mères et des pères perdent leurs enfants, que des rues deviennent des cimetières et que les Palestiniens sont appelés « enfants des ténèbres » par le régime qui fait pleuvoir des bombes sur leurs maisons et leurs hôpitaux.

Plus de 23 000 Palestiniens ont été tués depuis le début de cette crise. En moyenne, plus de 250 Palestiniens sont tués chaque jour, soit plus de 10 meurtres par heure. Selon l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, au moins 1,9 million de personnes, soit près de 85 % de la population de Gaza, ont été déplacées de force. La Malaisie est choquée par le fait qu'on laisse Israël mener ce que l'on ne peut que qualifier de bombardements sans discrimination. Des maisons, des abris, des voies d'évacuation et même des centres médicaux ont été bombardés. Ceux qui n'ont pas été tués par des bombes ou des balles sont exposés aux risques de maladies et de famine. Ils sont privés de nourriture, d'eau, de médicaments, d'électricité, de carburant et d'autres produits de première nécessité. Gaza est au bord d'une famine d'origine humaine et sa population souffre de la faim, utilisée comme méthode de guerre. Il est indéniable que ce sont là des crimes de guerre. Israël a tout fait pour que personne ne soit en sécurité, pas même les enfants. Cette crise a introduit un nouveau terme dans la langue anglaise, que nous regrettons. L'acronyme WCNSF signifie « wounded child, no surviving family » en anglais (enfant blessé, aucun parent survivant). Il est utilisé pour décrire ce qui est désormais une scène quotidienne à Gaza.

La Malaisie exige un cessez-le-feu immédiat et condamne le déplacement forcé des Palestiniens. Le droit de vivre en paix et en sécurité est un droit fondamental, et nous exhortons toutes les parties à respecter ce droit humain fondamental. Nous demandons qu'un accès soit garanti aux organismes des Nations Unies et aux organisations d'aide pour qu'ils puissent fournir une aide vitale sans délai ni entrave.

La Malaisie exige qu'Israël rende des comptes pour les violations manifestes du droit international qu'il a commises. Nous saluons et appuyons la décision de l'Afrique du Sud d'engager une procédure contre Israël devant la Cour internationale de Justice. L'impunité pour les crimes de guerre commis par Israël porte atteinte à

la légitimité du droit international et aux efforts visant à mettre fin à l'occupation illégale de la Palestine. Pour défendre le droit international et les droits des opprimés, le 23 juillet 2023, la Malaisie, avec 56 autres pays, a déposé un exposé écrit dans le cadre de la demande d'un avis consultatif à la Cour sur les conséquences juridiques des violations persistantes commises par Israël dans le Territoire palestinien occupé. La Malaisie participera également à l'audience publique du 19 février prochain. Nous condamnons les pratiques d'apartheid et la persécution auxquelles se livre Israël contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés. En tant qu'État Membre de l'ONU, Israël doit respecter et mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil ne peut permettre à Israël de se comporter comme s'il était l'exception à la règle.

La communauté internationale doit veiller en priorité à ce que le peuple palestinien dispose de toutes les commodités essentielles dont il a besoin. L'accès aux services de base est un droit humain qui ne doit pas être compromis. Le châtiment collectif infligé par Israël à l'ensemble de la population de Gaza est illégal et immoral et doit cesser immédiatement. Notre position est claire. Il ne doit pas y avoir de réduction du territoire palestinien. Toute tentative d'accaparement des terres des Palestiniens constitue une violation du droit international et compromet encore davantage les perspectives d'une coexistence pacifique. La Malaisie appelle à la mise en œuvre intégrale et rapide des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). En octobre et en décembre de l'année dernière, nous nous sommes joints à l'écrasante majorité des États Membres et nous avons voté pour deux résolutions de l'Assemblée générale (résolutions ES-10/21 et ES-10/22) qui exigent la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires en ce qui concerne la bande de Gaza. La majorité s'est exprimée et il ne faut pas faire fi de ses exigences.

La Malaisie se félicite de la nomination de M^{me} Sigrid Kaag en tant que Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, conformément à la résolution 2720 (2023). Nous espérons que M^{me} Kaag, qui possède une vaste expérience, notamment au Liban, recevra l'appui nécessaire pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat et atténuer la catastrophe humanitaire à Gaza. Nous encourageons les parties concernées à collaborer pour trouver une issue juste et durable à cette effusion de sang.

Nous sommes témoins à Gaza d'un terrible paradoxe de l'histoire. L'État d'Israël est né des horreurs de la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, depuis 75 ans, il inflige au peuple palestinien cette même destruction délibérée, qu'il mène aujourd'hui à son terme prémédité. Ce pogrom illégal et immoral, cet anéantissement total, ne devrait amener les membres du Conseil qu'à une seule décision. Il est temps de reconnaître que les actes d'Israël sont constitutifs d'un génocide. Il est temps d'accepter l'État de Palestine comme Membre à part entière de l'ONU.

Aucune nation, aucun peuple ne devrait être avoir à subir l'indignité prolongée d'être réduit à l'état de simple observateur de sa propre disparition lente, douloureuse et humiliante. S'il y a un lieu où la Palestine devrait se voir accorder le droit d'affronter ses occupants, non pas en tant que citoyens de seconde zone mais sur un pied d'égalité, avec une voix légitime et un droit de vote égal, c'est bien à l'ONU. Nous décevons les attentes des Palestiniens depuis bien trop longtemps et nous devons mettre fin à cette mascarade.

Les Palestiniens ne méritent rien de moins qu'une Palestine libre et indépendante, sur la base de la solution des deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Malaisie continuera de faire tout ce qu'elle a les moyens et le droit de faire pour mettre fin à l'injustice et à l'illégalité. L'État de Palestine doit être admis en tant que cent quatre-vingt-quatorzième État Membre de l'ONU. Nous demandons instamment au Conseil d'agir dès maintenant. Le Conseil doit intervenir de manière unie et déterminante pour faire cesser cette guerre, sauver des vies civiles, mettre fin au châtiment collectif et arrêter les massacres dès maintenant.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. El-Khereiji (Arabie saoudite) (parle en arabe): Je tiens tout d'abord à remercier la République française de ses efforts concrets durant sa présidence du Conseil de sécurité et d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance sur la situation au Moyen-Orient. Je félicite également le Secrétaire général et la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza de leurs efforts et du rôle positif qu'ils jouent.

Le Conseil se réunit une nouvelle fois alors que les circonstances difficiles et l'amère réalité empirent à Gaza, sur fond d'escalade des tensions dans la région du fait de la poursuite de l'agression israélienne. Les victimes s'accumulent à cause des bombardements aveugles et généralisés de la machine de guerre israélienne, qui considère que la bande de Gaza dans son intégralité – ses quartiers, ses maisons, ses hôpitaux, ses lieux de culte et les bâtiments de l'ONU – est une cible légitime. Environ 30 000 personnes ont été tuées du fait de cette escalade de la violence, et le bilan s'alourdit de jour en jour. Comment cette tragédie peut-elle se poursuivre sans qu'aucune mesure sérieuse soit

24-01768 **35/61**

prise pour y mettre fin, sans qu'aucune mesure concrète soit prise pour faire cesser les massacres et les atteintes infligées aux civils non armés à Gaza?

Les effets de cette guerre implacable sont désormais manifestes. Nous avons la responsabilité partagée d'en contenir les répercussions régionales et internationales. Le Royaume d'Arabie saoudite a déjà mis en garde contre l'extension du conflit et son incidence sur la sécurité et la stabilité régionales et internationales. Les opérations militaires en mer Rouge et en République du Yémen suscitent des préoccupations. Nous soulignons qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour maîtriser les conséquences de cette crise, qui touche les pays voisins et concerne la paix et la sécurité internationales.

La priorité pour l'heure est d'alléger les souffrances humaines et de mettre un terme aux opérations militaires en Palestine. Les mesure prises pour renforcer la sécurité régionale ou décourager les menaces ne sauraient remplacer les efforts pour remédier aux causes profondes de la crise palestinienne et parvenir à une solution juste et durable.

À cet égard, le Conseil, responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit agir immédiatement pour qu'un cessez-le-feu soit instauré, que la paix soit établie, que les souffrances soient atténuées et que le peuple palestinien puisse préserver sa dignité et exercer ses droits légitimes. Comment le peuple palestinien peut-il espérer un avenir meilleur, une vie décente et le développement alors qu'il subit le joug de l'occupation et le feu continu de la machine de guerre israélienne ?

La résolution ES-10/22 de l'Assemblée générale, qui exige un cessez-le-feu immédiat, confirme la position de la communauté internationale, selon laquelle il faut mettre fin à l'agression et sauver les civils de Gaza.

Nous refusons catégoriquement que cette guerre soit associée à une prétendue légitime défense. Nous rejetons également le déplacement forcé de la population gazaouite et les déclarations irresponsables, incendiaires et racistes des autorités d'occupation. Nous dénonçons le mépris inacceptable affiché pour la vie du peuple palestinien, comme si la protection des civils était le droit exclusif d'un peuple, et non d'un autre. Tout cela donne lieu à des actes de violence, de haine et d'extrémisme dans la région et permet au cycle de la violence de se répéter périodiquement, en l'absence d'une volonté d'entamer rapidement un dialogue constructif.

Mon pays a toujours recherché la paix, et il continuera. Nous ne ménagerons aucun effort pour apporter la paix, la sécurité et le développement à la région. Dans ce sens, nous avons à maintes reprises appelé à relancer le processus de paix au Moyen-Orient et à s'engager en faveur de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le Royaume d'Arabie saoudite rejette catégoriquement les violations du droit international humanitaire, par quelque partie que ce soit et sous quelque prétexte que ce soit. Nous condamnons le fait de s'en prendre aux civils où que ce soit et nous appelons le Conseil à adopter une position ferme qui contraigne Israël à respecter le droit international et à mettre fin à ces souffrances.

Poursuivre les opérations militaires aura pour seul effet de faire couler le sang de toujours plus d'innocents. L'absence d'accord autour d'une position unifiée concernant un cessez-le-feu, de même que le retard à appliquer les résolutions adoptées menacent d'entamer plus encore la crédibilité du Conseil de sécurité. Le comportement incendiaire des forces d'occupation israéliennes attise les tensions et menace les efforts internationaux déployés pour promouvoir la stabilité dans la région et trouver des solutions pacifiques. Le maintien du statu quo est voué à entraîner la région d'un conflit à un autre et à porter atteinte aux intérêts, à la sécurité et à la stabilité de toute la région, Israël compris.

La paix à laquelle nous aspirons ne sera instaurée que grâce à l'ouverture d'une voie crédible et irréversible vers l'établissement d'un État palestinien indépendant, ce qui garantira les droits et la dignité du peuple palestinien et réunira les conditions nécessaires à la coexistence, à la sécurité commune, à la stabilité et au développement de tous.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

Le cheik Al-Sabah (Koweït) (parle en arabe): Je tiens avant tout à vous adresser, Madame la Présidente, ainsi qu'à votre pays ami, la République française, mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de janvier et je vous souhaite plein succès pour guider les travaux du Conseil afin de renforcer le droit international, conformément aux buts, aux principes et aux valeurs consacrés par la Charte des Nations Unies.

C'est sur fond d'événements exceptionnels et catastrophiques que nous nous réunissons aujourd'hui à l'ONU, qui est chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Néanmoins, il est devenu évident que ce dont nous sommes témoins dans la bande de Gaza, des crimes innommables et des souffrances humaines

qui choquent notre conscience, est dû à l'incapacité du Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités politiques, juridiques et humanitaires. C'est le résultat du deux poids, deux mesures, car le Conseil n'a pas adopté une position fondée sur les principes face à l'agression d'Israël contre la bande de Gaza.

Le Conseil de sécurité est resté les bras croisés pendant que les forces d'occupation violaient de manière flagrante le droit international, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que les résolutions de la légitimité internationale, notamment des résolutions du Conseil, qui n'a pas non plus été en mesure d'adopter une résolution exigeant la cessation immédiate des actes criminels d'Israël. C'est la conséquence directe de la priorité accordée à des intérêts géopolitiques étroits au détriment de la nécessité d'appliquer la loi à tous, sans exception.

La bande de Gaza est l'objet d'une peine collective, de bombardements aveugles, de meurtres de civils innocents, dont le nombre dépasse désormais 25 000, y compris des enfants et des femmes, de destructions d'infrastructures et de démolitions d'habitations. Des journalistes et des travailleurs humanitaires y sont pris pour cible, tout comme les hôpitaux et les lieux de culte, et plus de 150 membres du personnel des Nations Unies y ont été assassinés. Tous ces actes sont incompatibles avec le droit international et les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, que nous avons tous approuvés lorsque l'Organisation a été créée pour défendre les droits de l'humanité.

Nous sommes venus aujourd'hui au Conseil de sécurité pour défendre le peuple palestinien frère et le droit international en général. Nous n'avons pas d'autre choix que de recourir au droit international et à la Charte des Nations Unies pour préserver notre dignité et nos droits en tant qu'individus, ainsi que notre sécurité et notre stabilité en tant qu'États Membres de l'Organisation.

Dans cette salle, l'État du Koweït réaffirme sa position historique et inébranlable en faveur des droits des Palestiniens, et souligne que la principale cause de ce conflit, c'est une occupation dont on ne voit pas la fin. Si nous voulons une paix et une sécurité pérennes, la question palestinienne doit être réglée, conformément aux termes de référence convenus et aux résolutions internationales, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe de 2002, afin que le peuple palestinien frère puisse jouir de tous ses droits politiques légitimes et de son droit à l'autodétermination et qu'un État palestinien indépendant et souverain soit créé, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières du 4 juin 1967.

L'État du Koweït condamne et dénonce fermement, une fois de plus, la poursuite de l'agression flagrante contre la bande de Gaza par les forces d'occupation israéliennes. Cette guerre dévastatrice doit cesser immédiatement. L'aide humanitaire et les secours doivent parvenir sans aucun obstacle aux blessés palestiniens, afin de garantir le respect du droit international et l'établissement des responsabilités en ce qui concerne les crimes contre l'humanité qui ont été commis et continuent d'être commis contre le peuple palestinien sans défense. À cet égard, mon pays salue la démarche de la République sud-africaine, qui a déposé une plainte auprès de la Cour internationale de Justice contre l'occupation israélienne, accusée d'avoir commis le crime de génocide contre le peuple palestinien frère.

Pour finir, l'État du Koweït appelle une fois de plus le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à fournir une protection internationale au peuple palestinien. Nous appelons la communauté internationale à appuyer la résilience du peuple palestinien sur sa terre. Nous mettons en garde contre toute tentative de le déplacer et d'exacerber la question des réfugiés, dont les droits doivent être protégés. Le temps qui passe et les vagues de déplacements forcés ne peuvent priver le peuple palestinien frère de son droit de rentrer dans sa patrie.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Martínez Belío (Espagne) (parle en espagnol): Le conflit et les tensions au Moyen-Orient continuant de s'intensifier malgré nos efforts, nous devons redoubler d'efforts. La communauté internationale ne peut se résigner à ce que des civils palestiniens innocents continuent de mourir, que la situation humanitaire à Gaza continue de se détériorer et que les otages israéliens et les personnes déplacées ne puissent pas rentrer dans leurs foyers. Les femmes et les enfants représentent 70 % des personnes tuées à Gaza.

Notre priorité est de parvenir à un cessez-le-feu à Gaza qui permette la libération des otages, la fourniture d'une aide humanitaire à la population et la stabilisation de la situation à Gaza et en Cisjordanie, ainsi que dans le sud du Liban et dans le nord d'Israël. Dans ses résolutions 2720 (2023) et 2712 (2023), le Conseil a défini les paramètres de notre action humanitaire, dans laquelle l'ONU joue un rôle central. Nous appelons toutes les parties à collaborer activement à cette fin. Par ailleurs, je tiens à rendre un vif hommage à l'ensemble du personnel des Nations Unies à Gaza, dont certains membres ont fait le sacrifice ultime, pour le travail extraordinaire qu'il accomplit.

24-01768 **37/61**

L'Espagne a triplé les fonds humanitaires et de coopération qu'elle consacre au règlement de cette crise, fournissant 48 millions d'euros en 2023. Nous continuerons de coopérer avec la Palestine aux fins du développement, tout en apportant un appui accru à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, aux organismes humanitaires et à l'Autorité palestinienne, qui représente le peuple palestinien et est notre partenaire pour la paix.

Depuis le début, nous avons affirmé qu'Israël avait le droit de réagir au lâche attentat terroriste du 7 octobre 2023, que nous condamnons sans réserve. Sa réaction doit être pleinement respectueuse du droit international humanitaire et du droit international. Il convient de faire la distinction entre les cibles terroristes et les civils. Le Hamas a montré qu'il n'était rien de plus qu'un groupe terroriste et qu'il ne pouvait pas jouer un rôle de dirigeant à Gaza, mais il n'y a aucune excuse pour que la population civile innocente paye pour ses crimes.

L'expérience a montré que la seule véritable garantie de sécurité pour Israël passe par le rétablissement de l'Autorité palestinienne à Gaza. Dans le même temps, la meilleure façon de revitaliser l'Autorité palestinienne pour qu'elle assume cette responsabilité est de trouver une solution politique au conflit. Le peuple palestinien a droit à son propre État souverain et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La communauté internationale doit quant à elle assumer sa responsabilité et favoriser les conditions propices à la concrétisation, au plus tôt, de la solution des deux États. À cette fin, l'Espagne a proposé d'organiser une conférence internationale dans les plus brefs délais, et 84 pays ont formellement approuvé cette idée au plus haut niveau. Il s'agit de tous les membres de l'Union européenne, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique.

Pour réaliser ce programme de paix, il faut empêcher que la crise s'étende dans la région. Au Liban, l'application intégrale des dispositions de la résolution 1701 (2006) peut constituer une feuille de route claire, et l'Espagne s'y est fermement engagée dès le début. Nous appelons toutes les parties prenantes régionales et internationales à jouer un rôle constructif afin d'apaiser les tensions et d'éviter de nouveaux massacres.

La communauté internationale doit être cohérente tout au long de ce processus. La valeur de la vie humaine et le respect des normes et principes internationaux doivent être universels et appliqués de la même manière dans toutes les crises internationales et en toutes circonstances. Les événements survenus depuis le 7 octobre ne doivent pas se reproduire. La région a plus que jamais

besoin d'ouvrir une nouvelle page, axée sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité, la concrétisation de la solution des deux États et la reconnaissance mutuelle comme moyen de parvenir à une paix globale. L'urgence de mettre fin à la crise actuelle et d'éviter son extension doit donner lieu à une nouvelle mobilisation, définitive cette fois-ci, en faveur de la paix.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (parle en anglais): Aujourd'hui, nous avons tous entendu que l'ampleur des souffrances à Gaza rivalise avec certaines des périodes les plus sombres de notre histoire. Ce moment peut être un point d'inflexion ou un point de non-retour.

Nous sommes témoins d'un débordement du conflit au Moyen-Orient. Les houthistes contrôlent le commerce maritime en menant des attaques opportunistes en mer Rouge. Les milices et autres groupes armés profèrent des menaces et risquent d'accroître l'instabilité dans notre région. Il y a un peu plus d'une semaine, le monde avait les yeux rivés sur les procédures en cours à la Cour internationale de Justice, à La Haye. Qu'une telle affaire ait été engagée et suscite autant d'intérêt et un appui au niveau international révèle la gravité de la situation.

Les Émirats arabes unis souhaitent proposer trois étapes pour mettre fin à ces crises au Moyen-Orient.

Tout d'abord, comme cela a déjà été dit, nous avons besoin d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat. L'écrasante majorité de la communauté internationale l'a demandé à maintes reprises, et il est temps que la minorité cesse d'y faire obstacle. Nous ne pouvons pas attendre 100 jours de plus. Les effets intolérables du bombardement israélien de Gaza qui se poursuit ont donné lieu à ce que l'ONU décrit comme la pire crise humanitaire de l'histoire de l'Organisation. Plus de 25 000 personnes sont mortes jusqu'à présent à Gaza, en plus du milliers d'Israéliens tués dans l'attaque du 7 octobre. Mais aujourd'hui, de surcroît, on affame Gaza. Un habitant sur quatre souffre actuellement de conditions proches de la famine. À ce stade, l'impératif humanitaire doit être au centre de nos préoccupations, à égalité avec le cessez-le-feu, pour qu'une aide vitale puisse être acheminée à grande échelle et que les otages soient libérés et rendus sains et saufs à leurs familles. Les Émirats arabes unis n'arrêteront pas d'appeler à un tel cessez-le-feu.

Deuxièmement, et tandis que nous continuons de militer pour un cessez-le-feu, des trêves plus courtes permettraient d'apporter une aide et des services humanitaires d'urgence aux personnes dans le besoin, parallèlement

à la libération des otages. La trêve de fin novembre a rendu possible un renforcement de l'assistance et des activités humanitaires à Gaza, et il faut en instaurer d'autres, sans plus tarder. Il est indispensable de trouver des moyens d'arriver à des accords similaires. Les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) doivent être pleinement appliquées. Il s'agit notamment de veiller à ce que la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza soit en mesure de s'acquitter de son mandat crucial, y compris par l'établissement d'un mécanisme des Nations Unies. M^{me} Sigrid Kaag s'est immédiatement mise au travail, et nous exhortons l'ONU et ses États Membres à lui offrir tout leur soutien, notamment pour donner suite aux recommandations qu'elle pourrait faire au Conseil dans son premier rapport la semaine prochaine.

Nous insistons également sur la nécessité de mettre fin aux restrictions imposées au nom d'un prétendu double usage qui font que des camions transportant des fournitures médicales de base sont interdits d'entrée. Les humanitaires y voient une politique cruelle qui inflige une souffrance énorme à la population de Gaza. Il faut que le point de passage de Karam Abou Salem/Kerem Shalom soit pleinement ouvert tant à l'aide humanitaire qu'aux échanges commerciaux. La priorité doit être donnée à l'ouverture et à la facilitation de nouveaux itinéraires ainsi qu'à la réouverture du port d'Ashdod, à la levée des restrictions sur les déplacements des agents humanitaires et à l'obtention de toutes les garanties de sécurité voulues pour les personnes qui reçoivent l'aide et celles qui la distribuent.

Troisièmement, tout règlement de ce conflit doit reposer sur la solution des deux États. Les Émirats arabes unis ne souscriront pas à un retour au statu quo, qui ne fonctionne pas. Avant que les choses ne déraillent, la solution des deux États était l'aboutissement que nous imaginions pour notre action diplomatique. Elle doit maintenant constituer notre point de départ. Dans les deux camps, il importe que l'avenir soit l'affaire de ceux qui s'expriment de façon responsable, qui comprennent que la paix passe par la dignité et l'égalité pour les deux peuples, et qui entameront des négociations sur cette base. Il y en a qui objectent à la solution des deux États, aujourd'hui encore, sans autre option viable à l'horizon. Nous demandons ce qu'ils proposent comme voie juste et tenable vers la paix, à défaut de cette solution. Ce qu'il faut, c'est un moyen valide, précis, contrôlé et défini d'un commun accord de concrétiser la solution des deux États, dans le cadre d'une structure de gouvernance opérante. C'est la seule manière d'en finir durablement avec ce conflit et d'empêcher la répétition infinie du cycle de violence infligé aux Palestiniens comme aux Israéliens. Mettre un terme à la guerre

contre Gaza est non seulement un devoir moral et politique mais aussi un impératif stratégique pour qu'il y ait le moindre espoir d'un avenir prospère pour notre région.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (parle en arabe) : J'ai l'honneur de donner lecture d'une déclaration au nom de M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qu'une urgence a empêché de participer à cette séance importante.

« Tout d'abord, la Ligue des États arabes remercie la France d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance au niveau ministériel, et je remercie les ministres et vice-ministres de leur participation. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de sa déclaration forte de ce jour, en particulier alors que la situation se détériore de façon alarmante dans notre région arabe.

Cette situation est due à l'attitude arrogante et irresponsable d'Israël, ni découragée ni endiguée, et à l'incapacité du Conseil de sécurité, malgré toutes les mises en garde, de créer un horizon politique en vue de régler la question palestinienne et de garantir à la population palestinienne sans défense la protection nécessaire après tant d'années de violations flagrantes de la part d'Israël, notamment de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, concernant la colonisation. Ces violations, confirmées et documentées par l'ONU et les organisations de défense des droits humains, ont conduit à la situation explosive que nous connaissons depuis le 7 octobre et à l'opération militaire illégale la plus féroce et la plus violente qu'Israël ait menée contre les civils palestiniens sans défense. Cette opération qui dure depuis maintenant plus de 100 jours a des conséquences humanitaires catastrophiques. Nombre d'observateurs estiment qu'elle confine à l'apartheid et au génocide.

La tragédie humanitaire en cours à Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem et dans le reste des territoires palestiniens occupés s'aggrave de jour en jour, et d'autant plus que certains membres du Conseil ont recours au veto pour empêcher l'adoption de résolutions appelant à un cessez-le-feu. Elle préoccupe vivement les 153 pays de tous groupes et orientations qui ont formellement exprimé à l'Assemblée générale leur exigence d'un cessez-le-feu. Aujourd'hui, ces pays se demandent si les règles du droit international,

24-01768 **39/61**

du droit international humanitaire et du droit international des droits humains s'appliquent à Israël, Puissance occupante, de la même façon qu'aux autres États Membres de l'Organisation. Ils se demandent combien de temps il faudra pour qu'Israël ait à répondre de ses violations flagrantes à l'encontre des Palestiniens. Le deux poids deux mesures qui a cours au Conseil et la forte polarisation géopolitique qui le caractérise empêcheront-elles l'application du droit international à Israël, afin d'une part de protéger ses intérêts électoraux exclusifs et d'autre part de permettre à certains dirigeants extrémistes de s'en sortir en toute impunité ?

Cette crise se trouve aggravée par les tentatives incessantes d'Israël d'exploiter les faiblesses du Conseil et d'étendre le conflit à la région en bombardant des aéroports syriens et en s'en prenant à des territoires syriens, en se livrant à des attaques et à des assassinats dans le sud du Liban, en essayant constamment de pousser au conflit militaire des parties de la région qui n'appartiennent pas à la famille arabe, et de surcroît en accusant d'antisémitisme ceux qui critiquent ses pratiques illégales. Cela porte préjudice à tous les organes principaux et hauts dirigeants de l'ONU, notamment le Conseil, le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires.

Je tiens ici à exprimer officiellement la reconnaissance de la Ligue des États arabes à l'ONU et à ses partenaires pour leur action humanitaire. Nous compatissons avec les familles des personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs nobles fonctions. Malgré les divergences dont il est fait état entre les vues des principaux dirigeants mondiaux qui soutiennent Israël et celles des dirigeants israéliens d'extrême droite au sujet des stratégies et pratiques d'Israël dans sa guerre éhontée contre Gaza, les Palestiniens et les pays arabes, nous n'avons pas pour autant constaté d'évolution des positions officielles du Conseil. Étant donné que l'escalade israélienne va élargir la portée du conflit militaire à la région au point de faire craindre le déclenchement d'une nouvelle guerre régionale, le Conseil et les pays de la région vont devoir faire des choix difficiles, en particulier au vu des pertes toujours plus lourdes dans les deux camps et de leurs conséquences humanitaires catastrophiques.

À cet égard, le Conseil doit comprendre que le soutien illimité dont Israël bénéficie de la part de grandes puissances au Conseil ne fera que renforcer dans le monde entier le sentiment inéluctable qu'Israël devra répondre de ses actes devant la justice internationale et que les membres de son gouvernement d'extrême droite devront faire l'objet de poursuites pénales internationales, comme en témoigne l'appui arabe, africain, islamique et international aux initiatives sans précédent lancées à l'Assemblée générale par l'Afrique du Sud et d'autres pays afin de saisir la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale pour qu'Israël et ses responsables soient poursuivis pour ces violations. La communauté internationale civilisée, qui a foi dans le système international de sécurité collective, attend avec impatience que les organes judiciaires internationaux rendent des décisions et des ordonnances provisoires et permanentes pour accomplir ce que le Conseil n'a malheureusement pas pu faire en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Invoquant l'Article 99 de la Charte, le Secrétaire général a envoyé une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2023/962) transmettant un avertissement réaliste, appuyé par la Ligue des États arabes, sur la gravité de la situation dans les territoires palestiniens occupés et dans l'ensemble du Moyen-Orient. Les déclarations du Secrétaire général au Conseil en décembre et janvier ont confirmé la situation désastreuse résultant de l'escalade militaire d'Israël, guidé par l'objectif insensé d'éliminer la résistance palestinienne et le Hamas. Malgré les avertissements lancés aux niveaux régional et international, notamment par l'Union européenne, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et d'autres organisations, le Conseil n'a pas adopté de résolution appelant à un cessez-le-feu, même pour des raisons humanitaires. Il n'a pas été en mesure de mettre en place des garanties pratiques pour faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à la Palestine.

Au cours de la séance organisée à la demande de l'Algérie au nom de la Ligue des États arabes le vendredi 12 janvier (voir S/PV.9531), les membres du Conseil ont rejeté à l'unanimité et de manière catégorique les intentions déclarées d'Israël de déplacer la population de Gaza ou de la transférer de force vers les pays voisins. Néanmoins, le Conseil n'a pris aucune mesure concrète pour mettre fin à ces projets. C'est pourquoi la Ligue des États arabes attend du Conseil qu'il adopte, dès que possible, une résolution claire appelant à un cessez-le-feu immédiat comprenant des mesures concrètes

pour mettre fin au transfert des Palestiniens, dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 2720 (2023) sur les mécanismes visant à assurer l'acheminement de l'aide humanitaire. Cette résolution doit inclure des mécanismes novateurs pour assurer efficacement la protection du peuple palestinien et de ses droits inaliénables contre les actes d'agression de l'armée israélienne et des hordes de colons jusqu'à ce qu'il soit en mesure d'établir son propre État souverain et indépendant.

Parallèlement, le Conseil de sécurité doit combattre toutes les tentatives israéliennes visant à détruire la solution des deux États. Récemment encore, vendredi dernier, le Premier Ministre a déclaré aux médias qu'il était opposé à la solution des deux États et à la création d'un État palestinien indépendant. Le Conseil doit répondre par des mesures pratiques en plaidant en faveur d'un horizon politique clair pour lancer des négociations directes entre Israël et l'État de Palestine afin d'ouvrir la voie à la création d'un État palestinien indépendant. Cela nécessiterait également d'organiser une conférence internationale de haut niveau à cette fin. Des mesures immédiates doivent être prises pour que l'État de Palestine devienne un Membre à part entière de l'ONU.

Pour terminer, la Ligue des États arabes travaille sans relâche avec l'Union européenne et les nations pacifiques de l'Orient et de l'Occident pour créer l'horizon politique nécessaire à la mise en œuvre de la solution des deux États et à l'établissement d'un État palestinien indépendant. Toutefois, pour atteindre cet objectif, il faut instaurer un cessez-le-feu immédiat. En outre, Israël doit s'abstenir immédiatement de provoquer la Syrie et le Liban par ses opérations militaires menées contre les deux pays. Israël doit cesser d'étendre le conflit au niveau régional. Il doit cesser de tenter de modifier le statut géographique et la composition démographique de Gaza ou de toute autre partie des territoires palestiniens occupés. Israël doit comprendre que les Accords d'Abraham ne suffiront pas à établir des relations avec les pays arabes et à vivre en paix avec eux. Cela dépendra toujours d'un règlement juste et global de la question palestinienne, la question centrale pour l'ensemble du monde arabe, reposant sur la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale. Israël doit reconnaître que l'Initiative de paix arabe, adoptée au

sommet de Beyrouth en 2002, reste une base juste pour parvenir à un tel règlement si Israël souhaite réellement parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité pour tous les peuples du Moyen-Orient, sans exception, y compris le peuple israélien. »

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (parle en arabe) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je vous félicite tout d'abord, Madame la Présidente, de présider cet important débat public. Je remercie également la délégation française des efforts qu'elle a déployés au cours de la présidence du Conseil de sécurité par son pays pour ce mois. Je félicite sincèrement les membres nouvellement élus du Conseil, à savoir l'Algérie, le Guyana, la République de Corée, la Sierra Leone et la Slovénie, pour le début de leur mandat au Conseil. Le Groupe des États arabes leur souhaite plein succès dans leurs actions. Je réaffirme également l'appui du Groupe à la délégation algérienne qui défend les questions arabes communes et s'appuie sur le travail productif et inlassable entrepris par la délégation des Émirats arabes unis au Conseil.

Je souhaite la bienvenue à tous les Ministres à la présente séance. Leur présence témoigne de l'importance accordée à la question de l'agression systématique d'Israël contre le peuple palestinien frère dans la bande de Gaza qui se poursuit depuis plus de 100 jours maintenant. Le nombre de victimes de cette agression a atteint des proportions effroyables et continue d'augmenter, en raison de l'agression permanente contre le peuple palestinien frère, en particulier dans la bande de Gaza, qui est assiégée. Cette agression a également conduit à la destruction systématique des infrastructures et des installations civiles et exacerbé les souffrances des civils palestiniens, qui sont confrontés à des conditions humanitaires désastreuses causées par l'agression. Elle menace également la stabilité et la sécurité dans la région, comme l'a souligné S. E. le Secrétaire général António Guterres dans son exposé. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus la reconnaissance du Groupe des États arabes au Secrétaire général pour ses nobles efforts et ses appels répétés à un cessez-le-feu humanitaire.

Le Groupe des États arabes réitère son appel à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza. Nous soulignons la nécessité pour le Conseil de sécurité de s'acquitter de la responsabilité principale qui lui incombe, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en mettant fin aux violations dangereuses et permanentes par Israël du droit international, y compris le droit international

24-01768 41/61

humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Le Conseil doit veiller à ce qu'Israël se conforme à la volonté de la communauté internationale, telle qu'énoncée dans la résolution ES-10/22 adoptée par l'Assemblée générale à la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence par 153 États Membres, lorsque le Conseil de sécurité n'a pas pu s'acquitter de sa responsabilité et adopter une résolution sur un cessez-le-feu. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent protéger les civils et accélérer l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, conformément aux résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), afin de répondre à la situation humanitaire désastreuse dans la bande de Gaza.

Le Groupe des États arabes réaffirme que pour mettre fin aux souffrances humanitaires et à la catastrophe qui s'est abattue sur plus de 2 millions de personnes à Gaza, un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel est nécessaire. Nous soulignons également la nécessité de soutenir les efforts de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, Mme Sigrid Kaag, afin qu'elle puisse s'acquitter de ses responsabilités. Il importe de lui permettre de remplir son mandat et de mettre en œuvre la résolution 2720 (2023), notamment en établissant un mécanisme des Nations Unies pour faciliter l'entrée et la supervision de l'aide humanitaire et des secours dans la bande de Gaza. Le Groupe des États arabes prie également la communauté internationale à fournir une assistance humanitaire sûre et continue au peuple palestinien frère dans la bande de Gaza afin de répondre à ses besoins et d'alléger ses souffrances terribles.

Le Groupe des États arabes rejette catégoriquement la politique de peine collective adoptée par le Gouvernement israélien contre la population de la bande de Gaza et des autres territoires palestiniens occupés. Nous rejetons toute tentative de déplacement forcé des Palestiniens de leurs terres. Nous condamnons une nouvelle fois fermement les dernières déclarations extrémistes et racistes faites par des membres du Gouvernement israélien concernant le déplacement forcé de Palestiniens en dehors de la bande de Gaza, la réoccupation de celle-ci et l'implantation de colonies dans l'enclave, qui constituent une violation directe et flagrante du droit international et des résolutions de la légitimité internationale. Nous condamnons les pratiques illégales auxquelles se livre Israël, notamment en Cisjordanie et à Al-Qods al-Charif, qui ne font que compromettre le processus de paix et exacerber les tensions, l'escalade et l'instabilité dans la région.

La communauté internationale doit se pencher sur les crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans sa guerre contre la population de la bande de Gaza. Israël prend pour cible des civils et détruit des infrastructures vitales, des lieux de culte, des écoles, des universités et des hôpitaux. Il coupe l'eau et l'énergie, affame la population de Gaza et commet d'autres violations flagrantes du droit international humanitaire. Nous soulignons également le droit des réfugiés palestiniens et des personnes déplacées de rentrer chez eux.

Le Groupe des États arabes approuve la plainte déposée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de Justice contre Israël pour génocide et violation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948. Nous saluons la position dictée par les principes adoptée par l'Afrique du Sud pour défendre les droits du peuple palestinien et la question palestinienne, qui constitue un pas important vers un cessez-le-feu, l'application du principe de responsabilité et la justice. Nous rappelons notre volonté de continuer d'appuyer ce noble effort.

Le nombre de victimes de l'agression israélienne contre le peuple palestinien a dépassé les 25 000 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants. Des dizaines de milliers de blessés et de cadavres se trouvent sous les décombres, sans parler des plus de 153 membres du personnel des Nations Unies, notamment de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et de pas moins de 117 journalistes. L'agression israélienne détruit des infrastructures et des installations civiles en violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire. Un cessez-le-feu immédiat, durable et global dans la bande de Gaza est le seul moyen de sauver des vies et d'alléger les souffrances du peuple palestinien, tout en protégeant les civils et en répondant à leurs besoins humanitaires. Il s'agit là du droit inhérent des civils non armés garanti par les instruments juridiques internationaux et les principes des droits humains. Il s'agit aussi d'une oblligation morale, juridique et politique que la communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent honorer.

En outre, le Groupe des États arabes condamne les actes d'agression israéliens répétés perpétrés sur les territoires de la République arabe syrienne et de la République libanaise. Il importe de préserver la sécurité dans les pays voisins, afin d'éviter que la guerre ne s'étende à d'autres pays. Le Groupe des États arabes estime que les crises au Moyen-Orient sont étroitement liées et que les derniers faits dangereux survenus dans les territoires palestiniens occupés auront des répercussions graves sur le Moyen-Orient. Nous en avons été témoins. C'est pourquoi tout effort visant à mettre un terme à l'escalade et à un conflit régional doit tenir compte de la cause première de l'instabilité, à savoir l'agression israélienne contre le peuple palestinien.

À cet égard, le Groupe des États arabes appelle tous les pays qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine à le faire immédiatement sur la base des frontières du 4 juin 1967. Nous sommes aussi favorables à ce que l'État palestinien devienne Membre à part entière de l'ONU. Nous demandons la tenue d'une conférence internationale de la paix fondée sur les résolutions de la légitimité internationale. Une solution juste et durable à la question palestinienne, conforme aux résolutions de la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe, est la seule garantie de stabilité et de sécurité dans la région.

Le Groupe des États arabes réaffirme combien il est urgent de promouvoir les efforts internationaux destinés à mettre fin à l'occupation israélienne et à garantir l'indépendance de l'État de Palestine le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément à la solution des deux États et aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale. Nous soulignons que la paix au Moyen-Orient suppose le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé. Nous demandons également au Conseil d'assumer sa responsabilité juridique à cet égard et de donner aux peuples de la région l'espoir de la sécurité, de la stabilité et d'une vie libre et digne.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (parle en anglais): Le Liechtenstein est gravement préoccupé par la situation catastrophique dans la bande de Gaza et les signes d'escalade et d'instabilité croissantes dans l'ensemble de la région. Nous sommes vivement préoccupés par le déplacement massif de la population civile et la détérioration rapide de la situation humanitaire, les pertes massives parmi la population civile, en particulier le nombre choquant d'enfants tués, et les souffrances incalculables qui continuent d'être infligées aux habitants de Gaza.

La priorité la plus immédiate du Liechtenstein reste la protection des civils. À cette fin, les parties au conflit doivent respecter pleinement le droit international humanitaire sans exception, notamment en accordant un accès immédiat, complet et sans entrave aux organisations humanitaires pour qu'elles puissent fournir les secours d'urgence requis. Nous nous sommes joints à la grande majorité des Membres de l'ONU pour exiger un cessez-le-feu humanitaire immédiat, durable et soutenu comme condition préalable à la réalisation de cet objectif. Cet appel urgent n'a malheureusement pas encore été entendu.

Nous rappelons au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de l'Article 24 de

la Charte des Nations Unies et qu'il exerce au nom de l'ensemble des États Membres, ainsi que l'Article 25, dans lequel les États Membres se sont expressément engagés à mettre en œuvre ses décisions. À chaque instant, le Conseil de sécurité brille par son absence lorsqu'il s'agit de se faire l'écho de l'appel lancé par les États Membres en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire. Nous avons vu, après l'adoption de la résolution 2720 (2023), que les déclarations du Conseil peuvent être suivies d'une cessation des hostilités sur le terrain. La Charte indique clairement la nécessité pour le Conseil d'agir de manière préventive et en temps utile. Nous l'implorons d'envisager à cet effet tous les moyens possibles.

La situation humanitaire à Gaza est désastreuse. Les maladies sont très répandues. Des enfants sont opérés et des femmes accouchent sans anesthésie. Les civils risquent de mourir de faim à quelques kilomètres des camions qui ont été envoyés pour leur apporter de la nourriture. Le risque clair et manifeste de famine que nous connaissons aujourd'hui n'est pas le résultat d'une catastrophe naturelle ou d'un manque de ressources ; il est le fait d'êtres humains. Nous appelons de nouveau toutes les parties à respecter pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Liechtenstein s'engage à respecter l'état de droit au niveau international. Nous sommes par conséquent favorables au rôle que joue la Cour internationale de Justice dans le règlement des différends, y compris dans le cadre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, que nous avons ratifiée. Nous suivons de près les procédures en cours dans l'affaire intentée par l'Afrique du Sud contre Israël, y compris l'examen de mesures conservatoires, et soulignons l'importance que revêt le respect de toute décision rendue par la Cour, qu'elle que soit l'affaire.

Nous réaffirmons le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et notre soutien résolu à la solution des deux États, seul moyen de parvenir à une solution pacifique, stable et durable pour les peuples israélien, palestinien et de la région.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (parle en espagnol): La semaine dernière, le 15 janvier a marqué le centième jour écoulé depuis le début de l'escalade des hostilités au Moyen-Orient. Au cours de cette période, la population civile de Gaza a subi d'innombrables pertes et a été confrontée quotidiennement à la difficile tâche de

24-01768 **43/61**

survivre face à l'incapacité de la communauté internationale de la protéger conformément au droit international humanitaire. Il n'a pas non plus été possible de progresser vers une cessation des hostilités conformément aux résolutions adoptées dans le cadre de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

À la suite des attaques terroristes répréhensibles perpétrées par le Hamas contre des civils israéliens, le Mexique et la majorité des États Membres ont appelé l'attention sur la nécessité de prévenir une catastrophe humanitaire à Gaza. Notre appel est resté lettre morte et nous sommes aujourd'hui confrontés à une réalité inacceptable. Plus de 25 000 personnes ont été tuées à Gaza, dont 70 % de femmes et d'enfants. Les infrastructures et autres biens de caractère civil du Territoire palestinien occupé ont subi des dommages incalculables, ce qui complique les perspectives d'avenir des survivants et menace encore plus la viabilité d'un État palestinien. Une grande partie des personnes prises en otage le 7 octobre sont toujours détenues par le Hamas. Face à ce tableau désolant, j'axerai mon intervention sur trois points.

Premièrement, le Mexique renouvelle sa ferme condamnation de toute attaque aveugle ou visant la population civile, le personnel médical et les travailleurs humanitaires. Ces actes sont contraires aux principes de distinction, de nécessité et de proportionnalité consacrés par le droit international humanitaire et pourraient constituer des crimes de guerre. Nous saluons les efforts déployés par les Émirats arabes unis et l'Égypte, qui ont conduit à l'adoption de la résolution 2720 (2023) du Conseil de sécurité. Nous saluons également la nomination de Sigrid Kaag en tant que Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, et je réaffirme le plein appui de mon pays à sa tâche difficile. Conformément à la résolution susmentionnée et compte tenu de la situation précaire des habitants de la bande de Gaza, nous demandons instamment l'ouverture de nouveaux itinéraires humanitaires pour faciliter l'acheminement de produits de base, en assouplissant les restrictions imposées à la circulation en toute sécurité des travailleurs humanitaires.

Deuxièmement, compte tenu de la prolongation des hostilités à Gaza et de leurs terribles conséquences humanitaires, le Mexique a décidé, avec le Chili, de déférer la situation dans l'État de Palestine au Procureur de la Cour pénale internationale afin qu'il enquête sur la commission probable de crimes relevant de sa compétence. Nous souhaitons contribuer ainsi à ce que soit menée une enquête impartiale et approfondie afin d'établir les responsabilités, de garantir l'application effective du principe de responsabilité et de permettre aux victimes

d'obtenir justice en l'absence d'une juridiction palestinienne qui puisse atteindre ces objectifs. Cette initiative s'inscrit en complément des procédures engagées par d'autres pays devant la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice.

Troisièmement, le Mexique est profondément préoccupé par l'aggravation des tensions au Moyen-Orient, qui risque de provoquer une nouvelle escalade et aurait de graves conséquences pour l'ensemble de la région. Le Mexique se fait l'écho de l'appel du Secrétaire général et exhorte toutes les parties au conflit à faire preuve de la plus grande retenue, que ce soit à la frontière entre le Liban et Israël ou dans la mer Rouge, ainsi qu'à prendre des mesures urgentes pour apaiser les tensions afin d'éviter des conséquences dévastatrices pour l'ensemble de la région.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont l'obligation collective de promouvoir un processus politique menant à une paix durable, fondée sur l'existence de deux États, qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et permette la consolidation d'un État palestinien politiquement et économiquement viable, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation. Nous réaffirmons la nécessité que tous les États s'abstiennent de prendre des mesures telles que les transferts massifs d'armes pour éviter de perpétuer le cercle vicieux de la violence.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de redoubler d'efforts pour limiter le recours au droit de veto dans les situations où des atrocités criminelles pourraient être commises. Nous invitons une fois de plus tous les États qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à l'initiative francomexicaine sur la limitation volontaire du recours au droit de veto, qui compte déjà 106 signataires. Mon pays, le Mexique, soutiendra tous les efforts visant à établir une paix fondée sur le respect mutuel et le plein respect du droit international. Nous exprimons donc notre soutien à l'organisation d'une conférence internationale pour une paix globale au Moyen-Orient, conformément à ce qu'ont dit de nombreux orateurs durant le présent débat. Nous avons l'obligation de ne pas laisser tomber les milliers d'enfants palestiniens et israéliens qui méritent un avenir pacifique et prospère.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Raguttahalli (Inde) (parle en anglais) : Je remercie la présidence française du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public de haut niveau.

Le conflit à Gaza fait rage depuis plus de 100 jours, entraînant des pertes en vies humaines, une détérioration de la situation humanitaire et une instabilité croissante dans la région et au-delà. Le conflit qui oppose Israël au Hamas a entraîné la perte de nombreuses vies civiles, en particulier des femmes et des enfants, et a provoqué une crise humanitaire alarmante. C'est clairement inacceptable et nous avons fermement condamné le meurtre de civils. Il est essentiel de prévenir une nouvelle escalade de la violence et des hostilités. Il est impératif d'empêcher la perte de vies civiles dans toute situation de conflit.

L'Inde maintient de longue date une position intransigeante à l'encontre du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes conscients que les attentats terroristes commis en Israël le 7 octobre 2023 sont le facteur immédiat qui a déclenché le conflit. Rien ne peut justifier le terrorisme et la prise d'otages. Nos pensées vont aux personnes qui ont été prises en otage, et nous exigeons de nouveau leur libération immédiate et inconditionnelle.

Le conflit en cours a également des répercussions sur la sécurité du trafic commercial dans l'océan Indien, où des attaques ont notamment été commises à proximité de l'Inde. C'est une question qui préoccupe vivement la communauté internationale et qui a une incidence directe sur les intérêts énergétiques et économiques de l'Inde. Cette situation difficile ne profite à aucune partie, et il faut le reconnaître clairement.

Les dirigeants indiens sont en contact permanent avec les dirigeants de la région, y compris ceux d'Israël et de la Palestine, et nous avons exprimé nos vues dans les forums multilatéraux. Le message que l'Inde transmet depuis le début de ce conflit est clair et cohérent : il est important de prévenir une escalade et de garantir l'acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire. La situation humanitaire doit être traitée sérieusement. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU et la communauté internationale à cet égard. L'Inde a livré du matériel de secours aux Palestiniens de Gaza. Nous avons également versé 5 millions de dollars, dont les 2,5 millions de dollars mobilisés fin décembre, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour soutenir ses programmes et services essentiels, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des secours et des services sociaux fournis aux réfugiés palestiniens.

Pour terminer, je réaffirme que l'Inde appuie de longue date la solution des deux États, qui permettrait au peuple palestinien de vivre librement dans un pays indépendant à l'intérieur de frontières sûres, tout en tenant compte des besoins d'Israël en matière de sécurité. Nous sommes fermement convaincus que seule une solution avec deux États, qui serait le fruit de négociations directes et sérieuses entre les deux parties sur les questions relatives au statut final, mènera à la paix durable que les peuples d'Israël et de la Palestine désirent et méritent. À cette fin, nous demandons instamment à toutes les parties d'apaiser la situation, de renoncer à la violence, de s'abstenir de toute provocation et de tout acte susceptible d'envenimer la situation et de s'employer à créer des conditions favorables à une reprise rapide de négociations de paix directes.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. Fepuleai (Nouvelle-Zélande) (parle en anglais) : Je remercie le Président d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

La situation à Gaza est une catastrophe humanitaire. Les pertes en vies humaines sont effroyables. Les conditions de vie des habitants de Gaza, dont la grande majorité sont aujourd'hui déplacés, sont intolérables. Les parties à ce conflit ont des obligations en vertu du droit international humanitaire. La Nouvelle-Zélande a fermement condamné les attaques choquantes du Hamas contre Israël. Nous demandons de nouveau la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages encore détenus à Gaza.

Nous soutenons le droit d'Israël de se défendre, mais ce faisant, il est tenu de protéger les civils et de faire en sorte que son action militaire soit ciblée et proportionnée. Israël a également, en vertu de la quatrième Convention de Genève, la responsabilité de veiller à ce que la population civile de Gaza dispose des biens essentiels indispensables à sa survie.

Cependant, les conditions sur le terrain empêchent l'intervention humanitaire de pouvoir faire face à l'ampleur des besoins. Nous continuons d'entendre qu'aucun endroit n'est sûr à Gaza. Les civils, les acteurs humanitaires, les professionnels de la santé et les journalistes doivent être protégés. Des systèmes de déconfliction du conflit appropriés et fiables sont nécessaires pour assurer la circulation des acteurs et des biens humanitaires. Les intervenants ont besoin d'un accès sans entrave. Il est inacceptable que les refus et les procédures d'inspection et d'approbation fastidieuses retardent l'acheminement d'une aide vitale. Il est essentiel de disposer de plusieurs filières d'approvisionnement fonctionnelles pour l'aide. Les intervenants doivent être autorisés à faire entrer l'aide à Gaza et à l'acheminer là où elle est nécessaire, y compris

24-01768 **45/61**

dans le nord du territoire. De même, le rétablissement des réseaux de communication et d'autres services essentiels est nécessaire pour faciliter l'intervention.

Nous demandons de nouveau à Israël de permettre immédiatement un accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire et des moyens de protection, et de collaborer dans un esprit constructif avec l'ONU et les autres acteurs humanitaires.

La Nouvelle-Zélande s'est félicitée de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2720 (2023) le mois dernier. Nous saluons la nomination de M^{me} Sigrid Kaag en tant que Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, et l'assurons de notre appui sans réserve dans l'importante tâche qui l'attend.

Nous appelons le Conseil de sécurité à s'élever au-dessus des jeux et des calculs politiques pour faire avancer la cause de la paix. Le meilleur moyen d'atténuer les souffrances des civils est de mettre fin aux combats. La Nouvelle-Zélande a soutenu les appels lancés tant par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale en faveur de pauses ou de trêves humanitaires afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle a à plusieurs reprises plaidé en faveur d'efforts urgents en vue de parvenir à un cessez-le-feu durable. Nous renouvelons ces appels aujourd'hui.

Les risques de voir l'ensemble de la région s'enliser davantage dans ce conflit sont particulièrement alarmants et extrêmement préoccupants. Nous jugeons particulièrement préoccupante la situation le long de la Ligne bleue.

La Nouvelle-Zélande appuie fermement la vision exposée dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, et plus récemment dans la résolution 2720 (2023), d'une solution prévoyant deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous devons nous accrocher à cette vision. Il n'est pas impossible de la concrétiser, mais cela nécessitera des efforts de la part de toutes les parties. Gaza ne doit plus jamais servir de base au terrorisme. Il ne doit pas y avoir de déplacement de Palestiniens ni de réduction du territoire palestinien.

Israël doit se demander si les efforts qu'il déploie actuellement pour protéger ses intérêts légitimes en matière de sécurité auront pour effet, à terme, d'accroître ou d'amoindrir la sécurité de son peuple. Le prix à payer pour vaincre le Hamas ne peut être celui de la souffrance continue de tous les civils palestiniens. Cela ne brisera pas le cycle de la radicalisation et de la division.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mnguni (Afrique du Sud) (parle en anglais): Je remercie la France d'avoir organisé aujourd'hui cet important débat public sur la situation au Moyen-Orient et de donner à tous les États Membres de l'ONU l'occasion de s'exprimer devant le Conseil sur l'évolution de la situation dans la région.

Nous nous réunissons à un moment où la région du Moyen-Orient est à nouveau plongée dans une myriade de conflits. Comme c'est presque toujours le cas, en cas de conflit, ce sont les civils innocents qui sont les plus touchés. Selon des informations récentes, plus de civils ont été tués dans des conflits armés au cours de l'année écoulée qu'au cours de toute autre année depuis plus d'une décennie, et les civils de la région du Moyen-Orient représentent la majeure partie de ces vies perdues.

L'Afrique du Sud exprime une nouvelle fois l'horreur que lui inspirent les atrocités commises en Palestine, qui prennent pour cible des civils, des infrastructures civiles, des locaux des Nations Unies et d'autres cibles vulnérables. Les actes dont nous sommes tous et toutes témoins quoti-diennement de la part d'Israël constituent une violation du droit international, notamment la Charte des Nations Unies et les Conventions de Genève ainsi que leurs protocoles additionnels. En attaquant et en enlevant des civils innocents, le Hamas a également violé le droit international.

Il ne fait aucun doute que l'occupation illégale de la Palestine par Israël depuis plusieurs décennies est à l'origine d'une haine amère et d'une violence accrue. La Nakba continue du peuple palestinien, à travers la colonisation israélienne de la Palestine depuis 1948, a, systématiquement et par la force, dépossédé, déplacé et fragmenté le peuple palestinien, lui refusant délibérément son droit internationalement reconnu et inaliénable à l'autodétermination et le droit internationalement reconnu des réfugiés de retourner dans leurs villes et villages dans ce qui est aujourd'hui l'État d'Israël.

Il est important de souligner que la solution ultime au conflit israélo-palestinien, c'est la création de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix. L'État palestinien doit être créé dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et conformément aux résolutions des organes de l'ONU. Pour que cette solution prévoyant deux États se concrétise, un processus de paix initié par l'ONU doit être entamé de toute urgence.

Pour que ces négociations débutent, et pour que la paix soit instaurée, nous devons tous et toutes insister sur la nécessité d'un cessez-le-feu global. Les massacres doivent

cesser. Les bombardements éhontés d'hôpitaux, d'écoles, de zones résidentielles et de lieux de culte, ainsi que le refus d'accès aux produits de première nécessité, doivent cesser.

Le châtiment collectif qu'Israël inflige à l'ensemble du peuple palestinien est un affront qui dure depuis des décennies. Le monde a exprimé son horreur mais n'a pas agi efficacement pour sauver des vies palestiniennes.

Comme nous l'avons toujours souligné, nous ne pouvons pas proclamer l'importance du droit international et de la Charte des Nations Unies dans certaines situations et pas dans d'autres, comme si l'état de droit ne s'appliquait qu'à quelques privilégiés. Pour que le droit international soit crédible, il doit être appliqué de manière uniforme et non sélective.

Les événements de ces derniers mois à Gaza montrent qu'Israël agit en contradiction avec les obligations que lui impose la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. En tant qu'État Membre de l'ONU et en raison de la douloureuse expérience vécue dans le passé par l'Afrique du Sud dans le cadre d'un système d'apartheid, cela nous impose, en tant qu'États Membres, de prendre des mesures conformément au droit international.

L'Afrique du Sud a dès lors choisi de recourir aux mécanismes judiciaires internationaux, notamment à la Cour pénale internationale et à la Cour internationale de Justice, afin d'obtenir justice pour le peuple palestinien. C'est pourquoi, le 11 janvier 2024, des avocats représentant le Gouvernement sud-africain ont comparu devant la Cour internationale de Justice pour demander à la Cour d'indiquer des mesures conservatoires, dont celle d'ordonner à Israël de mettre fin à sa campagne militaire à Gaza, ce qui, selon nous, est nécessaire pour protéger les droits du peuple palestinien contre toute nouvelle atteinte grave et irréparable.

Plusieurs pays et organisations régionales ont exprimé publiquement leur soutien à la procédure engagée par l'Afrique du Sud contre Israël, et certains États ont également fait part de leur souhait d'intervenir dans la procédure après l'audience sur les mesures conservatoires. L'Afrique du Sud se félicite des manifestations de soutien à l'affaire portée devant la Cour internationale de Justice, et encourage les États à intervenir, s'ils le souhaitent, au stade de l'examen au fond.

Pour terminer, l'Afrique du Sud tient à souligner que la guerre n'est jamais sage. Lorsqu'il est fait usage de la force, où que ce soit dans le monde, que ce soit de manière légale ou illégale, le droit de la guerre doit être appliqué et les civils doivent être protégés.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Novicio (Philippines) (parle en anglais): Les Philippines vous remercient, Madame la Présidente, et avec vous la France, d'avoir convoqué le présent débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de son exposé de ce matin.

Les Philippines sont profondément préoccupées par l'escalade du conflit au Moyen-Orient et exhortent toutes les parties à privilégier le dialogue en vue d'un règlement pacifique. Nous défendons la diplomatie et nous sommes déterminés à collaborer avec les pays, dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, afin de trouver une solution durable au conflit. Les Philippines réaffirment leur volonté résolue d'appuyer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, en s'attachant tout particulièrement à régler le conflit entre Israël et le Hamas.

La présence d'une importante communauté philippine au Moyen-Orient et en Israël montre l'intérêt direct de cette question pour les Philippines et met en évidence l'ampleur de notre préoccupation concernant le processus de paix. Il faut désamorcer la situation afin d'éviter qu'elle ne s'étende à d'autres zones de la région et qu'elle n'ait des répercussions négatives sur des personnes innocentes qui ne sont pas impliquées dans le conflit. La sûreté et la sécurité de tous les civils sont essentielles, et les installations critiques, notamment les abris humanitaires et les hôpitaux, doivent continuer à répondre, de manière durable et résolue, aux besoins humanitaires des personnes touchées.

Les Philippines appuient la mise en œuvre intégrale et immédiate de la résolution ES-10/22, adoptée dans le cadre de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires, et de la résolution 2712 (2023), sur des pauses humanitaires urgentes et prolongées et des corridors dans l'ensemble de la bande de Gaza, ainsi que de la résolution 2720 (2023), sur l'intensification et le contrôle de l'aide humanitaire entrant à Gaza. En effet, l'acheminement sûr et sans entrave d'une aide humanitaire à Gaza est une nécessité urgente et quotidienne.

Nous sommes conscients du nombre effarant de morts, ainsi que des souffrances de tous les civils touchés par le conflit, et nous condamnons toutes les formes de violence et d'agression de la part de l'une ou l'autre des parties. Nous exprimons également notre profonde inquiétude au sujet de la destruction sans précédent de bâtiments publics et privés en raison du conflit en cours à Gaza. Nous craignons nous

24-01768 **47/61**

aussi que les dommages considérables n'entraînent la perte d'une génération de jeunes. Nous souscrivons aux appels lancés par la communauté internationale à cesser immédiatement ces attaques et à libérer tous les otages.

Les Philippines appuient les efforts que déploie l'ONU pour acheminer une aide humanitaire urgente et des fournitures essentielles vers les civils palestiniens sans défense pris au piège dans la bande de Gaza. Nous saluons l'action extraordinaire menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et par d'autres organismes des Nations Unies pour répondre aux besoins humanitaires des populations touchées par le conflit en cours, même dans des conditions extraordinaires et dangereuses.

Nous appuyons également les efforts déployés actuellement par la nouvelle Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, Sigrid Kaag, pour accélérer l'acheminement de l'aide à Gaza et la fourniture de l'assistance dont les civils de Gaza ont tant besoin, compte tenu des très graves conditions humanitaires auxquelles ils doivent faire face. Pour compléter les efforts menés par l'ONU pour accroître l'aide, nous reprenons à notre compte l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties pour qu'elles respectent le droit international humanitaire, qu'elles respectent et protègent les civils et qu'elles veillent à ce que leurs besoins de première nécessité soient satisfaits.

Les Philippines réaffirment leur appui résolu à la solution des deux États, en harmonie avec les accords internationaux et les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous considérons qu'il s'agit là d'une voie viable et durable pour régler le conflit israélo-palestinien. Les Israéliens comme les Palestiniens méritent de connaître un avenir où leurs droits, leurs aspirations et leur sécurité seront reconnus et défendus. Par conséquent, toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui compromettent les perspectives de la solution des deux États.

Les Philippines sont conscientes que le conflit ne pourra jamais être réglé par la violence, mais seulement par un dialogue et des négociations dignes de ce nom, dans le respect du droit international. La diplomatie doit rester le moteur de la réalisation d'une paix durable et globale au Moyen-Orient. Nous voulons tous une solution globale, juste et durable au conflit israélo-palestinien afin de parvenir à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient.

Enfin, nous appuyons la mise en œuvre pacifique de toutes les résolutions et initiatives de l'ONU visant à régler le conflit au Moyen-Orient, ainsi que tous les efforts destinés à relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Compte tenu des répercussions majeures du conflit israélo-palestinien sur la stabilité de la région, nous pensons qu'un règlement durable ne pourra voir le jour que grâce à des échanges diplomatiques, à un dialogue et à des négociations globales, tous ancrés dans le droit international.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (parle en anglais): Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui.

L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques terroristes sanglantes et aveugles commises par le Hamas partout en Israël le 7 octobre 2023 et depuis ce jour, notamment les actes horribles de violence sexuelle et fondée sur le genre. Israël a le droit de se défendre.

Depuis plus de trois mois et demi, le Hamas continue de tirer quotidiennement des roquettes sur Israël et se sert des civils palestiniens comme boucliers humains. Nous appelons une nouvelle fois le Hamas à libérer immédiatement tous les otages et à déposer les armes pour mettre fin à cette guerre.

Dans le même temps, l'Allemagne est très gravement préoccupée par la situation humanitaire désastreuse qui règne à Gaza. Pour dire les choses clairement, la vie à Gaza est un enfer. La souffrance de tant de civils innocents doit cesser. Nous demandons à l'armée israélienne de mieux protéger les civils à Gaza. Nous avons besoin de toute urgence de davantage de pauses humanitaires prolongées, d'un accès humanitaire amélioré et d'ouvertures de frontières supplémentaires pour faciliter la distribution de l'aide aux personnes qui en ont besoin. À cet égard, nous sommes prêts à appuyer les efforts de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, Sigrid Kaag. Toutes les parties doivent immédiatement mettre en œuvre les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil.

Comme l'a souligné la Ministre allemande des affaires étrangères durant sa récente visite dans la région, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter à la fois une escalade régionale et une détérioration de la situation en Cisjordanie. Notre objectif collectif est d'ouvrir la voie à un cessez-le-feu durable menant à une paix durable, sur la base de la mise en œuvre de la solution des deux États.

Gaza et la Cisjordanie appartiennent aux Palestiniens, qui ne doivent pas être expulsés de Gaza ni déplacés par les colons en Cisjordanie. Les Israéliens et les Palestiniens ne pourront vivre côte à côte dans la paix, sur la base de la solution des deux États, que si chaque partie reconnaît les souffrances de l'autre et comprend que la sécurité de l'une est étroitement liée à celle de l'autre.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) (parle en arabe): Je tiens tout d'abord à féliciter notre amie, la France, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous remercie également, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance au niveau ministériel à un moment particulièrement critique pour la question de Palestine, ainsi que pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient dans son ensemble. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé très utile.

Le Royaume du Maroc, sous la direction de S. M. le Roi Mohammed VI, préside le Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique et reste convaincu que la question de Palestine occupe une place centrale dans la région du Moyen-Orient. Nous pensons que le règlement de cette question permettra d'instaurer la sécurité et la paix dans la région. Malheureusement, les événements sanglants et épouvantables qui se déroulent depuis plus de trois mois dans les territoires palestiniens occupés, en général, et dans la bande de Gaza, en particulier, menacent la paix et la sécurité régionales et ont des répercussions mondiales.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc redit sa profonde inquiétude et son mécontentement au sujet de la situation humanitaire désastreuse dans la bande de Gaza. Nous réaffirmons que l'opération militaire israélienne à Gaza est contraire au droit international et au droit international humanitaire. Le Royaume du Maroc demande une nouvelle fois qu'il soit mis fin à l'agression militaire, qu'un cessez-le-feu permanent, faisant l'objet d'une surveillance, soit instauré et que la protection des civils soit assurée, conformément au droit international et au droit international humanitaire.

L'aide humanitaire doit être fournie à la population de Gaza en quantité suffisante. Les otages et les détenus doivent également être libérés et il faut définir un horizon politique pour le règlement de la question palestinienne. Le Royaume du Maroc réaffirme son rejet de toutes les violations, de la peine collective et des déplacements forcés qui sont infligés au peuple palestinien, ainsi que

des tentatives d'imposer une nouvelle réalité et de porter atteinte à la sécurité nationale des pays voisins. Nous réaffirmons que la bande de Gaza fait partie intégrante des territoires palestiniens et d'un État palestinien unifié.

Le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions en réponse à la situation humanitaire tragique à laquelle est confronté le peuple palestinien frère dans la bande de Gaza (résolution 2712 (2023) et résolution 2720 (2023)). Il a appelé à l'adoption de mesures concrètes pour accroître le flux de l'aide humanitaire. Nous remercions le Secrétaire général de la mise en place rapide du mécanisme prévu par la résolution 2720 (2023) pour faciliter et contrôler l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, ainsi que de la nomination de Mme Sigrid Kaag en tant que Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza. Nous appelons une nouvelle fois la communauté internationale à fournir une aide humanitaire suffisante et continue à Gaza, et à apporter son appui à Mme Kaag dans l'exécution du mandat qui lui a été confié par le Conseil.

Dans le cadre de l'engagement constant de S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods, en faveur de la question palestinienne, et sur instructions de Sa Majesté, le Royaume du Maroc a envoyé une aide humanitaire d'urgence aux populations touchées à Gaza par le point de passage de Rafah. L'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif du Comité d'Al-Qods a également envoyé une aide humanitaire sur instructions royales aux hôpitaux et aux principales institutions sociales qui traitent les urgences médicales et sociales résultant des évènements en cours dans la bande de Gaza. Par ailleurs, S. M. le Roi Mohammed VI a récemment donné des instructions pour fournir une assistance financière supplémentaire aux étudiantes et étudiants palestiniens de la bande de Gaza au sein des universités et des établissements d'enseignement supérieur au Royaume du Maroc, en coordination avec l'Autorité palestinienne. Cette initiative royale reflète l'attachement de Sa Majesté à la juste cause palestinienne et sa solidarité avec le peuple palestinien frère dans ces circonstances difficiles.

Les agissements et les actes de provocation incessants d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Al-Qods al-Charif, sapent les efforts de paix et entravent les initiatives internationales visant à promouvoir la désescalade, réduire les tensions et mettre fin au cycle de la violence. En sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, S. M. le Roi Mohammed VI a suivi de près toutes les évolutions concernant la question palestinienne et appelle à maintenir le statu quo juridique, culturel et religieux d'Al-Qods al-Charif

24-01768 **49/61**

comme patrimoine commun de l'humanité et symbole de la coexistence pacifique entre les trois religions monothéistes, où se cultivent le respect réciproque et le dialogue, conformément à l'Appel de Jérusalem signé par Sa Majesté et le pape François à Rabat le 30 mars 2019. Parallèlement, le Comité d'Al-Qods joue son rôle politique et concret de soutien au peuple palestinien en général et aux habitants d'Al-Qods en particulier, grâce à la fois aux efforts politiques de Sa Majesté et au travail sur le terrain entrepris par l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif, sous la supervision personnelle et effective de Sa Majesté.

Pour terminer, le Royaume du Maroc exprime de nouveau sa pleine solidarité avec les droits légitimes du peuple palestinien frère, conformément à la légitimité internationale. À cet égard, je voudrais rappeler la lettre envoyée par Sa Majesté aux participants au sommet extraordinaire conjoint de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, qui s'est tenu le 11 novembre à Riyad:

« Cette conjoncture cruciale exige d'être appréhendée en ayant chevillé au corps la responsabilité historique qui s'appuie sur les postulats suivants. Pas d'alternative à une paix réelle dans la région garantissant aux Palestiniens leurs droits légitimes dans le cadre de la solution des deux États. Pas d'alternative à un État palestinien indépendant avec Al Qods-Est pour capitale. Pas d'alternative au renforcement de l'Autorité palestinienne, sous le leadership de mon frère, le Président Mahmoud Abbas Abou Mazen. Pas d'alternative à la mise en place de mécanismes pour une sécurité régionale durable, fondée sur le respect du droit international et des référentiels y afférents, tels qu'universellement reconnus. »

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (parle en anglais): Le Pakistan félicite la France et vous félicite, Madame la Présidente, de votre présidence réussie du Conseil de sécurité ce mois-ci. Le Pakistan vous remercie également d'avoir organisé ce débat important sur la situation désastreuse en Palestine et au Moyen-Orient. Nous saluons la participation de fonctionnaires de haut rang à ce débat et nous remercions le Secrétaire général de son exposé détaillé et du vibrant appel à la paix qu'il a lancé ce matin.

Au cours des trois derniers mois, le monde a été témoin du massacre de civils le plus brutal du XXI^e siècle. Plus de 25 000 civils, principalement des enfants et des femmes, ont été tués dans l'assaut israélien contre Gaza. Plus de 2 millions de personnes ont été déplacées et la fourniture de l'aide humanitaire a été délibérément entravée par

l'armée d'occupation israélienne. Ce massacre barbare et sans discrimination d'innocents et les souffrances infligées à toute une population sont constitutifs de génocide, comme l'affirme la requête déposée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de Justice. Tous les principes du droit international humanitaire ont été violés en toute impunité par l'occupant israélien. Il est regrettable que, malgré les appels lancés par l'Assemblée générale dans deux résolutions (résolution ES-10/21 et résolution ES-10/22), malgré les votes quasi unanimes du Conseil de sécurité, la communauté internationale ne soit pas parvenue à arrêter le génocide qui se déroule sous nos yeux.

Comme nous le craignions, la violence et la guerre se sont propagées aux régions adjacentes à la Palestine, à la frontière entre Israël et le Liban, à la Syrie, à l'Iraq et au Yémen. À moins d'arrêter la machine de guerre israélienne, il est fort probable que l'escalade se poursuive et s'étende à de nombreux pays. Le Conseil de sécurité porte une lourde responsabilité pour n'avoir pas su empêcher Israël de poursuivre sa guerre et ses atrocités contre le peuple palestinien à Gaza, ni les violences qui l'accompagnent en Cisjordanie. Nous saluons les efforts diplomatiques déployés pour relancer la perspective de la solution des deux États. C'est la seule option viable pour instaurer une paix durable entre Israël et les Palestiniens et entre Israël et le monde arabe et islamique. Malheureusement, en dépit de l'opinion mondiale et des conseils de leurs plus proches alliés et d'un grand nombre de leurs concitoyens, les dirigeants israéliens extrémistes restent déterminés à poursuivre cette guerre sanglante et à rejeter la perspective d'un État palestinien et la solution des deux États. Cela condamne le Moyen-Orient à un conflit perpétuel.

Le moment est venu pour le Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres de l'ONU d'envisager des mesures permettant d'inverser ce rejet injustifié de la paix. Nous espérons que le Conseil pourra enfin adopter un projet de résolution exigeant une cessation complète des hostilités, un accès total à l'aide humanitaire pour la population assiégée de Gaza et une protection internationale pour le peuple palestinien. Ce processus de paix revitalisé doit être mené dans le cadre du Conseil de sécurité et avec la participation de tous les États et parties prenantes concernés. Si les dirigeants israéliens persistent à refuser la paix, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et tous les États Membres de l'ONU doivent prendre des mesures pour les amener à répondre de leurs actes. Bon nombre de mesures ont été prises et de nombreuses autres peuvent l'être pour favoriser le respect des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

De même, pour garantir le caractère inéluctable de la solution des deux États, il est temps d'admettre la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU.

Au-delà des propos éloquents entendus à cette séance du Conseil, nous attendons l'adoption de mesures concrètes pour mettre fin au massacre d'innocents et parvenir à la paix en Palestine, en Israël et au Moyen-Orient.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. El-Sonni (Libye) (parle en arabe) : Pour commencer, je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance pendant la présidence de votre pays.

L'histoire est en train de s'écrire et l'histoire retiendra que 100 jours se sont écoulés depuis le début des actes d'agression brutaux menés contre des civils palestiniens innocents. Il apparaît clairement que le Conseil de sécurité a été totalement incapable de jouer le rôle pour lequel il a été créé, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, nous tenons à remercier le Secrétaire général de son courage et de son professionnalisme pendant ces événements. Nous le remercions de ses appels incessants à un cessez-le-feu immédiat et de son appui à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Il est regrettable que de nombreux membres du personnel des Nations Unies aient été tués. Cela n'était jamais arrivé à cette échelle dans l'histoire récente. Les représentants des forces d'occupation continuent de critiquer et d'attaquer l'ONU et tous ses organes. Aussi, nous demandons-nous pourquoi ils participent à nos séances. Pourquoi ne se retirent-ils pas de l'Organisation ou, du moins, ne suspendent-ils pas leur adhésion?

L'Assemblée générale a récemment adopté, à une écrasante majorité, la résolution ES-10/22 dans laquelle elle exige un cessez-le-feu. Le Conseil de sécurité a également adopté la résolution 2720 (2023), qui est censée coordonner l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. Cependant, quel résultat a-t-on obtenu? Aucun. Des séances ont été organisées, des déclarations ont été faites, mais la réalité reste inchangée.

On compte aujourd'hui plus de 25 000 martyrs, dont plus de 8 000 enfants. Il s'agit du plus grand cimetière d'enfants. Des milliers de civils sont encore sous les décombres. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées de force. Des familles entières ont été tuées sans état d'âme. Des lieux de culte, des hôpitaux et des écoles ont été démolis. Il n'y a pas d'endroit sûr à Gaza. Même les installations de l'ONU ont été prises pour cible. Est-ce que les membres du Conseil de sécurité savent, par

exemple, que les locaux du Programme des Nations Unies pour le développement à Gaza, qui servaient d'abri aux familles du personnel des Nations Unies et aux civils, ont été pris pour cible ? Leur cour sert désormais de cimetière pour enterrer les victimes, parce que les familles n'ont pas trouvé d'endroit où inhumer leurs proches. Une installation de l'ONU, sur laquelle flotte le drapeau de l'ONU, est devenue un cimetière. Les membres du Conseil peuvent regarder des images pour confirmer mes propos. La mort est présente partout. Qu'en est-il de la conscience des membres du Conseil ? De la conscience de la communauté internationale ? Tout cela, l'histoire le retiendra.

Le Conseil de sécurité est devenu une arène de combat politique dans laquelle on règle des comptes au prix de la souffrance, de la douleur et du sang des peuples du monde. Cela s'illustre dans son incapacité, jusqu'à présent, d'adopter une résolution contraignante pour mettre fin aux violations qui sont diffusées en direct par audio et par vidéo, et qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Aujourd'hui, nous savons tous qu'il s'agit d'une campagne systématique de génocide.

Où est passée la conscience des membres du Conseil ? Pourquoi restent-ils silencieux ? Comment justifient-ils leur silence devant leurs opinions publiques ? L'histoire est en train d'être écrite ; elle enregistre tous ces échecs, celles et ceux qui ont soutenu ou justifié ces massacres et le meurtre délibéré de femmes et d'enfants, ou qui ont gardé le silence face à ces événements. Ces actes criminels resteront une honte pour l'humanité. L'agression et le silence qui s'ensuit montrent que les slogans relatifs aux droits humains sont mensongers et ne valent que pour certains peuples. Tout cela, l'histoire le retiendra.

L'histoire retiendra le deux poids, deux mesures. Il n'est pas nécessaire de rappeler aux délégations les positions prises récemment par certains pays s'agissant de la situation en Ukraine. Ces pays ont exercé et continuent d'exercer des pressions pour faire respecter la Charte des Nations Unies, faire appliquer les principes du droit international humanitaire et garantir la protection des civils. Que s'est-il donc passé aujourd'hui? Les habitants de Gaza ne sont-ils pas des êtres humains? Existe-t-il différentes catégories d'êtres humains? Que fait-on de la justice? Il faut mettre un terme à l'hypocrisie et arrêter de déformer la vérité, car l'histoire retiendra tout.

À ceux qui tentent encore de déformer la vérité, nous disons que la crise ne peut être réduite aux événements du 7 octobre 2023, et que l'on ne peut faire abstraction de tous les massacres commis à ce jour depuis plus de 70 ans à Gaza et en Cisjordanie. Les tragédies

24-01768 51/61

qui s'y déroulent sont occultées, comme si l'usurpation des terres effectuée en 1948 et l'expulsion des populations de leurs terres n'étaient pas à l'origine de ce conflit. Par conséquent, la Libye refuse de condamner la résistance du peuple palestinien et de le qualifier de terroriste, alors que le terrorisme des forces d'occupation et de l'extrême droite est passé sous silence, et justifié sous le prétexte de la légitime défense. Légitime défense contre qui ? L'oppresseur se défend-il contre l'oppressé ? L'agresseur se défend-il contre la victime ? L'occupant se défend-il en toute légitimité contre celui dont la terre a été usurpée ? L'occupant-bourreau se fait désormais passer pour la victime. A-t-on jamais entendu parler d'un colon et d'un occupant qui serait une victime ? Quel État Membre dans cette salle, et ils sont nombreux, a obtenu son indépendance d'un colonisateur sans opposer de résistance, surtout en l'absence de solutions pacifiques et de justice ?

En Libye, par exemple, les colons italiens avaient qualifié Omar Al-Mukhtar, le « lion du désert », et d'autres résistants d'éléments subversifs et de hors-la-loi. L'Italie considérait que la Libye faisait partie de son patrimoine historique et était son quatrième rivage. Des centaines de milliers de personnes innocentes ont été déplacées et mises dans des camps de concentration. Bon nombre d'entre elles ont été exilées. Nous avons obtenu l'indépendance parce que nous avons résisté pendant des décennies. L'Italie a présenté des excuses pour les actes commis à cette époque. L'Italie avait-elle le droit de se défendre pendant cette période d'occupation ? Les résistants libyens étaient-ils des terroristes ?

À l'entrée principale du Siège de l'Organisation des Nations Unies se trouve une statue de Nelson Mandela, que de nombreux pays ont également qualifié de terroriste, tout comme ses partisans, parce qu'il s'opposait au système de l'apartheid. Il a résisté pour la liberté et la justice. Aujourd'hui, tout le monde dans cette salle se souvient du combat que son peuple et lui ont mené, de leur résistance pour la liberté. Quelle est la différence entre ce que subit aujourd'hui le peuple palestinien, soumis à l'oppression et au génocide basés sur l'apartheid, et ce qui s'est passé en Afrique du Sud ?

Je vais donc citer Nelson Mandela.

(l'orateur poursuit en anglais)

« Ce qui compte dans la vie, ce n'est pas le simple fait d'avoir vécu. C'est la différence que nous avons apportée à la vie des autres qui déterminera l'importance de la vie que nous menons ».

(l'orateur reprend en arabe)

C'est pourquoi je dis aux membres du Conseil que l'histoire enregistre ce qui est en train de se passer et qu'ils peuvent choisir la manière dont l'histoire se souviendra d'eux. Nous profitons de l'occasion pour saluer la position courageuse et historique adoptée par l'Afrique du Sud, qui a déposé une requête auprès de la Cour internationale de Justice face au génocide en cours des Gazaouites.

À cet égard et malgré ses propres problèmes, la Libye assume également ses responsabilités sur le plan moral, humanitaire et national. Nous nous sommes joints à l'Afrique du Sud dans cette affaire et dans une autre sur les pratiques dommageables et les violations à l'encontre des Palestiniens. Nous appelons tous les pays à rejoindre ce mouvement humanitaire au service de la juste cause du peuple palestinien. L'histoire se souviendra de tout.

Il est étrange d'entendre certains parler aujourd'hui de solutions politiques futures et de projets de reconstruction à Gaza alors que les bombardements se poursuivent. Il y a des enfants qui agonisent encore sous les décombres. D'abord il faut arrêter l'agression, ensuite on peut commencer à parler du lendemain. Les membres doivent déterminer leur position concernant les représentants des forces d'occupation qui ont ouvertement rejeté la création d'un État palestinien. Récemment, avant les événements du 7 octobre, le Premier Ministre de leur pays a brandi ici à l'ONU une carte de son prétendu État, sur laquelle ne figurait pas la terre de Palestine. Quelle est la position du Conseil à ce sujet ? L'avenir politique de la Palestine n'est l'affaire que des Palestiniens. Personne n'a le droit de concevoir la moindre solution pour le peuple palestinien.

Depuis cette salle, je m'adresse aux Palestiniens, en particulier ceux de Gaza: ce que nous faisons aujourd'hui, c'est le moins que nous puissions faire, par rapport à vos sacrifices. C'est une tentative de réveiller ceux qui dorment, car comme vous nous n'avons plus confiance en la communauté internationale, à cause de la politique de deux poids, deux mesures. Vous devez savoir que les Libyens, comme les autres peuples libres du monde, sont à vos côtés dans votree lutte. Nous ne vous abandonnerons pas. Nous défendrons votre droit à la résistance et à l'autodétermination.

Tous les États du monde doivent prouver à leurs peuples que la conscience humaine vit toujours et qu'ils remédieront à cette agression et à cette injustice flagrante qui coûtent la vie à des innocents, y compris des femmes et des enfants. Ensemble, nous devons tout faire pour arrêter cette agression injuste et instaurer un cessez-le-feu immédiat. Nous devons mettre fin au génocide, aux destructions et aux déplacements forcés. Nous n'attendrons pas que

se produise une nouvelle Nakba. C'est pourquoi nous réaffirmons la position ferme de la Libye : il ne peut y avoir de paix sans retour de l'espoir, en particulier pour cette génération.

La première étape consiste à accorder à l'État de Palestine le statut de Membre à part entière de l'ONU. Les Palestiniens doivent pouvoir jouir de tous leurs droits légitimes. Tous les réfugiés doivent regagner leur patrie. Un État palestinien indépendant doit être établi, avec Jérusalem pour capitale. Il n'y a pas de paix sans justice. N'oublions pas : l'histoire se souvient de tout.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Kridelka (Belgique): Je remercie la France d'avoir organisé ce débat important et je salue les efforts entrepris par la présidence française du Conseil de sécurité en vue d'obtenir des résultats concrets dans les dossiers dont le Conseil est saisi, en particulier la situation au Proche-Orient.

(l'orateur poursuit en anglais)

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des trois pays du Benelux : le Royaume des Pays-Bas, le Grand-Duché de Luxembourg et mon pays, le Royaume de Belgique.

Puisqu'ils se rallient sans réserve à la déclaration du représentant de l'Union européenne et que leurs positions nationales respectives sur le conflit sont bien connues, les pays du Benelux profitent de l'occasion pour se concentrer sur la seule question de l'exécution du mandat de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza. Nous saluons la nomination diligente de M^{me} Sigrid Kaag au poste de Coordonnatrice de haut niveau et l'assurons de tout notre soutien dans son action.

Les pays du Benelux sont profondément préoccupés par la situation humanitaire désastreuse dans la bande de Gaza et par ses graves répercussions sur la population civile, en particulier l'effet disproportionné qu'elle produit sur les enfants. Le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties en tout temps. Les civils et les infrastructures civiles, notamment les écoles et les hôpitaux, ne doivent jamais être pris pour cible.

S'agissant de la situation humanitaire désastreuse, y compris l'insécurité alimentaire aiguë, les pays du Benelux tiennent à insister sur trois points qui appellent de toute urgence des mesures opérationnelles immédiates de la part des parties concernées. Nous espérons que la nomination de M^{me} Kaag sera décisive pour leur mise en œuvre, et demandons instamment aux membres du

Conseil et à l'ensemble des États Membres de lui apporter tout leur concours.

Le premier point est celui de l'accès. Tous les points de passage utiles et toutes les autres options envisageables doivent être pleinement exploités. Les acteurs humanitaires doivent pouvoir accéder pleinement, sans entrave et en toute sécurité à l'ensemble de Gaza, notamment par des couloirs sûrs partout dans la bande. Les arrangements relatifs à l'accès doivent être facilités et simplifiés autant que possible.

Le deuxième point a trait au volume. Sur la base d'un accès amélioré, les livraisons à Gaza doivent être considérablement accrues, afin de répondre aux besoins réels. Les procédures de contrôle et d'autorisation doivent être simplifiées pour que les organisations humanitaires puissent acheminer l'aide avec efficacité. Bien sûr, les secours humanitaires ne suffiront pas à éliminer la faim qui empire au sein de la population. Le rétablissement d'un marché fonctionnel, permettant aux produits indispensables d'entrer à Gaza et aux acteurs privés d'opérer, doit également avoir valeur de priorité.

Le troisième point concerne la confiance. Nous avons bon espoir que, par son action, M^{me} Kaag pourra également améliorer la confiance entre les parties concernées. Nous appelons ces parties à la laisser travailler, à engager avec elle un dialogue de bonne foi et à lui donner la latitude voulue pour obtenir des résultats concrets au profit de la population civile de Gaza.

La bonne exécution du mandat de la Coordonnatrice est un objectif que nous devons tous faire nôtre. À tout le moins et pour commencer, l'accent doit être mis sur la mise en œuvre immédiate d'une cessez-le-feu humanitaire temporaire et sur la création des conditions requises pour une cessation durable des hostilités. Par ailleurs, nous appelons à la libération des otages sans délai ni condition.

En vertu du droit international humanitaire, les parties ont des obligations claires quant à la fourniture d'une aide humanitaire. Les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) sont sans ambiguïté. Les parties doivent autoriser et faciliter l'acheminement immédiat, sûr et sans entrave d'une aide humanitaire à grande échelle directement à la population civile dans l'ensemble de la bande de Gaza. Elles doivent également garantir le fonctionnement d'infrastructures critiques et assurer des services essentiels. Israël et les autres acteurs sur le terrain ont une obligation de résultats. Le moment est venu d'y satisfaire.

Enfin, nous attendons avec intérêt la mise en place rapide, par la Coordonnatrice, d'un mécanisme des Nations Unies destiné à accélérer l'acheminement

24-01768 53/61

des secours humanitaires à Gaza. Les pays du Benelux demandent une fois de plus à tous les membres du Conseil et aux parties de travailler de manière constructive avec M^{me} Kaag et son équipe à cet égard.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Elshandawily (Égypte) (parle en arabe): Je vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de la République française amie à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous sais gré d'avoir convoqué cette importante séance.

Nous sommes à un tournant de la guerre menée par Israël contre les territoires palestiniens occupés. Dans cette guerre, nous continuons d'assister à des atrocités sans précédent au sein de la communauté internationale depuis le début du siècle. Même les victimes décédées de ces atrocités n'ont pas été épargnées, leurs tombes ayant été exhumées et le caractère sacré de leur dernière demeure ayant été violé. Dans ce contexte, nous attendons avec impatience la décision de la Cour internationale de Justice concernant les mesures conservatoires et celle sur l'affaire dont elle a été saisie par l'Afrique du Sud en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Je tiens également à remercier sincèrement le Secrétaire général de l'exposé très utile qu'il nous a présenté et de ses positions courageuses tout au long de la crise, des positions se rangeant du côté de la vérité qu'il n'a pas hésité à défendre.

Dans sa déclaration au nom du Groupe des États arabes, qui a précédé la mienne et à laquelle ma délégation s'associe, le Représentant permanent du Royaume de Bahreïn, pays frère, a évoqué l'ampleur et la gravité de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et exposé la position unie des États arabes sur ces événements tragiques. Je voudrais ajouter les observations suivantes.

Premièrement, il est devenu évident que la priorité absolue de la communauté internationale est désormais la cessation immédiate de cette guerre sanglante, en particulier maintenant qu'elle a commencé à s'étendre géographiquement au-delà des territoires palestiniens occupés, une évolution contre laquelle l'Égypte a mis en garde à maintes reprises. La situation actuelle, y compris dans la région de la mer Rouge, artère vitale pour le commerce mondial, constitue une menace manifeste et immédiate pour la sécurité de tous les pays du monde et ne peut en aucun cas être traitée sans tenir compte de la guerre dans les territoires palestiniens occupés, d'où nos appels répétés à un cessez-le-feu immédiat.

Deuxièmement, la situation humanitaire tragique dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza, nécessite la mise en œuvre immédiate de la résolution 2720 (2023), l'activation rapide de ses dispositions concernant l'ouverture de tous les points de passage, y compris ceux qui sont sous contrôle israélien, à l'entrée de l'aide humanitaire, et la mise en place rapide du mécanisme pertinent sous la direction de M^{me} Sigrid Kaag. À cet égard, nous réaffirmons notre plein appui aux efforts déployés par la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, car l'acheminement de l'aide et la cessation de la guerre sont les seuls moyens d'éviter de nouvelles souffrances. Il est impératif de s'opposer à l'intention préméditée d'Israël de déplacer le peuple palestinien, que nous condamnons et rejetons une fois de plus comme une tentative désespérée de l'actuel Gouvernement israélien d'en finir avec la question palestinienne.

Dans ce contexte, je réaffirme une fois de plus ici au Conseil que le point de passage de Rafah n'a jamais été fermé par l'Égypte et que, depuis le premier jour de la guerre, l'Égypte a cherché à faire entrer l'aide, à faciliter l'accès à l'aide en coordination avec tous les donateurs et à évacuer les blessés et les personnes dans un état de santé critique.

Troisièmement, ceux qui pensent que l'occupation peut durer se bercent d'illusions, tout comme ceux qui pensent qu'il est possible de se débarrasser de la question palestinienne et de régler la situation actuelle dans les territoires palestiniens par la force, ou de répondre aux préoccupations en matière de sécurité exclusivement par des moyens militaires, qui ont échoué lamentablement jusqu'à présent et n'ont réussi qu'à coûter la vie à des civils et à attiser la haine.

Quatrièmement, la situation actuelle, conséquence naturelle de l'impasse politique et du torpillage par Israël du processus de paix et de son rejet de tous les moyens de le relancer, nous pousse à appeler à renoncer à toutes les solutions partielles qui se sont révélées infructueuses et à revenir à la seule solution logique à la crise en cours, qui est d'entamer un processus de négociation global fondé sur la solution des deux États, conformément aux résolutions des organes de l'ONU, conduisant à la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Pour terminer, ce que je viens de dire concernant la création de l'État palestinien constitue un consensus international qu'Israël est le seul à rejeter. Je conclurai ma déclaration en demandant que soit passé en revue tout appui

qui contribue à la poursuite de l'occupation ou des violations. Nous devons entendre les cris du peuple de Palestine, des enfants de Palestine et des femmes de Palestine, nous rallier au consensus et défendre ce qui est juste.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M^{me} Kuzee (parle en anglais): Je félicite la France de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, et je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir élevé cette séance au niveau ministériel, compte tenu de l'urgence de donner la priorité à la question qui nous occupe. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé et de son plaidoyer inlassable en faveur de la paix et de la justice, y compris d'un règlement juste de la question palestinienne.

L'exposé très sombre et les chiffres tragiques que nous avons entendus sont un appel urgent à sortir de l'inertie ambiante et à faire pression en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat. C'est la condition sine qua non pour sauver des vies humaines, protéger les civils, assurer leur subsistance et leur bien-être et sauver les perspectives de paix. La bande de Gaza a subi l'un des bombardements les plus intenses de l'histoire moderne, comme en témoignent les plus de 25 000 Palestiniens tués, des femmes et des enfants pour la plupart, et les plus de 61 000 personnes blessées, auxquels s'ajoutent le refus d'accès à la nourriture, à l'eau, au carburant et à d'autres fournitures essentielles, provoquant la famine, la propagation de maladies et des niveaux extraordinaires de besoins, ainsi que la destruction massive de maisons, d'hôpitaux, d'écoles et d'autres infrastructures civiles vitales.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se fait l'écho de la demande de l'immense majorité de la communauté internationale en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza et de la libération inconditionnelle de tous les otages et détenus. Nous appelons toutes les parties à respecter pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi que toutes les résolutions pertinentes, notamment les résolutions ES-10/21 et ES-10/22 de l'Assemblée générale et les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) du Conseil de sécurité.

Les attaques sans discrimination et disproportionnées d'Israël violent systématiquement le principe de distinction entre civils et combattants, ainsi qu'entre biens de caractère civil et biens de caractère militaire. Israël viole également systématiquement ses obligations en tant que Puissance occupante en vertu de la quatrième Convention de Genève. Les prisonniers doivent être traités avec humanité et dignité. Cependant, des images et des rapports alarmants révélant des actes de torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants de prisonniers palestiniens continuent d'émerger. Des milliers de Palestiniens, dont des enfants, ont été détenus en un peu plus de trois mois.

Les journalistes et les professionnels des médias ne doivent pas être la cible d'attaques ni de représailles. Leurs familles ne doivent pas non plus devenir des cibles à leur tour pour contraindre ces professionnels au silence.

Dans toute la bande de Gaza, la liberté de circulation et l'accès à l'aide humanitaire restent très limités malgré les dispositions claires des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. L'utilisation de la famine comme arme de guerre est interdite par le droit international; cette pratique a été décriée par l'ONU et doit cesser. Comme le Secrétaire général l'a souligné à maintes reprises, personne n'est en sécurité et aucun endroit n'est sûr à Gaza. Les zones dites de sécurité, où les civils ont été contraints de fuir, sont de plus en plus soumises aux attaques d'Israël. Plus de 1,9 million de Palestiniens de Gaza ont été déplacés de force. Il s'agit d'un déplacement forcé d'un peuple occupé, dont la plupart sont des réfugiés de la Nakba de 1948. La majorité de ces personnes s'est réfugiée dans les 155 écoles et installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui continuent de faire l'objet d'attaques israéliennes. Les appels répétés de plulsieurs ministres israéliens à transférer de force la population civile palestinienne hors de Gaza sont odieux et doivent être empêchés, car un tel transfert constituerait un crime de guerre. La montée des violences commises par les forces israéliennes et les colons en Cisjordanie occupée fait de cette année la plus meurtrière jamais enregistrée pour les enfants, non seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, avec 344 Palestiniens tués depuis le 7 octobre 2023, dont 88 enfants.

Les attaques aveugles perpétrées par Israël contre les civils de Gaza sont le dernier épisode en date du blocus qui dure depuis 16 ans, de l'occupation qui dure depuis 56 ans et de la Nakba qui a eu lieu il y a 76 ans. Des ministres israéliens font ouvertement part de leur souhait de rendre Gaza invivable pour les Palestiniens et des mesures qu'ils prennent à cet effet. C'est pourquoi plusieurs membres de notre comité ont saisi la Cour pénale internationale de la situation en Palestine, demandant instamment que les auteurs des crimes commis

24-01768 55/61

contre le peuple palestinien aient à répondre de leurs actes. Nous félicitons l'Afrique du Sud, membre distingué de notre comité, d'avoir déposé une requête introductive d'instance contre Israël devant la Cour internationale de Justice, demandant que des mesures conservatoires immédiates soient prises pour prévenir les violations de la Convention sur le génocide à Gaza.

L'heure n'est pas à la sémantique ni à la paralysie. Nous ne devons pas succomber à l'exceptionnalisme, aux deux poids, deux mesures ou à l'omerta internationale. Le Comité renouvelle ses appels à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, la priorité devant être la protection des Palestiniens. Nous insistons sur le fait qu'il est indispensable d'apporter une aide humanitaire d'urgence et de déployer sans attendre des efforts pour trouver une solution durable et juste au Moyen-Orient. Cela implique de mettre fin à l'occupation et de respecter les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et le droit de retour des réfugiés, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU. Le moment est venu de privilégier sans hésitation la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967, qui fait l'objet d'un consensus international de longue date et constitue une solution juste. Le Comité appuie l'appel en faveur de la tenue d'une conférence internationale de la paix et d'un processus de négociation multilatéral destiné à régler la question de Palestine sous tous ses aspects. Pour paraphraser Nelson Mandela, notre engagement collectif de ne laisser personne de côté sera incomplet sans la liberté de la Palestine. Pour cette raison, le Comité demande aussi l'admission de l'État de Palestine comme Membre à part entière de l'ONU, de sorte qu'il puisse prendre la place qui lui revient au sein de la communauté internationale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Chef de la Délégation de l'Union européenne.

M. Lambrinidis (parle en anglais): Je m'exprime au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne appelle à la mise en œuvre immédiate des résolutions 2720 (2023) et 2712 (2023). L'Union européenne est vivement préoccupée par l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza et les dernières informations transmises par les organismes des Nations Unies qui signalent que Gaza est exposée à un risque élevé de famine et que le système de santé s'effondre.

Nous nous félicitons de la décision d'Israël d'ouvrir le point de passage de Kerem Shalom et du rôle que jouent l'Égypte et d'autres partenaires régionaux pour assurer et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à celles et ceux qui en ont besoin. Nous devons continuer de fournir une aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin à Gaza, notamment en augmentant la capacité des points de passage et en créant une voie maritime dédiée, tout en veillant à ce que cette aide ne soit pas détournée par le Hamas et d'autres organisations terroristes.

Un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave est une obligation en vertu du droit international et est absolument nécessaire pour fournir une aide vitale à la population et éviter une nouvelle aggravation d'une situation déjà catastrophique. L'aide doit parvenir à celles et ceux qui en ont besoin par tous les moyens nécessaires, y compris les couloirs et les pauses humanitaires ou la cessation des hostilités. Nous nous félicitons de la coopération des acteurs régionaux pour ouvrir un accès humanitaire à Gaza. Nous sommes prêts à appuyer les efforts de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, Sigrid Kaag. L'Union européenne continuera de venir en aide aux civils qui en ont le plus besoin à Gaza. Nous avons déjà prévu de consacrer une première enveloppe de 125 millions d'euros à l'aide humanitaire cette année. Les États membres de l'Union européenne ont fourni à titre individuel un soutien financier de plus de 600 millions d'euros aux territoires palestiniens occupés depuis le 7 octobre 2023.

Nous saluons les efforts considérables déployés par l'ONU et tous les acteurs humanitaires pour apporter une aide vitale dans des conditions extrêmement difficiles. Nous déplorons le décès d'un nombre sans précédent de membres du personnel des Nations Unies et d'autres travailleurs humanitaires. L'Union européenne continuera d'apporter un soutien sans faille à l'ONU et aux autres acteurs humanitaires. Nous saluons tout particulièrement l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui joue un rôle encore plus essentiel dans les circonstances actuelles et en ce qui concerne la stabilité de la région. L'Union européenne et ses États membres sont de loin les principaux donateurs de l'UNRWA. Ils continueront d'appuyer l'Office dans tous ses domaines d'activité, y compris à Jérusalem-Est, et d'appeler à une augmentation urgente de son financement.

La protection de tous les civils et l'accès sans entrave de l'aide humanitaire doivent être assurés par toutes les parties, à tout moment du conflit. Il est primordial que toutes les parties respectent pleinement le droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous exhortons

toutes les parties à respecter le droit international et rappelons qu'il ne peut y avoir d'impunité pour les violations du droit international. Nous condamnons dans les termes les plus vigoureux les attaques terroristes barbares et aveugles menées par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023. L'utilisation de civils comme boucliers humains par le Hamas est un acte atroce particulièrement déplorable. Comme l'a déclaré le Conseil européen en octobre 2023, Israël a le droit de se défendre conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Les opérations militaires doivent être proportionnées et conformes au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Nous demandons au Hamas de cesser immédiatement ses tirs de missiles sur Israël et de libérer tous les otages, dont beaucoup sont des citoyens de l'Union européenne, et ce sans aucune condition préalable. La souffrance humaine ne peut être une monnaie d'échange. Le Comité international de la Croix-Rouge doit avoir accès aux otages. Nous nous félicitons de la coopération des acteurs régionaux en la matière.

Il est indispensable d'empêcher une nouvelle escalade régionale. Personne n'a rien à y gagner. L'Union européenne dialogue activement avec ses partenaires et les principales parties prenantes, et nous appelons les acteurs régionaux à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver encore la situation. Nous suivons avec inquiétude la situation de part et d'autre de la Ligne bleue, et nous rappelons que la résolution 1701 (2006) doit impérativement être respectée. L'Union européenne condamne les attaques menées par les houthistes contre des navires marchands en mer Rouge, qui portent atteinte à la liberté de navigation. L'Union européenne appelle à la mise en œuvre immédiate de la résolution 2722 (2023). Il est essentiel de préserver la liberté de navigation en mer Rouge pour garantir la libre circulation du commerce mondial et la sécurité régionale.

L'Union européenne est tout aussi préoccupée par la situation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, où l'expansion des colonies de peuplement et la violence des colons ont atteint des niveaux record. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et font obstacle à la paix. Israël doit mettre fin à l'expansion et à la légalisation des colonies de peuplement, prévenir les violences commises par les colons, les expulsions et les transferts forcés et veiller à ce que les auteurs de ces actes soient tenus responsables. Nous restons attachés à un règlement juste et global du conflit israélopalestinien, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem comme future capitale des deux États, conformément aux résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité. L'Union européenne est disposée à contribuer à la relance d'un processus politique, notamment dans le cadre de l'initiative de la Journée pour la paix, se félicite des initiatives diplomatiques en faveur de la paix et de la sécurité et est favorable à la tenue prochaine d'une conférence internationale de la paix. Nous collaborons déjà avec nos partenaires de la région et d'ailleurs en vue de redonner vie à un horizon politique, comme ce fut le cas à la réunion des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue hier à Bruxelles.

Je voudrais à présent aborder la situation en Syrie, au sujet de laquelle je me limiterai à une seule observation pour gagner du temps. Plus de 12 ans après le début du conflit, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour promouvoir un règlement politique global et durable conformément à la résolution 2254 (2015), la seule voie qui permettra d'instaurer une paix durable en Syrie. La situation humanitaire continue de se détériorer dans une grande partie de la Syrie. Nous prenons note avec satisfaction du renouvellement pour six mois de l'autorisation d'emprunter le point de passage de Bab el-Haoua. Nous appelons le régime de Damas à participer sérieusement au processus politique, à œuvrer concrètement à la mise en œuvre des mesures qu'il a annoncées dans sa déclaration sur la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant le retour des réfugiés, à s'employer efficacement à améliorer le niveau de vie de sa population et à prévenir l'utilisation de son territoire pour commettre des attaques qui mettent en péril la sécurité régionale.

L'Union européenne a un message à adresser au peuple syrien : nous ne l'oublierons pas. Nous restons le premier donateur humanitaire et nous continuons d'appuyer les efforts de l'Envoyé spécial Pedersen visant à avancer sur tous les aspects de la résolution 2254 (2015). Il est plus que temps de relancer le processus politique syrien.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chindawongse (Thaïlande): Je voudrais féliciter la France pour sa présidence du Conseil de sécurité et pour les progrès accomplis depuis le début de cette année. J'aimerais aussi féliciter la France d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et remercier le Secrétaire général d'avoir partagé les informations les plus récentes sur la situation sur le terrain.

(l'orateur poursuit en anglais)

Des vies continuent d'être fauchées, des communautés et des familles sont endeuillées et des proches continuent d'attendre, d'espérer et de prier pour le retour des otages. La

24-01768 57/61

détérioration de la situation au Moyen-Orient, qui entraîne de graves conséquences humanitaires, reste une source de profonde préoccupation. À cela s'ajoute le risque croissant que ce conflit se propage dans la région, et c'est pourquoi il est plus urgent que jamais de rétablir immédiatement un cessez-le-feu humanitaire à Gaza.

Pour être clair, nous condamnons de nouveau dans les termes les plus énergiques toutes les formes de violence et toutes les attaques contre des civils innocents, indépendamment de leur nationalité et quel que soit le lieu. Nous sommes atterrés par les conséquences dévastatrices et de plus en plus lourdes du conflit en cours à Gaza pour les civils, et nous sommes opposés à toute mesure qui entraînerait le déplacement ou le transfert forcé de civils de Gaza. Le droit international humanitaire doit être respecté en toutes circonstances. La protection des civils doit être une priorité permanente.

Au-delà du volet humanitaire, la Thaïlande se félicite de la nomination de M^{me} Sigrid Kaag, des Pays-Bas, au poste de Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza en application de la résolution 2720 (2023), et nous espérons qu'elle contribuera à améliorer la situation humanitaire au Moyen-Orient. Nous espérons que sous la supervision de M^{me} Kaag, une aide humanitaire adéquate sera fournie en temps opportun aux personnes qui en ont besoin à Gaza, de manière sûre et efficace. Nous apprécions sincèrement les efforts diplomatiques de toutes les parties qui ont facilité la libération d'une partie des otages, y compris 23 citoyens thaïlandais, durant le cessez-le-feu temporaire l'année dernière. Nous remercions les acteurs concernés de leurs efforts. Depuis, nous n'avons cessé de nous préoccuper vivement de la sécurité des ressortissants thaïlandais et de toutes les autres personnes qui sont toujours retenues en otage. Conformément aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans le cadre de sa dixième session extraordinaire d'urgence, nous appelons une fois de plus à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages restants, y compris les citoyens thaïlandais, et dans l'attente de leur libération, nous demandons qu'ils soient traités correctement et reçoivent des soins. Les otages doivent pouvoir rentrer chez eux.

Pour mettre en œuvre les résolutions adoptées récemment par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans le cadre de sa dixième session extraordinaire d'urgence, nous devons faire preuve de détermination politique. Cette détermination doit nous pousser à œuvrer à une cessation urgente et durable des hostilités, qui est

indispensable pour permettre un accès humanitaire rapide, sûr, sans entrave, élargi et durable à toute la bande de Gaza afin de venir en aide aux personnes dans le besoin. Nous appelons la communauté internationale à continuer de mobiliser l'aide humanitaire en ces temps difficiles. Cette détermination suppose également de faire preuve de la plus grande retenue et de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour éviter que le conflit se propage dans la région. Et elle signifie que nous devons instaurer un dialogue véritable et nous appuyer sur la diplomatie pour parvenir à un règlement pacifique mutuellement convenu de cette question, conformément à la solution des deux États, en vertu de laquelle les États d'Israël et de Palestine pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil.

Pour terminer, la Thaïlande appelle le Conseil à faire tout son possible pour soutenir les efforts pacifiques et contribuer à instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. À ce propos, nous jugeons utiles les trois principes directeurs mentionnés cet aprèsmidi par le Ministre français des affaires étrangères, à savoir l'humanité, la justice et la responsabilité. En ce qui la concerne, la Thaïlande réaffirme son appui aux efforts collectifs en faveur de la diplomatie, de la désescalade et de moyens pacifiques de mettre fin aux souffrances et de parvenir à une paix durable. Une paix durable est en effet la meilleure garantie contre des souffrances futures.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (parle en arabe): Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays ami à la présidence du Conseil de sécurité, et à saluer la présence du Ministre français des affaires étrangères. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé, et je tiens à féliciter les nouveaux membres élus du Conseil.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes et à celle qui sera faite au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La bande de Gaza représente aujourd'hui la pire crise humanitaire au monde. Selon les rapports de l'ONU, il n'y a pas d'endroit sûr à Gaza, et les conditions nécessaires pour mener une vie digne s'estompent. La quasi-totalité de la population de Gaza, soit plus de 2 millions de personnes, a été déplacée et est exposée au risque de famine.

En 100 jours, le nombre de victimes s'est chiffré à 100 000 personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants. Ces personnes ont été tuées, blessées, handicapées à vie, ensevelies sous les décombres ou sont victimes de la violence des colons et de l'occupation en Cisjordanie occupée. C'est pourquoi de multiples responsables internationaux ont souligné qu'ils n'avaient rien connu de tel que la situation actuelle à Gaza, ce qui a poussé le Secrétaire général à s'adresser au Conseil en invoquant l'Article 99 de la Charte (voir S/PV.9498) pour mettre en garde contre l'effondrement du système humanitaire et de l'ordre public et appeler à un cessez-le-feu humanitaire urgent.

L'État du Qatar condamne de nouveau la prise pour cible de civils et d'infrastructures civiles sous toutes ses formes, les châtiments collectifs et le fait de priver les civils de nourriture, d'eau et de médicaments. Nous condamnons également les violations de leurs droits et les tentatives d'imposer des déplacements forcés. Nous condamnons par ailleurs les déclarations de représentants israéliens concernant le déplacement de la population de Gaza, qui est une autre forme d'occupation et constitue une violation grave du droit international. Cela compromettra les perspectives de paix.

Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises pour mettre en œuvre les résolution 2712 (2023) et 2720 (2023), notamment la nomination de M^{me} Sigrid Kaag au poste de Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza. Nous soulignons la nécessité d'appliquer pleinement ces résolutions. Dans le même temps, nous soulignons que la situation humanitaire désastreuse, les violations flagrantes du droit international et leurs profondes répercussions sur la sécurité et la stabilité dans la région exigent un cessez-le-feu immédiat. Il s'agit là du seul moyen de mettre fin aux souffrances et de prévenir une escalade dangereuse dans la région.

L'appel à mettre fin à la guerre illustre la volonté de la communauté internationale exprimée durant la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, lorsque 153 pays ont voté pour la résolution ES-10/22. Il incombe à la communauté internationale de garantir l'application du droit international sans discrimination ni deux poids, deux mesures.

Depuis le début, l'État du Qatar déploie des efforts diplomatiques au plus haut niveau, en coordination avec ses partenaires régionaux et internationaux, pour réaliser les priorités qui consistent à mettre fin à la guerre, à assurer l'acheminement d'une aide humanitaire suffisante et durable, à obtenir la libération des prisonniers

et des otages et à empêcher que le conflit ne se propage dans la région. Grâce à la médiation de l'État du Qatar, en partenariat avec les États-Unis et la République arabe d'Égypte, une trêve humanitaire a été convenue et reconduite en novembre 2023, qui a permis d'acheminer davantage d'aide humanitaire et de faire libérer des centaines de femmes et d'enfants détenus à Gaza et de prisonniers palestiniens. Depuis lors, les efforts déployés par l'État du Qatar n'ont pas cessé. Récemment, nous avons annoncé que le travail de médiation entrepris en coopération avec la République française avait abouti à un accord entre Israël et le Hamas concernant l'acheminement de médicaments et d'une aide humanitaire aux civils de la bande de Gaza, en particulier dans les zones les plus touchées, ainsi que concernant l'acheminement des médicaments nécessaires aux personnes détenues dans la bande de Gaza, sous réserve que les médicaments et l'aide soient acheminés depuis l'État du Qatar par voie aérienne, via l'aéroport d'El-Arich.

Nous espérons vivement faire fond sur ces efforts diplomatiques et progresser vers la conclusion d'un accord global et durable qui mette fin à l'effusion de sang et débouche sur des négociations sérieuses et un processus politique visant à instaurer une paix globale, juste et durable, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe, sur la base d'une solution prévoyant deux États qui garantisse la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et la jouissance par le peuple palestinien frère de l'ensemble de ses droits inaliénables. Nous affirmons que c'est la seule façon de garantir une paix durable. Toute politique s'écartant de cette voie ne changera rien au fait que la bande de Gaza a toujours été et restera un territoire palestinien.

Nous ne devons pas perdre de vue la dangereuse escalade en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. L'État du Qatar condamne la décision des autorités d'occupation de confisquer des terres palestiniennes à Jérusalem-Est, ce qui constitue une énième mesure unilatérale qui viole le droit international et fait obstacle à la solution des deux États. Nous condamnons également l'autorisation accordée à l'organisation de manifestations extrémistes avec pour slogan l'imposition d'un contrôle sur Jérusalem et la mosquée Al-Aqsa, car il s'agit d'une provocation dangereuse qui contribue à accroître les tensions et la violence. Nous appelons une nouvelle fois le Conseil à prendre ses responsabilités et à contraindre Israël à mettre fin à ses mesures visant à modifier le statu quo historique et juridique de la ville de Jérusalem et des lieux saints islamiques et chrétiens.

24-01768 59/61

L'État du Qatar continue de fournir une aide humanitaire d'urgence à la bande de Gaza. À ce jour, il a dépêché 68 avions chargés de plus de 2 000 tonnes d'aide humanitaire. Nous continuons également de mettre en œuvre l'initiative de S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, qui vise à fournir des soins à 1 500 blessés de la bande de Gaza, dont huit groupes sont arrivés jusqu'à présent. En outre, une équipe médicale qatarienne apporte son aide pour soigner les blessés à El-Arich, dans le cadre du soutien inconditionnel que l'État du Qatar apporte au peuple palestinien frère jusqu'à ce qu'il surmonte cette épreuve.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Nguyen (Viet Nam) (parle en anglais): Je tiens à exprimer la gratitude du Viet Nam à la France, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, pour avoir organisé ce débat public très important. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé instructif et éclairant.

Alors que nous venons de passer le cap des 100 jours de conflit à Gaza, les vives inquiétudes de la communauté internationale quant à la situation humanitaire actuelle ne font que s'accentuer. Le nombre effarant de victimes, plus de 25 000 Palestiniens tués et des milliers d'autres disparus, principalement des femmes et des enfants, souligne la nécessité impérieuse d'un cessez-le-feu immédiat. Les dégâts considérables causés aux biens de caractère civil, notamment aux habitations, aux hôpitaux, aux écoles et aux installations de l'ONU, sont alarmants. La majorité des 2,2 millions de Gazaouites étant déplacés et confrontés à de graves pénuries de nourriture, d'eau et de produits de première nécessité, la situation est particulièrement désastreuse.

Le Viet Nam condamne une fois de plus toutes les attaques aveugles contre les civils et les infrastructures essentielles. Ces actes sont contraires au droit international, en particulier au droit international humanitaire, et vont à l'encontre des résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Le rôle du Conseil de sécurité dans le règlement de cette crise multidimensionnelle est crucial, et pourtant, sa réponse a été insuffisante pour arrêter l'aggravation de la catastrophe. Les résolutions adoptées à ce jour n'ont pas permis d'endiguer efficacement le flot de destructions et de souffrances. C'est pourquoi nous exhortons le Conseil à redoubler d'efforts.

La protection des civils innocents, y compris la libération, sains et saufs, des otages, doit être une priorité absolue. La fourniture d'une aide humanitaire rapide, sûre et sans entrave est essentielle pour atténuer le risque de nouveaux décès dus à la violence, aux maladies et à la

malnutrition. Les combats intenses qui se poursuivent, en particulier près de Khan Younès et de l'hôpital Al-Nasr, soulignent la nécessité urgente pour l'ONU et la communauté internationale de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. La gravité de la situation dans le nord de Gaza, où les habitants manquent cruellement de produits de première nécessité, ne fait qu'accentuer l'urgence d'une action collective de notre part.

En outre, l'escalade du conflit a exacerbé les tensions dans l'ensemble de la région. En Cisjordanie, la situation s'est détériorée : des centaines de Palestiniens ont été tués, des milliers ont été arrêtés et beaucoup se sont vu interdire l'accès à Jérusalem. Par ailleurs, les récents incidents survenus en mer Rouge ont ravivé les inquiétudes du monde entier, notamment en ce qui concerne la sécurité et la liberté de navigation, sans oublier leurs implications pour la souveraineté des pays touchés. Ces évolutions, ainsi que les tensions persistantes au Moyen-Orient, illustrent la nécessité impérieuse de faire preuve de retenue et de mener des démarches diplomatiques, y compris ici, au Conseil de sécurité.

Enfin, je saisis cette occasion pour réaffirmer le soutien indéfectible du Viet Nam à la solution des deux États, prévoyant la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et coexistant pacifiquement avec l'État d'Israël, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Nous estimons que cette vision reste la pierre angulaire d'une paix durable et à long terme dans la région.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Larsen (Australie) (parle en anglais): L'Australie a choisi d'intervenir dans ce débat public parce que nous considérons que le moment est critique, alors que les combats se poursuivent et que les souffrances humanitaires s'aggravent en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Le caractère critique de cette situation a été mis en évidence par la visite de la Ministre australienne des affaires étrangères, Penny Wong, dans la région la semaine dernière. Il faut agir maintenant.

L'Australie condamne sans équivoque les attaques du Hamas contre Israël. Elles ont constitué des actes de terreur odieux contre des civils innocents. Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Comme l'a encore souligné la Ministre des affaires étrangères Wong la semaine dernière, Israël a le droit de se défendre. Cependant, la manière dont il le fait est importante. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et protéger la vie des civils et les infrastructures civiles.

L'Australie réitère son appel urgent en faveur d'un accès humanitaire sûr et sans entrave. Nous souhaitons que de nouvelles pauses humanitaires soient mises en place pour permettre l'acheminement à grande échelle de l'aide, le passage en toute sécurité des civils et la libération des otages. L'Australie souhaite un cessez-le-feu durable, et nous considérons les pauses humanitaires comme des mesures importantes sur la voie de cet objectif. Aucun cessez-le-feu ne peut être unilatéral, et aucun cessez-le-feu ne peut être inconditionnel. Quelle que soit la solution envisagée à Gaza, elle ne doit pas impliquer le déplacement forcé de la population palestinienne ni l'utilisation de Gaza comme base pour le terrorisme. L'Australie exhorte toutes les parties à éviter une escalade régionale et à s'efforcer d'endiguer le conflit.

Nous exprimons nos vives inquiétudes face aux agissements dangereux d'acteurs régionaux qui cherchent à tirer profit de la situation. Nous condamnons sans réserve les attaques perpétrées par les houthistes en mer Rouge. Ces attaques constituent une menace pour les droits et libertés de navigation, le commerce international

et la sûreté maritime. L'Australie reste déterminée à faire respecter l'ordre fondé sur des règles en haute mer et le principe fondamental de la liberté de navigation.

Il est urgent de prendre des mesures concrètes pour trouver une solution pérenne au conflit israélo-palestinien. L'Australie reste d'avis que l'instauration d'une paix et d'une sécurité à long terme pour Israël dans sa région passe par la création d'un État palestinien indépendant. Et nous soulignons l'importance des efforts visant à relancer un processus politique qui aboutisse à un futur État palestinien. Nous réaffirmons notre engagement à œuvrer en faveur d'une paix juste et durable qui permette aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte, en sécurité et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Le Président : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à demain après-midi, 15 heures.

La séance est suspendue à 20 h 10.

24-01768 61/61